

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU FINISTÈRE

TOME XCI

1965

BREST

Imprimerie du *Télégramme*, 23, rue Jean-Macé

1966

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Siège social : 4, rue du Palais, Quimper

C.C.P. 338.65 Rennes



Présidents { M. LE PRÉFET du Finistère;
d'Honneur { Mgr L'ÉVÊQUE de Quimper et de Léon.

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNEE 1965

Président honoraire : M. Louis OGÈS.

Président : M. le Chanoine Pierre-Jean NÉDÉLEC.

Vice-Présidents : MM. Daniel BERNARD;
Pierre HAMON;
Médecin général LAURENT;
René DANIEL.

Secrétaire général : M. Jacques CHARPY.

Trésorier : M. Alexis LE BIHAN.

Trésorier adjoint : M. le Commandant René CHANSARD.

Secrétaires : MM. Alain LE GRAND;
Yves TANNEAU;
Mlle Anne SELLE.



Liste générale des Membres de la Société Archéologique du Finistère

- MM. ABASQ, Joseph, 23, avenue de Chaverny, Saint-Herblain (Loire-Atlantique).
AGENCE DES BATIMENTS DE FRANCE, place au Beurre, Quimper (Sud-Finistère).
MM. ALLARD, Georges, Pharmacien, Le Guilvinec (Sud-Finistère).
ALLOT, Emmanuel, Instituteur honoraire, Ville Close, Concarneau (Sud-Finistère).
Mlle AMILIEN, Olga, Artiste modéliste, 35, rue des Reguaires, Quimper (Sud-Finistère).
M. AMPHERNET (Marquis Michel d'), château de la Boissière, Pleyben (Sud-Finistère).
Mme ANDRÉ, Joseph, Propriétaire, 19, rue Laënnec, Quimper (Sud-Finistère).
M. ANDRÉ, Robert, Docteur en médecine, 63, rue de Montval, Marly-le-Roy (Yvelines-78).
Mlle ANDRIEUX, 36, rue Anatole-France, Douarnenez (Sud-Finistère).
Mme ANDRO, Commerçante, rue Aristide-Briand, Quimper (Sud-Finistère).
M. ANGÉLI, Paul, Inspecteur au « Télégramme », route de Plobannalec, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
ARCHIVES D'ILLE-ET-VILAINE, Rennes (Ille-et-Vilaine).

ARCHIVES DE LOIRE-ATLANTIQUE, Nantes (Loire-Atlantique).

ARCHIVES DU MORBIHAN, Vannes (Morbihan).

Mme D'ARGÈUVES (Comtesse), 7, rue du Maréchal-de-Lattre, Le Chesnay (Yvelines-78).

M. ARGOUARCH, Joseph, Secrétaire général de la mairie, Concarneau (Sud-Finistère).

Mlle ARHAN, 7, rue Guy-Autret, Quimper (Sud-Finistère).

M. ARNOUS DES SAULSAYS, Marcel, 7, venelle des Hironnelles, Douarnenez (Sud-Finistère).

Mlles ARRIBAT, Hélène, Employée de bureau, 57, rue Le-Déan, Quimper (Sud-Finistère).

ARVOR, Anne, commerçante, 29, rue H.-Barbusse, Douarnenez (Sud-Finistère).

AUBERGES DE LA JEUNESSE, 33, rue F.-Le Dantec, Brest (Nord-Finistère).

Mme AUBRY, René, commerçante, 37, rue Jean-Jaurès, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).

M. AUDREN DE KERDREL, Tony, 1 bis, rue Vanneau, Paris-VII^e.

AUFFRET, Auguste, Directeur de banque (E.R.), 23, rue de la Brise, Vannes (Morbihan).

AUFFRET, Marcel, Docteur en médecine, 223, rue Saint-Jacques, Paris-V^e.

AUTER, Alain, Instituteur, 43, rue du Château, Brest (Nord-Finistère).

AUTROU, Arthur, Cartonnier, rue du Couédic, Quimper (Sud-Finistère).

MM. BALC'H, François, Ingénieur des Ponts et Chaussées (E.R.), 7, rue Emile-Giffo, Tréboul (Sud-Finistère).

BALEMME, Jean, 115, rue A.-Briand, Rennes (Ille-et-Vilaine).

- BARAER, Jean, 6, rue Louis-Pasteur, Ergué-Armel (Quimper) (Sud-Finistère).
- BARBE, Jean, Chirurgien dentiste, 15, rue Jules-Ferry, Brest (Nord-Finistère).
- BARBIER, Jean, Professeur au C.E., Saint-Martin-des-Champs (Nord-Finistère).
- Mme BARBIER DE LESCOET (Mme la Marquise), Château de Lesquiffou, Pleyber-Christ (Nord-Finistère).
- M. BARGAIN, Edgard, Imprimeur, 14, rue A.-Le-Braz, Quimper (Sud-Finistère).
- BARON, Jean, Instituteur public, 93, rue Saint-Marc, Brest (Nord-Finistère).
- BARRÉTY, Maurice, Receveur des P.T.T., Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).
- Mme BAUGUION-CARIOU, Clotilde, Femme de lettres, 12, avenue de la Libération, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. BAZIN, Jehan, Commissaire Général de la Marine (E.R.), 37, quai de Cornouaille, Landerneau (Nord-Finistère).
- BEAUGÉ-BERUBÉ, Henri, Commandant, 27, avenue Jules-Graveraux, L'Hay-les-Roses (Val-de-Marne-94).
- BECQUEY, Adrien, Juge au tribunal de Quimper, Quimper (Sud-Finistère).
- BÉGOT, François, Commerçant, 12, rue de Brest, Quimper (Sud-Finistère).
- BELBEOC'H, Pierre, Commerçant, 6, rue E.-Kérivel, Douarnenez (Sud-Finistère).
- Mlle BELIN, Marie, Commerçante, 26, rue Kéréon, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. BELLEC, Jean, Notaire, Lopérec (Sud-Finistère).
- BELLEC, Pierre, Administrateur de l'Inscription Maritime, Ajaccio (Corse).
- Mme BELLEC, Jean-Louis, Moëlan-sur-Mer (Sud-Finistère).

- MM. BELLEC, Louis, Notaire, Lesneven (Nord-Finistère).
BENARD, Henri, Chirurgien, Maire de Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- Mme BENOISTON (Mme Vve H.), 1, rue Gourmelen, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. BERDER, Michel, Directeur du C.E.G., Lesneven (Nord-Finistère).
BERGERON, Roger, Ingénieur des Services Agricoles, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle BERGOT, Thérèse, Assistante Sociale, 14, rue Dautancourt, Paris-xvii^e (Seine).
- MM. BERNARD, Daniel, Contrôleur des Postes (E.R.), Brézoulous, Clédén-Cap-Sizun (Sud-Finistère).
BERNARD, Hervé, Secrétaire Général de la Mairie de Douarnenez (Sud-Finistère).
BERNARD, Jean, Comptable à l'E.D.F., Cité des Colombes (Kerfeunteun), Quimper (Sud-Finistère).
BERNARD, Jean, Docteur en Médecine, 9, rue Riaval, Rennes (Ille-et-Vilaine).
BERNARD, Louis (abbé), Recteur de Lampaul-Plouarzel (Nord-Finistère).
- Mlle BERRÉHOUC, impasse Jean-Racine, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. BERROU, Alain, Chef de district S.N.C.F., 75, rue Laënnec, Ploaré (Sud-Finistère).
BERROU, Pierre, Directeur d'école à Plovan (Sud-Finistère).
BERTHELOT, Paul, Président du Tribunal de Commerce, Brest (Nord-Finistère).
BERTHELOT, Capitaine de vaisseau (E.R.), Château de Kernévez, La Roche-Maurice (Nord-Finistère).
BERTHOU, Emile, Aumônier du Carmel, Le Relecq-Kerhuon (Nord-Finistère).

- Mme BERTRAND, Présidente du S.I. de Fouesnant, Ker-Tenvel, Beg-Meil (Sud-Finistère).
- BESCOND, Emile, Boulanger, 4, rue du Four, Ros-porden (Sud-Finistère).
- Mlle BÉZIER, A., Porz-an-Eostic, 90, avenue de la Gare, Tréboul (Sud-Finistère).
- MM. BINST, Jean, Sous-intendant au lycée, Quimper (Sud-Finistère).
- BIS, Jean-Yves, Agriculteur, Kéryven, Beuzec-Cap-Sizun (Sud-Finistère).
- BLACKWELL'S, Saint George's Mansion, George Street, Oxford (England).
- Mmes BLAYAU, Noël, 12, avenue Kergoat-al-Lez, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).
- BLEUZEN-BIHAN, Jeanne, 6, rue Clément-Ader, Brest (Nord-Finistère).
- MM. BLEUZEN, René, 6, rue Clément-Ader, Brest (Nord-Finistère).
- BLOCH, Yves, Chef de Section des P.T.T., 56, rue du Moulin-Vert (Penhars), Quimper (Sud-Finistère).
- BLOCH, Yves, Sous-préfet honoraire, rue Gambetta, Morlaix (Nord-Finistère).
- BLUM, Georges, Docteur en médecine, Plozévet (Sud-Finistère).
- BODEAU, Elie, Docteur en médecine, 15, rue Traverse, Brest (Nord-Finistère).
- BODÉNÈS, Louis, Pharmacien, Plougastel-Daoulas (Nord-Finistère).
- BODIVIT, Robert, Antiquaire, 43, rue Elie-Fréron, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle BOISSEL, Hôtelière, Bénodet (Sud-Finistère).
- MM. BOLLORÉ, Gwénaél, Industriel à Odet, Ergué-Gabé-ric (Sud-Finistère).
- BONDER, Yves, Officier de Marine (E.R.), 67, rue du Frugy, Quimper (Sud-Finistère).

- Mlle BONHOMME, Surveillante générale du lycée technique, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. BONTTHONNEAU, Henri, Pont-Croix (Sud-Finistère)
BORIES, Jean, Directeur de la Banque de France, Angoulême (Charente).
BOSCALS DE RÉALS, Charles, Général en retraite, Plouvorn (Nord-Finistère).
BOSCHER DES ARDILLETs, Tugdual, Comptable, 21, rue Jean-Macé, Brest (Nord-Finistère).
BOSENNEC, François, Pharmacien, 15, rue Duguay-Trouin, Douarnenez (Sud-Finistère),
BOSSON, Emile, Recteur de Carantec (Nord-Finistère).
BOTHMER, Maurice, 105, rue Jules-Lecesne, Le Havre (Seine-Maritime).
- Mmes BOTREL, Théodore (Mme Vve), Pont-Aven (Sud-Finistère).
BOUCHAUD-LETENDRE, 4, rue Ridder, Paris-xiv^e (Seine).
- M. BOUCHÉ, Hubert (abbé), Vicaire à Châteauneuf-du-Faou (Sud-Finistère).
- Mlle BOUCHER, Annie, 6, rue de Kergariou, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. BOUCHER, Jean-Pierre, Ingénieur du Cadastre, Résidence Garonne, escalier 4, Marmande.
BOUCHER, Louis, Journaliste, Quimper (Sud-Finistère).
BOUET, Jean-Louis, Administrateur civil au Ministère des Finances, 71, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14^e.
BOUET, Maurice, Professeur au lycée Voltaire, 14, rue Jean-Doyen, Euabonne (Val-d'Oise).
BOULMER, Francis, Clerc de Notaire, Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).
BOURBIGOT, André, Pharmacien, Elliant (Sud-Finistère).

- BOURGEOIS, E., 32, place Saint-Corentin, Quimper (Sud-Finistère).
- BOURGOIN, Jean, Ingénieur des T.P.E., Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- Mme BOURHIS, Anna, Le Prioldi, Le Faou (Sud-Finistère).
- MM. BOURLÈS, Marcel, Docteur en Médecine, 24, rue A.-Briand, Quimper (Sud-Finistère).
- BOURLIGUEUX, Guy, Professeur à la Sorbonne, 30, rue Oradour-sur-Glane, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- BOUSSARD, Vincent, Expert foncier, Kerganappé, Plogonnec (Sud-Finistère).
- BOUXIN, Henri, 30, avenue Duquesne, Paris-7^e (Seine).
- BOYER, André, Pointe du Sémaphore, Combrit (Sud-Finistère).
- Mlle BOZEC, Horticulteur, La Vallée, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. BOZEC, Yves, Professeur à l'Ecole Saint-Yves, Quimper (Sud-Finistère).
- BRANELLEC, Henri, 5, rue de Saint-Pol, Plouescat (Nord-Finistère).
- BRANQUEC, Germain, Retraité de l'E.D.F., Hippodrome, Quimper (Sud-Finistère).
- BRAS DE FER (de), Commandant (E.R.), rue Amiral-Courbet, Concarneau (Sud-Finistère).
- BREST, Bibliothèque municipale, Brest (Nord-Finistère).
- BREST, Bibliothèque Universitaire, Le Bouguen, Brest (Nord-Finistère).
- MM. BRETON, Alphonse, La Civette, 16, rue du Parc, Quimper (Sud-Finistère).
- BRETON, Eugène (abbé), Le Drennec (Nord-Finistère).
- BRIAND, Jean (abbé), Recteur de Lopérec (Sud-Finistère).
- Mlle BRIAT, Paule, Lesneven (Nord-Finistère).

- MM. BRIAT, Pierre, Lesneven (Nord-Finistère).
BRIARD, Jean-H., Architecte Expert pour les Monuments Historiques, 167, rue de l'Université, Paris-7^e (Seine).
BRIGANT, Auguste, Directeur régional honoraire des Douanes, 2, rue Branda, Brest (Nord-Finistère).
Mmes BRILLET, Raymond, Professeur à Quimperlé, 8, avenue V.-Hugo, Quimperlé (Sud-Finistère).
BROCA (Henriette de), Professeur, 44, rue Gambetta, Brest (Nord-Finistère).
MM. BRONNEC, Jean, Ingénieur, 23, rue Vauban, Brest (Nord-Finistère).
BROUSMICHE, Henry, Secrétaire général honoraire des Etablissements Schneider et des Forges du Creusot, 286, boulevard Raspail, Paris-14^e (Seine).
Mlle BRUNET, Lucie, 20, rue V.-Hugo, Montrouge (Hauts-de-Seine).
M. BRUNET, Maurice, Ingénieur, 5, avenue Alexis-Posset, Saint-Maur (Val-de-Marne).
Mlle BRUNO, Assistante sociale en retraite, Tourc'h (Sud-Finistère).
Mmes BUDES DE GUÉBRIANT (Comtesse Alain), Saint-Pol-de-Léon (Nord-Finistère).
BUFFÉ, 7, rue Emile-Souvestre, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
M. BUHOLTZER, Professeur au Lycée de Quimperlé (Sud-Finistère).

M. CABARET, Yves, 9, boulevard Boulay-Paty, Nantes (Loire-Atlantique).
Mme CAHOUR, Jean, Professeur au lycée, 10, rue Voltaire, Brest (Nord-Finistère).
M. CAILLON, Professeur d'histoire au collège Saint-Gabriel, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
Mme CALLOC'H, Alain, Beg-ar-Bolhoat, Plomelin (Sud-Finistère).

- M. CALVEZ, Eugène, Plounéour-Trez (Nord-Finistère).
- Mme CAMARD, 12, quai du Steïr, Quimper (Sud-Finistère).
- CAMBRIDGE, The Serial Division, Harvard Collège Library,
Cambridge 38 Mass. (U.S.A.).
- M. CANET, Jacques, Négociant, allée Couchouren, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme CARADEC, rue Pen-ar-Steïr, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. CARAES, Hervé (abbé), Professeur, Saint-Pol-de-Léon (Nord-Finistère).
- CARAES, Jean-J., Docteur en Médecine, Ploudalmézeau (Nord-Finistère).
- Mmes CARDALIAGUET, place A.-Massé, Quimper (Sud-Finistère).
- CARNÉ (Comtesse de), 6, rue René-Madec, Quimper (Sud-Finistère).
- M. CARNÉ-MARCEIN (Comte Ollivier de), Général (C.R.),
château du Marc'hallac'h, Plonéis (Sud-Finistère).
- Mme CARVAL, Directrice d'Ecole honoraire, 48, rue Brossette, Tréboul (Sud-Finistère).
- Mlle CAST, rue Jules-Noël, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. CASTEL, Jean, Docteur, 4, rue de Fougères, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- CASTEL, Louis, Docteur en Médecine, 26, rue de Denver, Brest (Nord-Finistère).
- CASTEL, Yves, Professeur, 14, rue Brizeux, Quimper (Sud-Finistère).
- CAVELLAT, Pierre, Premier Président de la Cour d'Appel, Caen (Calvados).
- Mlle CELTON, Suzanne, Chef de bureau à la mairie, Douarnenez (Sud-Finistère).
- MM. CHABAL, Gaston, Architecte, 77, square Cdt-L'Herménieur, Brest (Nord-Finistère).
- CHABANNES (Comte Christian de), 11, rue Bayard, Paris-8^e (Seine).

- CHABAY, Jean, Président honoraire de la Caisse d'Epargne, 7, rue Gourmelen, Quimper (Sud-Finistère).
- CHABRIAIS, Marc, Officier principal des Equipages de la Flotte (E.R.), Beg-Avel, Logonna-Daoulas (Nord-Finistère).
- CHACUN, Marcel, Industriel, 24, rue Vis, Quimper (Sud-Finistère).
- CHALIER, Lucien, 6, avenue Pauline, Joinville-le-Pont (Val-de-Marne).
- CHANSARD, René, Chef de bataillon (E.R.), 21, rue H. de Bournazel (Kerfeunteun, Quimper (S.-F.)).
- CHANTEAU (Baron Yves), La Muse Marine, Morgat-Crozon (Sud-Finistère).
- CHANTOUX, Yvon, Le Rhu, Ile de Batz (N.-F.).
- CHAPALAIN, Louis, rue Nationale, Rosporden (S.-F.).
- CHARBONNIER, Robert, Adjoint commercial, Pont-Plat, Lesconil (Sud-Finistère).
- Mme CHARBONNIER, Robert, Pont-Plat, Lesconil (S.-F.).
- MM. CHARDIN, Docteur en médecine, Le Guilvinec (Sud-Finistère).
- CHARPY, Jacques, Directeur des Services d'Archives, 4, rue du Palais, Quimper (Sud-Finistère).
- CHAUSSEPIED, André, Architecte, 15, rue de Salonique, Quimper (Sud-Finistère).
- CHAUSSEPIED, Michel, Artiste peintre, 2, rue Kerisbian, Brest (Nord-Finistère).
- CHAUVEL, André, domaine du Rhun-Izella, Bao-Loc (Nam-Dong), Sud-Vietnam.
- CHEVANNES, Marcel, Armateur, chemin de la Vallée, Pont du Cens, Nantes (Loire-Atlantique).
- CHOQUET, René, Docteur en médecine, Kerpintic, Le Huelgoat (Nord-Finistère).
- CIBON (Comte de), Kernaëret, Fouesnant (S.-F.).
- CLAQUIN, Henri, Docteur en médecine, 20 bis, rue de Kerlérec, Quimper (Sud-Finistère).

- CLAVEL, Georges, Directeur des P. et T. (E.R.), 14, rue L.-Pasteur, Douarnenez (Sud-Finistère).
- CLOAREC, Henri, Professeur, 2, rue Henri-Poincaré, Brest (Nord-Finistère).
- CLOASTRE, René, Professeur au Lycée Technique, 5, rue Voltaire, Brest (Nord-Finistère).
- COADOUR, Pierre, ancien Maire de Saint-Nic (S.-F.).
- COAT, Jo, Artiste peintre, 4, rue Duguay-Trouin, Douarnenez (Sud-Finistère).
- COATAUDON (Comte Charles de), Logonna-Daoulas (Nord-Finistère).
- COATHALEM, Laurent, 42, rue de Chateaubriand, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).
- COFFINIÈRES, J., Professeur de dessin, 16, rue Pierre-Loti, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).
- COÏC, Albert, Ingénieur agronome, Bel-Air, Pouldreuzic (Sud-Finistère).
- COÏC, Sébastien, Bibliothécaire de la ville, 2, rue Jeanne-d'Arc (Kerfeunteun), Quimper (S.-F.).
- COJAN, François, Directeur du Lycée, Châteaulin (Sud-Finistère).
- COJEAN, François, Secrétaire de mairie, Guerlesquin (Nord-Finistère).
- COLLOBERT, N., Docteur en médecine, 2, rue Voltaire, Brest (Nord-Finistère).
- COMMISSION RÉGIONALE de l'inventaire monumental « Bretagne », Bibliothèque munic., Rennes (I.-et-V.).
- MM. COMPAIN, Louis, 8, rue Charles-Gounod (Kerfeunteun), Quimper (Sud-Finistère).
- CONAN, Alain, Docteur en médecine, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- CONAN, Marcellin, Notaire à Telgruc (Sud-Finistère).
- CONCARNEAU, Bibliothèque municipale, Concarneau (S.-F.).
- MM. CORBES, Hippolyte, Président honoraire du Tribunal Civil, 10, rue E.-Souvestre, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

- CORFA, Alain, Etudiant, 167, avenue Ledru-Rollin, Paris-11^e (Seine).
- CORGNE, Eugène, Docteur ès-lettres, 16, rue de Marango, Pontivy (Morbihan).
- CORLER, René, Agent du Trésor, 11, rue de la Vergne, La Roche-sur-Yon (Vendée).
- CORNEC, Jean, Secrétaire de mairie, Pont-de-Buis (Sud-Finistère).
- CORNIC, Jean, Docteur en médecine, 9, rue Ernest-Renan, Douarnenez (Sud-Finistère).
- Mlles CORNIC, Marie, Retraitée des P.T.T., 27, rue Jeanne-d'Arc, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
- CORNIC, Catherine, manoir de Kermoysan, Penhars, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. COROLLER, Jean, impasse Robespierre, Prat-Maria, Quimper (Sud-Finistère).
- COROLLER, Jean, Greffier en chef au Tribunal de Commerce, Quimper (Sud-Finistère).
- CORRE, Jean-Michel, Procureur général, Yaoundé (Cameroun).
- CORSEUL, Léon, Receveur des Postes, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).
- COSMAO-DUMANOIR, Lieutenant de vaisseau, escorteur « Tartu », Toulon (Var).
- COTONÉA, Pierre, Préposé des P.T.T., Pont-Croix (Sud-Finistère).
- COTTEN, Jean-Louis, Instituteur en retraite, 4, rue Goar-em-Dro, Quimper (Sud-Finistère).
- COTTEN, Yves (Chanoine), Locquirec (N.-F.).
- COUFFON, René, 8, boulevard Clemenceau, Saint-Briec (Côtes-du-Nord).
- COULM, François, Négociant en vins, impasse de la Palestine, Quimper (Sud-Finistère).
- COUPA, Yves, Administrateur en chef des T.O.M. (E.R.), Pen-ar-Vir, Loctudy (Sud-Finistère).

COURTAIGNE, Pierre, Avoué au Tribunal, 32, avenue de Saint-Cloud, Versailles (Yvelines).

COURTAY, Yves, 1 bis, rue Toul-al-Laër, Quimper (Sud-Finistère).

COURTIN, Daniel, Inspecteur Primaire, Quimper (Sud-Finistère).

COZIC, René, Notaire, Landerneau (Nord-Finistère).

CRAFF, Paul, Directeur des Caisses Rurales, Quimper (Sud-Finistère).

CROISSANT, Henri, Avoué honoraire, 1, rue de Lyon, Brest (Nord-Finistère).

CUDENNEC, René, Chirurgien-dentiste, 16, rue Laënnec, Audierne (Sud-Finistère).

CUEFF, Alain, Charcutier en gros, Saint-Martin-des-Champs (Nord-Finistère).

MM. DAGORN, Henri, Docteur en médecine, Moulin de Coatcanton, Melgven (Sud-Finistère).

DAGORN, Yves (Abbé), Recteur à Rédéné (S.-F.).

DALM, Henri, Officier en chef des Equipages de la Flotte, 2, rue Chomel, Paris-7^e (Seine).

Mme DAMALIX, Locmaria (Ergué-Armel), Quimper (S.-F.).

MM. DANGUY DES DÉSERTS, Edouard, Capitaine de vaisseau (E.R.), Le Vieux-Kérisit, Daoulas (N.-F.).

DANGUY DES DÉSERTS, Henri, Lieutenant-Colonel, château de Maillé, Plounévez-Lochrist (N.-F.).

DANGUY DES DÉSERTS, Michel, château de Maillé, Plounévez-Lochrist (Nord-Finistère).

Mme DANIEL, 6, rue Valentin, Quimper (Nord-Finistère).

MM. DANIEL, Laurent, Mareyeur, Le Guilvinec (S.-F.).

DANIEL, Michel, Chef de Division à la Préfecture, Quimper (Sud-Finistère).

DANIEL, René, Inspecteur d'Académie adjoint, E.R., Quimper (Sud-Finistère).

- DANIEL, Tanguy, Professeur, 88, avenue J.-Jaurès, Montrouge (Hauts-de-Seine).
- Mme DANIEL-LE BARS, Magdeleine, 10, rue J.-B.-Bousquet, Locmaria, Quimper (Sud-Finistère).
- M. DANIGO, Henri, Bouquiniste, rue Marc-Sangnier (Kerfeunteun), Quimper (Sud-Finistère).
- Mmes DANIOU, 4, rue Saint-François, Quimper (S.-F.).
DAOUDAL, Anne, Secrétaire de mairie, Landudal (Sud-Finistère).
- MM. DAOUDAL, Yves, P.T.T., rue Bir-Hakeim, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
DARDY, René, Chirurgien-dentiste, 20, quai de Léon, Landerneau (Nord-Finistère).
DARSEL, Joachim, Professeur, rue Claude-Delvincourt, immeuble B 25, Rouen (Seine-Maritime).
DAYNES, Edmond, Artiste peintre, 81, rue des Prairies, Paris-20^e (Seine).
DEBARY, Michel, Avocat, 10, rue du Refuge, Versailles (Yvelines-76).
DECLERQ, Robert, Chef du Centre Emetteur de Quimerc'h (Sud-Finistère).
DELAGNEAU, Edmond, Négociant, 6, rue Foy, Brest (Nord-Finistère).
DELIBIOT, Pâtissier, rue E.-Fréron, Quimper (S.-F.).
DELSUC, Pierre, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, 4, rue de Galliera, Paris (Seine).
DÉNIEL (abbé), Recteur à Locronan (Sud-Finistère).
DENIS, Pierre, Professeur au collège de Douarnenez (Sud-Finistère).
DENIS, Pierre, Docteur en médecine, Clédén-Cap-Sizun (Sud-Finistère).
DENNIELOU, Jean, Intendant de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs, Brest (Nord-Finistère).
DERRIEN, François, Artiste sculpteur, rue Morvan, Lanildut (Nord-Finistère).

- DERRIEN, Hippolyte, Directeur d'école honoraire,
Loctudy (Sud-Finistère).
- Mme DERRIEN, Louis, 8, rue Voltaire, Brest (N.-F.).
- MM. DESGUINES, A., Directeur de l'Ecole Spéciale des
Travaux Publics, Cachan (Val-de-Marne).
DESPRETZ, Alfred, Traon-Elorn, Landerneau (N.-F.).
DESSE, Georges, Docteur en médecine, 25, rue du
Palais, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme DESSE, Georges, Directrice adjointe des Services
de Santé, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. DESSE, Jean, Etudiant, 25, rue du Palais, Quimper
(Sud-Finistère).
DEYROLLE, Jacques, Architecte, villa Pen-Fao, Le
Passage-Lanriec, Concarneau (Sud-Finistère).
DILOSQUER, Eugène, Instituteur, 1, rue de la Palue,
Guilvinec (Sud-Finistère).
- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE, 3, rue de Valois,
Palais Royal, Paris-1^{er} (Seine).
- MM. DIROU, Pierre, Instituteur honoraire, 100, Gran-
de-Rue, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
DIVERRÈS, Jean, 14, rue du Marais, Caen (Calva-
dos).
DIZERBO, Auguste, Chef de Travaux à la Faculté
des Sciences, 30, rue Branda, Brest (Nord-
Finistère).
DMOCHOWSKI, Jean, Roch-Bras, Porspoder (Nord-
Finistère).
DOARÉ, Jean, Inspecteur des Postes, 20, rue Mou-
lin-aux-Couleurs, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle DOMEQ, Marie, Prat-Maria, Quimper (Sud-Finis-
tère).
- M. DONNART, Charles, Docteur vétérinaire,, Pont-
Croix (Sud-Finistère).
- Mme DONNART, Gabrielle, Contrôleur des Postes en
retraite, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).

- MM. DONVAL, Victor, Industriel, Rosporden (Sud-Finistère).
- DOUGUET, Max, Amiral (C.R.), Port-Launay (Sud-Finistère).
- DOUGUET, Michel, Commerçant, Magasin Ecmo, Moulin-Vert, Penhars, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme DRAPIER-CADEC, Léontine, Femme de Lettres, 36, rue de Siam, Brest (Nord-Finistère).
- MM. DRÉAN, Raphaël, 48, rue du Docteur-Roux, Choisy-le-Roi (Val-de-Marne).
- DUBOIS, Tony, Docteur en Médecine, 6, rue Docteur-Paugam, Douarnenez (Sud-Finistère).
- DUBOURG, J.-C., Docteur en Médecine, Douarnenez (Sud-Finistère).
- Mlle DUFOUR, Henriette, 11, rue Ker-Ys, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme DUIGOU, C., impasse de l'Odet, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. DUJARDIN, Docteur en Médecine, Saint-Renan (Nord-Finistère).
- DUMONT, Roger, 15, rue de Pont-l'Abbé, Quimper (Sud-Finistère).
- DU PLESSIS, Yves, Directeur de Banque en retraite, 2, rue Vis, Quimper (Sud-Finistère).
- DUPOUY, Auguste, Agrégé de l'Université, rue E.-Gourmelen, Quimper (Sud-Finistère).
- DURAND, Joseph, Prothésiste dentaire, Rue, F.-Le-Guyader (Kerfeunteun), Quimper (Sud-Finistère).
- DURAND, Pierre, Lieutenant-Colonel (E.R.), H.L.M. Marine, n° 1, boulevard Jean-Moulin, Brest (Nord-Finistère).
- DYEVRE, Henri, Ingénieur Général, Directeur honoraire du Service Géographique de la Marine, 10, avenue Camoëns, Paris-16° (Seine).

- MM. EON, Jean-Noël, Résidence des Pins, Bât. B, 27,
rue de Saint-Germain, Marly-le-Roi (Yvelines).
EON, Paul, Recteur de Plouvien (Nord-Finistère).
ESSARTS (des), Général (C.R.), Kerlouarnec, Ploaré
(Sud-Finistère).
EVEN, André, 12, rue Branda, Brest (Nord-Finis-
tère).
EVEN, Jean, Artiste peintre, 26, rue des Plantes,
Paris (Seine).
EVENAT, Flanch, Commerçant, Pont-Croix (Sud-
Finistère).
EVRARD, Roger, Député du Finistère, 24, avenue de
la France-Libre, Kerfeunteun, Quimper (Sud-
Finistère).
EZEL, Jean, Docteur en Médecine, Douarnenez (Sud-
Finistère).
- MM. FALAISE, Guy, Président des Amis de Pompéi, 28,
avenue Maréchal-Lyautey, Beauregard-Poissy
(Yvelines).
FALC'HUN, François (Chanoine), Professeur de lan-
gues celtiques à la Faculté de Rennes, 26, rue
de Fougères, Rennes (Ille-et-Vilaine).
FATOU, Olivier, Magistrat, 14 bis, avenue Bosquet,
Paris-7^e (Seine).
- MMgr FAUVEL, André, Evêque de Quimper et de Léon,
Quimper (Sud-Finistère).
FAVÉ, Vincent, Evêque auxiliaire de Quimper et de
Léon, Quimper (Sud-Finistère).
- M. FAVÉ, Yves (Chanoine), Curé de Saint-Renan
(Nord-Finistère).
- Mme FEILLET, Hervé, 64, quai de l'Odet, Quimper (Sud-
Finistère).
- M. FERRIÈRE DE LASSUS, Auguste, Pietra Corbara, par
Sisco, Cap Corse (Corse).
- Mme FEUNTEUN, 4, rue René-Madec, Quimper (Sud-
Finistère).

MM. FEUNTEUN, Auguste, Inspecteur des Postes, Ile Tudy (Sud-Finistère).

FINOT, Paul, Directeur Général honoraire des Services Techniques de la mairie, square Tuck Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).

FICHOU, Yves, Notaire, Douarnenez (Sud-Finistère).

FICHOUX, Jacques, Curé doyen de Plabennec (Nord-Finistère).

FICHOUX, Jean, Conseiller Général, Arzano (Sud-Finistère).

FLATRÈS, Pierre, Agrégé de l'Université, Assistant de Géographie à la Faculté de Lille, 165, avenue G.-Delory, Lille (Nord).

FLOCH, Maurice, rue Jean-Lautrédou, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).

Mme FOLGOAS, Couture, 17, place Gambetta, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).

FORÊT-FOUESNANT (La), Mairie, La Forêt-Fouesnant (Sud-Finistère).

MM. FORNÈS, Joseph, Négociant en métaux, 73, rue du Frugy, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).

FORT, Albert, Président honoraire de la Chambre de Commerce de Tunis, 47, rue V.-Hugo, Brest (Nord-Finistère).

Mmes FOUCHÉ, Suzanne, Directrice d'Ecole en retraite, Kerobestin (Sainte-Marine), Combrit (Sud-Finistère).

FOUCHER, 18, rue Elie-Fréron, Quimper (Sud-Finistère).

M. FOUCHER, Jean, Archiviste municipal, Brest (Nord-Finistère).

FOUGÈRES, Bibliothèque municipale, Fougères (Ille-et-Vilaine).

Mme FOURRÉ, Edwige, 8, rue des Sables-Blancs, Tréboul (Sud-Finistère).

MM. FRIANT, Hervé, 52, rue Henri-Barbusse, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).

FRIANT, Pol, Industriel, 31, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper (Sud-Finistère).

FRIEDEL, Georges, Professeur à la Faculté de droit, rue du Plateau, Nancy-Laxou (Meurthe-et-Moselle).

FURCY, Emile, 3, rue Saint-Mathieu, Quimper (Sud-Finistère).

FURIC, Bertrand, Guerngaradec, Le Trévoux (Sud-Finistère).

FURIC, Jules, Industriel, Le Guilvinec (Sud-Finistère).

Mlle GADONNA, Aline, Professeur de Sciences au lycée de Nantes, Pen-ar-Ménez, Plouhinec (Sud-Finistère).

MM. GAGEONNET, Maurice, Comptable, rue Robespierre, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).

GAIGNAISON, Marcel, 1, villa Niel, Paris-17^e (Seine).

GALÈS, Charles, Docteur en Médecine, Plogonnec (Sud-Finistère).

GALLAIS, Alain, Commissaire Priseur, Quimper (Sud-Finistère).

GALLO, Arthur, Commerçant, Querrien (Sud-Finistère).

GAONACH, Maurice (abbé), Aumônier au Juvénat de Kerivoal, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).

GARGADENNEC, Guy, Assurances, rue Alavoine, Pont-Croix (Sud-Finistère).

GARGADENNEC, Roger, Rédacteur Publicitaire d'Air-France, Parc Le Blanc, Barbedienne, Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne).

GARREC, Maurice, Commerçant, rue Voltaire, Douarnenez (Sud-Finistère).

- GARREC, Roger (abbé), Professeur au Collège Saint-François, Lesneven (Nord-Finistère).
- GAUTIER, Louis, Directeur honoraire de banque, Ker-Annic, Thouaré (Loire-Atlantique).
- GAZEAU, Francis, Pharmacien, Dooulas (Nord-Finistère).
- GÉLÉBART, Jean, 18, rue Traverse, Brest (Nord-Finistère).
- GENTRIC, Emile, 3, rue Etienne-Dolet, Brest (Nord-Finistère).
- GIFFO, Etienne, Docteur en Médecine, avenue de la Gare, Quimper (Sud-Finistère).
- GIOT, Pierre, Directeur des Antiquités Préhistoriques, 2, rue du Thabor, Rennes (Ile-et-Vilaine).
- GLOAGUEN, Jean, Opticien de Marine, Ecole du Rouz, Le Passage, Concarneau (Sud-Finistère).
- Mme GLOAQUIN, 59, avenue des Sports, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. GLORENNEC, Hervé, Commis aux Archives Départementales, Résidence de Prat-Maria, Quimper (Sud-Finistère).
- GOACHET, Robert, Expert foncier, 84, rue Jean-Jaurès, Brest (Nord-Finistère).
- Mmes GOALABRÉ, Marie-Louise, Institutrice en retraite, 19, rue H.-Barbusse, Quimper (Finistère).
- GOALIC, Jean, 72 bis, rue de la Providence, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. GOANEC, Alexandre, Commerçant au bourg, Plovan (Sud-Finistère).
- GOANEC, Eugène, Instituteur, Ecole Maternelle, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- GOARDON, Henri, Agriculteur, Trouguer, Clédén-Cap-Sizun (Sud-Finistère).
- GODARD, Gabriel, Artiste peintre, 26, rue de la Noë-veillard, Pornic (L.-A.).

- GODEC, Stanislas, Sculpteur, Pont-Croix (Sud-Finistère).
- Mme GOLHEN, Jean, 1, rue du Frugy, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. GONIDEC, Albert, Expert foncier agricole, rue de la Plaine, Châteaulin (Sud-Finistère).
- GORAGUER, Lucien, Directeur d'Ecole à Plogastel-Saint-Germain (Sud-Finistère).
- Mme GOUBET, Simone, Archiviste paléographe, 1, place d'Apvril, Grenoble (Isère).
- MM. GOUBIN, Hervé, Notaire, Fouesnant (Sud-Finistère).
- GOUDEBRANCHE, Yves, à Mazapan, La Membrolle-sur-Choizille (Indre-et-Loire).
- GOUGAY, René (Chanoine), Curé de Saint-Mathieu, Quimper (Sud-Finistère).
- GOUFFÈS, Gabriel, Comptable, rue Bisson, Le Passage, Concarneau (Sud-Finistère).
- GOUFFÈS, Georges, Chirurgien dentiste, rue Théodore-Le-Hars, Quimper (Sud-Finistère).
- GOUPIL, Michel, Juge d'Instance, 5, rue des Brebis, Morlaix (Nord-Finistère).
- Mlle GOURCUFF, M., Professeur au lycée, 74, rue Jean-Jaurès, Brest (Nord-Finistère).
- MM. GOURIOU, Jean, 44, rue Vital, Paris-16° (Seine).
- GOURLAOUEN, René, Directeur de la Société Générale à Douarnenez (Sud-Finistère).
- GOURMELON, Hervé, Administrateur Civil au Ministère des Finances, 21, rue Taine, Paris-12° (Seine).
- GOURMELON, Roger, Conservateur aux Archives Nationales, 22, r. A.-Dumas, Le Vésinet (Yvelines).
- GOURRETTE, René, Huissier de Justice, Plogastel-Saint-Germain (Sud-Finistère).
- GOURVIL, Francis, Président de la Société d'Etudes, 24, rue de Brest, Morlaix (Nord-Finistère).

- Goy, Robert, Artiste peintre, 1, place de la Petite-Hollande, Nantes (Loire-Atlantique).
- GRALL, Médecin Colonel (E.R.), Elliant (S.-Finist.).
- GRALL, André, Pharmacien, 2, rue Edith-Cawell, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- Mme GRALL, Herveline, Secrétaire du Comité des Pêches, 51, rue Inkermann, Brest (Nord-Finistère).
- MM. GRALL, Jean, Prothésiste dentaire, 12, rue de la Fontaine (E.-A.), Quimper (Sud-Finistère).
- GRAVOT, Robert, Professeur, 39, rue J.-Macé, Brest (Nord-Finistère).
- GRENELU, C., Le Ponthiou, Tinténiaç (Ille-et-Vilaine).
- GRENIE, Claude, Professeur au lycée de Garçons, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme GRUNCHEC, Charcutière, 27, rue Saint-Mathieu, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. GUÉDEC (abbé), Curé de Leigné-les-Bois (Vienne).
- GUÉGUEN, Corentin, Commerçant, Ster-Vad, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- Mme GUÉGUEN, Françoise, 9, rue du Lycée, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. GUÉGUEN, Joseph (abbé), Aumônier de l'hôpital, Quimper (Sud-Finistère).
- GUÉGUEN, Léon, Docteur en Médecine, Plouguerneau (Nord-Finistère).
- GUÉGUEN, Michel, Instituteur public, Ecole du Lin, Concarneau (Sud-Finistère).
- GUELLEC, Eugène, Architecte, Kréac'h-al-Lan, Quimper (Sud-Finistère).
- GUÉNEC, André, Transports, Peumerit (Sud-Finistère).
- GUERCH, Jean (abbé), Recteur de Locmaria, Quimper (Sud-Finistère).
- GUERDAVID (Comte de), Keraël, Botsorhel (Nord-Finistère).

- GUERDAVID (Comte Hervé de), La Souque, par Rabastens (Tarn).
- Mme GUERNALEC, Claire, 32, impasse de l'Odet, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. GUÉVEL, Job, Maître-verrier, 12, route des Moutiers, Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis).
- GUÉVEL, René, Négociant, Pleyber-Christ (Nord-Finistère).
- Mme GUÉZENNEC, Hélène, Agent des P. et T., Locronan (Sud-Finistère).
- MM. GUÉZENNEC, Yves, Négociant, Tréguier (Côtes-du-Nord).
- GUIBOURG, Emile, Chirurgien dentiste, Audierne (Sud-Finistère).
- GUILCHER, André, Agrégé de l'Université, Professeur à la Sorbonne, 2, boulevard Maréchal-Joffre, Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine).
- GUILLEMOT, Arthur, Kerascoët, Pluguffan (Sud-Finistère).
- Mme GUILLEMOT, Jacques, Kerlann, Sainte-Marine, Combrit (Sud-Finistère).
- MM. GUILLERM, Hervé, ancien Maire de Carantec (Nord-Finistère).
- GUILLERM, Louis (abbé), Recteur à Gouézec (Sud-Finistère).
- Mme GUILLEROT, Le Kernével, Larmor-Plage (Morbihan).
- M. GUILLOU, ancien Instituteur, Maner Kérislay Locronan (Sud-Finistère).
- Mme GUILLOU, Maner Kérislay, Locronan (Sud-Finistère).
- M. GUILLOU, Raphaël, Professeur d'Enseignement Technique, Brest (Nord-Finistère).
- Mme GUIRRIEC, 27, rue Jules-Noël, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. GUIVARCH, Louis, Notaire, Saint-Pol-de-Léon (Nord-Finistère).

- GUIZIOU, Sébastien, Maire de Loctudy (Sud-Finistère).
- GUYADER, Albert, Contrôleur civil honoraire, 49, rue V.-Hugo, Brest (Nord-Finistère).
- GUYADER, Camille, Opticien, 7, rue Duguay-Trouin, Douarnenez (Sud-Finistère).
- GUYADER, Henri, Secrétaire du Syndicat d'Initiative de Châteaulin (Sud-Finistère).
- GUYADER, Louis, Tailleur, rue des Ecoles, Châteaulin (Sud-Finistère).
- Mme GUYOMARCH, Odile, 27, rue Hermel, Paris (18^e) (Seine).
- M. GUYOMARCH, René, Secrétaire en chef de la Sous-Préfecture, Morlaix (Nord-Finistère).
- Mme HALLAURE, Alice, Kerobestin, Sainte-Marine, Combrit (Sud-Finistère).
- MM. HALLÉGUEN, C., Administrateur en Chef honoraire des Colonies, Pentrez, Saint-Nic (Sud-Finistère).
- HALLIER, André, Général (C.R.), 93, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16^e (Seine).
- HALNA DU FRÉTAY, Alain, 41, rue Lagrange, Bordeaux (Gironde).
- HAMON, Albert, Professeur, 55, avenue du Panorama, Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine).
- HAMON, Henri, Secrétaire de la Foire-Exposition, 67, rue de Douarnenez, Quimper (Sud-Finistère).
- HAMON, Pierre, Industriel, 15, rue des Carmes, Saint-Pol-de-Léon (Nord-Finistère).
- HAMON, Pierre, Ingénieur en chef du génie rural (E.R.), 59 bis, rue de Douarnenez, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme HANOUT, 7, rue de la Mairie, Quimper (Sud-Finistère).
- M. HANOUT, Bruno, Croachou-Ber, Le Folgoët (Nord-Finistère).

- Mme HARDOUIN, 1, rue de Kergariou, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle HARNAY, Césarine, 3, rue de la Gare, Plouvorn (Nord-Finistère).
- MM. HARSCOUET DE SAINT-GEORGES, château de Kéren-nével, Melgven (Sud-Finistère).
HÉLIAS, Pierre, Professeur à l'Ecole Normale, rue de la Providence, Quimper (Sud-Finistère).
HÉLO, Victor, Docteur en Médecine, Médecin Chef de la Sécurité Sociale, Plogastel-Saint-Germain (Sud-Finistère).
- Mlle HÉMÉDY, Commerçante, rue Duguay-Trouin, Châteaulin (Sud-Finistère).
- MM. HÉMERY, Paul, Restaurateur d'objets mobiliers, 186, rue de Rivoli, Paris-1^{er} (Seine).
HÉMON, Kitty, 76, rue de Douarnenez, Quimper (Sud-Finistère).
HÉNAFF, Corentin, Maire de Pouldreuzic (Sud-Finistère).
- Mme HÉNAFF, Jean, Pen-ar-Marc'hat, Plouhinec (Sud-Finistère).
- MM. HÉNAFF, Michel, Ty-Breiz, Pouldreuzic (Sud-Finistère).
HÉNAULT, Louis, 5, place Le-Flô, Lesneven (Nord-Finistère).
HENRIOT (Etablissements), Faïencerie de Locmaria, Quimper (Sud-Finistère).
HENRY, Hervé, Directeur d'école honoraire, Plözévet (Sud-Finistère).
HENRY, Jean-Louis, Négociant, rue Lamartine, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).
HENRY, Nicolas, Ingénieur Général en retraite, Creach-Gwennou, Plomodiern (Sud-Finistère).
- Mme HENTSCH, château de Cheffontaines, Clohars-Fouesnant (Sud-Finistère).

- Mlle HERLÉDAN, Marie-Thérèse, Infirmière, Port-Manech, Nével (Sud-Finistère).
- Mme HERLÉDAN, Pierre, Institutrice, Melgven (Sud-Finistère).
- Mlle HERNIGOU, Bâtiment C, Penruic, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, Guillaume, 3, rue Damrémont, Nantes (Loire-Atlantique).
- HERVÉ, Barthélémy, Journaliste, 9, rue Dumont-d'Urville, Concarneau (Sud-Finistère).
- HÉTET, Emile, Ty-Jopic, Quimerch (Sud-Finistère).
- HÉTET, Michel, Expert foncier, Bannalec (Sud-Finistère).
- Mlle HICHER, Marie, Assistante Sociale, 22, rue J.-Barré, Douarnenez (Sud-Finistère).
- MM. HINTERSCHIN, Albert, 5, rue Bouzerait, Montrouge (Hauts-de-Seine).
- HOUEL, Laurent, Professeur au Collège, 7 bis, rue Corentin-Pérennès, Douarnenez (Sud-Finistère).
- HUBERT, Jean, Manoir du Stang, La Forêt-Fouesnant (Sud-Finistère).
- HUBERT, Marcel, Secrétaire de Mairie, Pont-Croix (Sud-Finistère).
- Mlle HUIBAN, Louise, Commerçante, 7, rue Kéréon, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. IHUEL, Julien, Inspecteur de l'Enregistrement en retraite, Ile Tudy (Sud-Finistère).
- ILLIOU, Maurice, Inspecteur des Douanes, 169 bis, rue des Landes, Chatou (Yvelines).
- INIZAN, Albert, 68, avenue des Gobelins, Paris-13^e (Seine).

INIZAN, Yves, Médecin-Chef de la Caisse de Sécurité Sociale, 11, rue Pasteur (E.A.), Quimper (Sud-Finistère).

INSTITUT des Recherches historiques, économiques et humaines, Faculté de Lettres, Rennes (I.-et-V.).

Mme JACQ, Ch., 14, rue Saint-Marc, Quimper (S.-F.).

Mlle JAFFRÉ, Louise, Assistante sociale en chef (E.R.), 118, avenue de Kergoat-al-Lez (E.A.), Quimper (Sud-Finistère).

Mme JAFFRÉ-JAUEN, Louise, 5, rue de Pont-l'Abbé, Quimper (Sud-Finistère).

MM. JAFFRÉZIC, Louis, secrétaire de la mairie de Riec-sur-Belon (Sud-Finistère).

JALLAIS, Olivier, 6, rue Cdt-Avril, Locmaria, Quimper (Sud-Finistère).

JAMES-DOREZ, L., Importateur, Le Faou (S.-F.).

JANNÉS, Yves, Vice-Président des Grands Travaux de Marseille, boulevard du Château, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Mme JANNÉS, Yvonne, Professeur au Lycée, 12, rue Ch.-Berthelot, Brest (Nord-Finistère).

MM. JAUEN, Alain, Chirurgien, Kermaria, Lesneven (Nord-Finistère).

JAUEN, Louis, Entrepreneur de Travaux Publics, place du Champ de Foire, Quimper (S.-F.).

JAUEN, Docteur en médecine, Kerlouan (N.-F.).

JEAUGEON, André, Etudiant, An-Oaled, Pen-ar-Lan, Carantec (Nord-Finistère).

JÉGOU, Alain, Conseiller à la Cour d'Appel, 16, rue de Linné, Paris-17^e (Seine).

Mme JÉROME-SIDDONS, Magdeleine, 20, rue Traverse, Morlaix (Nord-Finistère).

MM. JESTIN, A., 29, rue du Général-Leclerc, Saint-Pol-de-Léon (Nord-Finistère).

- JÉZÉQUEL, Hervé (abbé), Maison de Kéraudren, Lambézellec (Nord-Finistère).
- JOLIFF, Marcel, Directeur du Cours Complémentaire, Le Guilvinec (Sud-Finistère).
- Mme JOLIVET, 2, rue de Lestrouarn, Tréboul (S.-F.).
- MM. JOLY, Guy, Chirurgien-dentiste, rue de la Marne, Lesneven (Nord-Finistère).
- JOUANJAN, Félix, 3, rue Amiral de la Grandière, Quimper (Sud-Finistère).
- JOUVIN, ancien Assureur, 22, rue Astor, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme JUGANT, Commerçante, rue Saint-Mathieu, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. JUILLARD, Edouard, Retraité des Postes, Le Calvaire, Quimper (Sud-Finistère).
- JULIEN, Michel-Hervé, Assistant au Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris (Seine).
-
- M. KAIGRE, Jean, Bijoutier, 9, rue de la Porte, Brest (Nord-Finistère).
- Mme KAIGRE, Marguerite, 58, boulevard Gambetta, Brest (Nord-Finistère).
- KENVREURIEZ AR BREZONEC, Grand Séminaire, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. KÉRANFLEC'H (Vicomte Amaury de), manoir de Trogriffon, Henvic (Nord-Finistère).
- KERAVAL, Pierre, Professeur à l'Ecole Normale, Créach-Maria (Ergué-Armel), Quimper (S.-F.).
- Milles KERAVAL, R., 1, rue Colbert, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
- KERDRANVAT, Marie-Anne, rue A.-Le-Braz, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme KERDRAON, Michèle, 65, boulevard Montaigne, Brest (Nord-Finistère).

- M. KERGOAT, Henri, allée du Banellou, Quimper (S.-F.).
- Mlle KERGONNA, 46, quai de l'Odet, Quimper (S.-F.).
- Mme KERGOS (de), 12, r. de la Palestine, Rennes (I.-et-V.).
- MM. KERGUÉLEN, François, Agrégé de l'Université, 75, avenue Mozart, Paris (Seine).
- KERHOAS, Roger, Président du Cercle Celtique, 14, rue Léon-Blum, Châteaulin (Sud-Finistère).
- Mlle KERHUEL, Anne-Marie, 34, rue Général-Morvan, Beuzec-Conq (Sud-Finistère).
- MM. KERIBIN, Jean, dit « Binn », Artiste peintre, cité H.L.M. Kerguesten, Douarnenez (Sud-Finistère).
- KERISIT, Adolphe, Photographe, 53, rue Le Déan, Quimper (Sud-Finistère).
- KERLOCH, Jean, Expert comptable, 7, rue Charles de Foucauld, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlles KERLOCH, Jeanne, Assistante Sociale, rue de Rosmadec, Penhars, Quimper (Sud-Finistère).
- KERMADEC (de), Le Roc'hou, Plouézoc'h (N.-F.).
- KERLOCH, Josiane, 7, rue E.-Gourmelen, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. KERMARREC, Henry, Chirurgien-dentiste, 2, avenue de Kerbonne, Saint-Pierre-Quilbignon (N.-F.).
- KERMERCHOU de KERAUTEM, Hervé (de), manoir de Castelmen, Taulé (Nord-Finistère).
- KERMORGANT, Louis, Pharmacien, 10, rue Danton, Brest (Nord-Finistère).
- Mlle KERNAFLEN, Lucienne, 12, avenue des Glénans, Penhars, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. KERNAFLEN DE KERGOS (Marquis de), Bénodet (S.-F.).
- KERNÉIS, J.-P., Professeur à l'Ecole de Médecine de Nantes, 16, quai Moncousu, Nantes (L.-Atl.).
- KEROUARTZ (Marquis Oswen de), Les Salles, Guin-gamp (Ctes-du-Nord).
- KERREST, Jean, 8, rue Victorien-Sardou, Paris-16^e (Seine).

- KERRIEN, Jean (abbé), 240, rue Jean-Jaurès, Brest (Sud-Finistère).
- KERROS (Guy de), Malakoff, Sainte-Marine, Combrit (Sud-Finistère).
- Mme KERSAUDY, Albert, Commerçante, 2, rue du Môle, Audierne (Sud-Finistère).
- MM. KERSAUDY, Jean-Michel, 2, rue Pierre-Le Grand, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- KERSAUZON-KERJEAN (Comte de), manoir de Kersjart, Plourin-Ploudalmézeau (Nord-Finistère).
- Mme KERUAREC, 16, avenue des Saules, Quimper (S.-F.).
- MM. KERVENNIC, Jean, Recteur d'Henvic (N.-F.).
- KERVENNIC, Pierre (chanoine), Vicaire général, Evêché, Quimper (Sud-Finistère).
- KERVÉAN, Yves, Gérant d'usine, Le Guilvinec (S.-F.).
- KERVIAN, Jean, Journaliste, Plomodiern (S.-F.).
- KERVIRAN, Louis, 12, rue Campagne-Première, Paris-15° (Seine).
- KERVIRAN, Primel, Officier de Paix adjoint, rue Selwar-Ker, Quimper (Sud-Finistère).
- KER-VREIZ, 43, rue Saint-Placide, Paris-6° (Seine).
- Mlle KERYVELL, Marie-Pierre, Etudiante, Douarnenez (Sud-Finistère).
- KEVRENN de Brest (Glémarec), 125, rue de Saint-Marc, Brest (Nord-Finistère).
- MM. LABBÉ, Roger, Armateur, 25, rue E.-Renan, Concarneau (Sud-Finistère).
- LACHAUD, Jacques, Architecte, 15, place au Beurre, Quimper (Sud-Finistère).
- LAFFAILLE, Roland, Général (C.R.), Roc'h-Du, Concarneau (Sud-Finistère).
- LAFFAILLE, Hervé, Colonel (E.R.), Roc'h-Du, Concarneau (Sud-Finistère).
- LAFOND, Jean, Syndic, Administrateur judiciaire, 22, rue de Pont-l'Abbé, Quimper (Sud-Finistère).
- LAGADEC, Jean, 15, r. de Chateaubriand, Brest (N.-F.).

- Mlle LAGADIC, Aline, Chemin des Justices (Penhars).
Quimper (Sud-Finistère).
- MM. LAGADIC, Corentin, Instituteur, Le Guilvinec (S.-F.).
LAGATHU, E., Ingénieur des T.P.E., Le Huelgoat
(Nord-Finistère).
LAGRÉE, André, Pharmacien, Le Faou (S.-F.).
LAISSUS, Yves, 33, boulevard du Lac, Enghien-les-
Bains (Val-d'Oise).
LA JAILLE (de), rue Duguay-Trouin, Carantec (N.-F.).
LALLEMANT, Henri, Ingénieur en chef géographe à
l'Institut Géographique National, 2, avenue Pas-
teur, Saint-Mandé (Val-de-Marne).
LA MÉNARDIÈRE (Léon de), 6, cours d'Ajot, Brest
(Nord-Finistère).
LANCIEN, Germain, Ingénieur en chef des Manufac-
tures de l'Etat, rue Dupleix, Morlaix (N.-F.).
- LANDÉVENNEC (Abbaye de), par Argol (Sud-Finistère).
- LANDERNEAU. Bibliothèque municipale. Landerneau (N.-F.).
- MM. LANNAUD, Roger, Négociant, 4, rue René-Madec,
Quimper (Sud-Finistère).
LANNUZEL, Joseph, Officier principal des Equipages
de la Flotte (E.R.), H.L.M. Marine, 1, boulevard
J.-Moulin, Brest (Nord-Finistère).
LANON, Louis (abbé), Vicaire à Douarnenez (S.-F.).
LAOUÉNAN, Loys, Artiste peintre, Carantec (N.-F.).
- Mme LAOUÉNAN-BOUGUENNEC, Germaine, Prat-Maria (Er-
gué-Armel), Quimper (Sud-Finistère).
- MM. LARCHIER, Jean, Négociant, 40, rue de Brest, Mor-
laix (Nord-Finistère).
LARDEUR, H., Ingénieur des Ponts et Chaussées,
Quimper (Sud-Finistère).
LARVOR, Alain, Journaliste, 56, rue du Docteur-Char-
cot, Nanterre (Hauts-de-Seine).
LARVOR, Robert, 10, rue Pierre-Loti, Brest (N.-F.).
LARZUL, Noël, ancien Maire de Plozévet (S.-F.).

- LASSERRE du ROZEL, Pharmacien, Le Guilvinec (Sud-Finistère).
- LASSUS (de), 19, rue de Bréhat, Morlaix (N.-F.).
- LAURENT, Charles, Médecin général (C.R.), 21, square Lherminier, Brest (Nord-Finistère).
- LAURENT, Donatien, Etudiant, 44, rue de Fleurus, Paris-6^e (Seine).
- LAURET, R., Chirurgien-dentiste, Plougastel-Daoulas (Nord-Finistère).
- Mme LAVALOU, Marguerite, Mareyeur, rue Alfred-Leray, Concarneau (Nord-Finistère).
- MM. LAZIC, Jean, Dessinateur au cadastre, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).
- LE BAIL, François, Pro-Directeur du Likès, Quimper (Sud-Finistère).
- LE BARS, Alfred, Commerçant, place des Otages, Morlaix (Nord-Finistère).
- LE BARS, Jean (abbé), Vicaire à Pleyben (S.-F.).
- LE BARS, Jean, Recteur de Trézien (Nord-Finistère).
- LE BARS, René, Inspecteur de l'Enseignement primaire, rue A.-Le Braz, Quimper (Sud-Finistère).
- LE BEC, Jean, Pharmacien, 2, rue des Halles, Quimper (Sud-Finistère).
- LEBEL, Mario, Chirurgien en chef de l'hôpital de Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Jolie (Yvelines).
- LE BERRE, Alain, Professeur, 60, boulevard Gambetta, Brest (Nord-Finistère).
- LE BERRE, Auguste, Négociant, Pont-l'Abbé (S.-F.).
- LE BERRE, Hervé, Hôtelier, Le Guilvinec (S.-F.).
- LE BERRE, Jean-Marc (fils), Artisan d'art, Locmaria, Quimper (Sud-Finistère).
- LE BERRE, Jean-Paul, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- LE BERRE, Marc, Artisan d'art, Locmaria, Quimper (Sud-Finistère).
- Mmes LE BERRE, 14, avenue de la Libération, Quimper (Sud-Finistère).

- LE BERRE, Le Cottage, Le Ris, Kerlaz (S.-Finistère).
- MM. LE BESQUE, Georges, Journaliste, 1, rue des Marins, Landerneau (Nord-Finistère).
- LEBEUL, Jean (abbé), Vicaire à Douarnenez (Sud-Finistère).
- LE BEUX, Joseph (abbé), Recteur de Saint-Pierre et Saint-Paul (Moulin-Vert), Quimper (S.-F.).
- Mme LE BIHAN, Achille, Directrice de l'école publique, Saint-Renan (Nord-Finistère).
- M. LE BIHAN, Alexis, Adjoint d'archives, 18, place Terre-au-Duc, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle LE BIHAN, Anna, rue de la Paix, Le Guilvinec (S.-F.).
- M. LE BIHAN, Jacques, Opticien, 8, cité de Kerguélen, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme LE BIHAN, Marie-Louise, Professeur de Lettres, 3, brd Mouchotte, Prat-Lédan, Brest (N.-F.).
- Mlles LE BIHAN-PENNANROS, M.-L., 29, rue du Frugy, Quimper (Sud-Finistère).
- LE BLOCH, Catherine, 7, rue E.-Gourmelen, Quimper (Sud-Finistère).
- M. LE BORGN, Armand, Professeur de Sciences Naturelles, Quimerc'h (Sud-Finistère).
- Mmes LE "BORGNE, 72, rue de la Providence, Quimper (Sud-Finistère).
- LE BOT, 2, rue Kerorion, Brest (Nord-Finistère).
- MM. LE BOULCH, Yves (abbé), Aumônier de l'Hôpital, Landerneau (Nord-Finistère).
- LE BOURHIS, Retraité de l'Enseignement, 3, rue du Château, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- Mme LE BOURHIS, Retraîtée de l'Enseignement, 3, rue du Château, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- MM. LE BRAS, Henri, Peintre décorateur, 24, rue Notre-Dame, Lesneven (Nord-Finistère).
- LE BRETON, Fiacre, Instituteur public, Rézé (Loire-Atlantique).

- LE BRETON, Louis, Docteur en Médecine, Bourbriac (Côtes-du-Nord).
- LE BRIGANT, Yves, Instituteur honoraire, Guerlesquin (Nord-Finistère).
- LE BRIS, Jean, Attaché de Préfecture, Créach-Maria (Ergué-Armel), Quimper (Sud-Finistère).
- LE BRIS, Pierre, Libraire, 57, rue de Siam, Brest (Nord-Finistère).
- LE BRIS DU REST, Erwan, Manoir de Treffest, Pont-Croix (Sud-Finistère).
- Mme LE BRIS DU REST, G., C.I. 122, Kervoualan, Perros-Guirrec (Côtes-du-Nord).
- LE BRUN, Bernard, Coutelier, rue Kéréon, Quimper (Sud-Finistère).
- LE BRUN, Jean-Yves, Directeur d'Ecole, 248, rue Jean-Jaurès, Brest (Nord-Finistère).
- LE BRUN, Roger, Avocat, Morlaix (Nord-Finistère).
- LE CALVEZ, Louis, Conseiller Général, Maire de Fouesnant (Sud-Finistère).
- LE CAM, Professeur au lycée, 16, rue de l'Iroise, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme LE CAM, Professeur au lycée, 16, rue de l'Iroise, Quimper (Sud-Finistère).
- M. LE CARRE (Rév. Père), à Roz-Avel, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme LE CHEVER, Roger, Chirurgien dentiste, Villa Odette, Loctudy (Sud-Finistère).
- MM. LECLERC, Louis, Notaire, Carhaix (Nord-Finistère).
- LE CLECH, R., Recteur, Trefflagat (Sud-Finistère).
- LE CLECH, Grégoire, Instituteur, impasse de Cozmaner, route de Bénodet, Quimper (S.-Finistère).
- LECLERCQ, René, Comptable agréé, rue Yan-d'Argent, Douarnenez (Sud-Finistère).
- LECOQ, Joseph, Maire de Plogastel-Saint-Germain (Sud-Finistère).

- LE CORDIER DE BIGARS DE LA LONDE, Loïc, 6, avenue de Tourville, Paris-7^e (Seine).
- Mme LE CORNEC, Louise, 15, rue Louis-Hémon, Quimper (Sud-Finistère).
- M. LE CORRE, André, Manoir de Moëllien, Plonévez-Porzay (Sud-Finistère).
- Mmes LE COZ, Philomène, ancienne Commerçante, rue Elie-Fréron, Quimper (Sud-Finistère).
- LE CRANE-BERRIVIN, Pharmacienne, Plozévet (Sud-Finistère).
- MM. LE DANT, Adolphe, Retraité des Postes, 17, rue P.-Sémard, Brest (Nord-Finistère).
- LE DOARÉ, Jos, Photographe 11, quai de Nantes, Châteaulin (Sud-Finistère).
- LEDOUX, Président des donneurs de sang bénévoles, Les Sylphides, rue Ed.-Ménez, Quimper (Sud-Finistère).
- LE DU, H., Négociant, rue de Kergariou, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle LE DU, Simone, Institutrice, Plogoff (Sud-Finistère).
- M. LEFEUVRE, Romain, 30, quai de l'Odet, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme LEFÈVRE, Marcelle, 2, rue Astor, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. LE FLOCH, Hervé, Maire de Plogonnec (Sud-Finistère).
- LE FLOCH, Hervé, Kervent, Pouldavid (Sud-Finistère).
- LE FLOCH, Pierre, Mètreur vérificateur, 23, rue de l'Iroise (Penhars), Quimper (Sud-Finistère).
- Mme LE FLOCH, Solange, 26, rue des Mouettes, Le Rouz, Concarneau (Sud-Finistère).
- M. LE FLOCH, Professeur de dessin au lycée de Concarneau, 26, rue des Mouettes, Concarneau (Sud-Finistère).

- Mme LE FLOCH, Professeur de dessin au Lycée de Quimper, 26, rue des Mouettes, Concarneau (Sud-Finistère).
- MM. LE FOLL, Jean, Instituteur, Rumengol (Sud-Finistère).
- LE FOLL, Pierre, Médecin Conseil de la Sécurité Sociale, 24, rue de la Fontaine, Quimper (Sud-Finistère).
- LE FRANC, Jean, Docteur en Médecine, 5, rue de Glasgow, Brest (Nord-Finistère).
- Mmes LE FRIANT, Joséphine, 7, rue E.-Potier, Douarnenez (Sud-Finistère).
- LE FUR, Jean, avenue des Cormorans, Quimper (Sud-Finistère).
- M. LE GAC, Jean, Docteur en Médecine, Kerléguer, Lambézellec (Nord-Finistère).
- Mme LE GAC, 3, rue du Docteur-Guillard, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlles LE GALL, Annick, 35, rue des Reguaires, Quimper (Sud-Finistère).
- LE GALL, Annick, Cadastre, bourg de Pluguffan, Pluguffan (Sud-Finistère).
- MM. LE GALL, Charles, Professeur au Centre d'apprentissage, 55, rue du Château, Brest (Nord-Finistère).
- LE GALL, Eugène, Commandant de pétrolier, 4, impasse Berlioz, Le Havre (Seine-Maritime).
- LE GALL, François, 39, rue des Plomarc'h, Douarnenez (Sud-Finistère).
- LE GALL, Germain, Secrétaire de Mairie, Quimerc'h (Sud-Finistère).
- LE GALL, Jean, Instituteur, rue Charles-du-Quélenec, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- Mmes LE GALL, Institutrice, rue Charles-du-Quélenec, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).

- LE GALL, Jeanne, Maire de Saint-Divy (Nord-Finistère).
- LE GALL, Pierre, Inspecteur de l'Enregistrement, 8, rue du Steir, Quimper (Sud-Finistère).
- LE GALL, Yves, Avocat, 48, quai de l'Odet, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme LE GALL-LE ROY, B., 11, rue du Maréchal-Ney, Nantes (Loire-Atlantique).
- M. LE GALLO, Yves, Professeur, 60 ter, boulevard Gambetta, Brest (Nord-Finistère).
- Mlles LE GARREC, Roz-Maria, Quimper (Sud-Finistère).
- LE GIGAN, Marie-Christine, Saint-Quijeau, Carhaix (Nord-Finistère).
- Mme LE GOAER, Germaine, 10, place Terre-au-Duc, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. LE GOASGUEN, Charles, Député, 26, rue Voltaire, Brest (Nord-Finistère).
- LE GOASGUEN, Henri, Avocat, 26, rue Voltaire, Brest (Nord-Finistère).
- Mme LE GOAZIOU, Adolphe, Libraire, 7, rue Saint-François, Quimper (Sud-Finistère).
- M. LE GOAZIOU, Jean, Libraire, place E.-Souvestre, Morlaix (Nord-Finistère).
- Mlle LE GOC, Cité de Kergoz, Quimper (Sud-Finistère).
- M. LE GOFF, Yves, Notaire honoraire, Gouézec (Sud-Finistère).
- Mlle LE GOFF, B 4, chemin des Justices, Quimper (Sud-Finistère).
- LE GOURIÉREC, Pol, Conseiller à l'Ambassade de France à Varsovie, Ministère des Affaires Etrangères, Paris.
- LE GOUVELLO DE LA PORTE (Comte Louis), Manoir de Lestrédiagat, Treffiagat (Sud-Finistère).
- LE GRAND, Alain, Inspecteur aux Renseignements Généraux, rue Jeanne-d'Arc, Quimper (Sud-Finistère).

- Mme LE GRAND, Alain, rue Jeanne-d'Arc (Kerfeunteun), Quimper (Sud-Finistère).
- MM. LE GRAND, Etienne, Photographe, 5, rue H.-de-Bournazel (Kerfeunteun), Quimper (Sud-Finistère).
- LE GRAND, Joseph (abbé), Aumônier C.F.M. La Villeneuve, Brest (Nord-Finistère).
- LE GRAND, Louis, Commerçant, 7, rue Guéodet, Quimper (Sud-Finistère).
- LE GRAND, Louis, Horticulteur, 6, rue Brémont-d'Ars, Quimperlé (Sud-Finistère).
- LE GRAND, René, Architecte, 1, place La-Tour-d'Auvergne, Quimper (Sud-Finistère).
- LE GRAND, Instituteur, rue Jeanne-d'Arc, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
- LE GUELLEC, Germain, Capitaine d'armement, Les Sables-Blancs, Concarneau (Sud-Finistère).
- LE GUERN, Jean, Etudiant, Ploumilliau (Côtes-du-Nord).
- Mlles LE GUILLOU, Michelle, Institutrice à Guerlesquin (Nord-Finistère).
- LE GUILLOU, Professeur au lycée, rue Salengro, Landerneau (Nord-Finistère).
- LE GUAY, Andrée, 5 bis, rue de l'Hippodrome, Quimper (Sud-Finistère).
- M. LE GUYADER, Pierre, Directeur d'école honoraire, venelle du Moulin, Penhars, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme LE GUYADER, Léontine, 12, quai du Steïr, Quimper (Sud-Finistère).
- M. LE GUYADER-DESPRÉES, Jacques, Notaire, Châteaulin (Sud-Finistère).
- Mme LE GUYADER-DESPRÉES, Châteaulin (Sud-Finistère).
- MM. LE HARIVEL DE GONNEVILLE, G., Conservateur des Eaux et Forêts (E.R.), Lanarvily (Nord-Finistère).

- LE HÉNAFF, Directeur d'Ecole, Trégunc (Sud-Finistère).
- LE HIR, Jean, 65, boulevard de Grenelle, Paris-15° (Seine).
- LE JEUNE, Jean-Paul, Ty-Coz, Roscoff (Nord-Finistère).
- LE LANN, Guy, Architecte, 19, rue Villaret-Joyeuse, Brest (Nord-Finistère).
- LE LANN, Louis, Vicaire à Bannalec, Bannalec (Sud-Finistère).
- LE LANN, Député d'Ille-et-Vilaine, Fougères (Ille-et-Vilaine).
- LE LÉANNEC, Georges, 18, rue Tariel, Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).
- LE LOUARGANT, Eugène, Assureur Conseil, 43, route de Brest, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme LE LOUARN, A., Directrice du C.E.G., Ker-Eol, route de Guilers, Brest (Nord-Finistère).
- M LE MAGUER, Marcel, Notaire, quai du Steïr, Quimper (Sud-Finistère).
- Mmes LE MAO, rue Brizeux, Quimper (Sud-Finistère)
- LE MARC, J., Le Ris, Douarnenez (Sud-Finistère).
- Mlle LE MARC, Yvonne, Surveillante Générale de lycée (E.R.), 28, rue Treiz-an-Douric, Tréboul (Sud-Finistère).
- Mme LE MASSON, Paul, 16 bis, rue de Pont-l'Abbé, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. LE MÉNÈS, Etienne, Receveur Principal des Impôts, 13, rue Pierre-Maël, Lorient (Morbihan).
- LE MENN, Louis, Curé archiprêtre, Châteaulin (Sud-Finistère).
- LE MER, Notaire, Plogonnec (Sud-Finistère).
- LE MERCIER, André, Directeur d'Ecole publique, Brélévéné, Lannion (Côtes-du-Nord).
- LE MERDY, Jean, Artiste peintre, rue Laënnec, Concarneau (Sud-Finistère).

- LE MERDY, Joseph, Négociant, 15, quai de l'Yser, Tréboul (Sud-Finistère).
- LE MERDY, Louis, Photographe, 9, rue Dumont-d'Urville, Concarneau (Sud-Finistère).
- LE MINOR, Gwenaël, Dessinateur-mètreur, rue des Lavandières, Trébéhoret, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- LE MINOR, Jacques, Industriel, 5, rue Victor-Hugo, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- LE MINOR, Jean, Industriel, Penhoat, Plonéour-Lanvern (Sud-Finistère).
- LE MINOR, Louis, Tapissier-Décorateur, 33, rue des Frères-Amieux, Nantes (Loire-Atlantique).
- Mme LE MINOR, Louis, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- MM. LE MINOR, René, ancien Adjoint au Maire, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- LE MOAL, Gabriel, Industriel, 8, place de la Bourse, B.P. 514, Nantes-Doulon, Nantes (Loire-Atlantique).
- LE MOAL, Léon, Ker-Arthur, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- LE MOALLIC, Marcel, 8, rue Fresnel, Concarneau (Sud-Finistère).
- Mme LE MOEL, Odile, Professeur à l'E.N. d'institutrices, Quimper (Sud-Finistère).
- M. LE MOIGNE, René, Journaliste, 8, rue René-Madec, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle LEMOINE, Augustine, impasse Feunteunic-al-Lez, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. LEMOINE, Corentin, Notaire honoraire, 14, rue Sara-Goz, Saint-Pol-de-Léon (Nord-Finistère).
- LEMOINE, Pierre, Architecte, Quimper (Sud-Finistère).
- LE MONIÈS DE SAGAZAN, René, Manoir de Penanrue, Landerneau (Nord-Finistère).

- LE MONIÈS DE SAGAZAN, Yves, Commandant en retraite, Daoulas (Nord-Finistère).
- Mme LE NAOUR, venelle de Verdun, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. LE NAOUR, Jean, Notaire, Melgven (Sud-Finistère).
- LE NOACH, Alain, Kergornec, Plogonnec (Sud-Finistère).
- LE NOGRÉ, H., Pharmacien, 2, rue Saint-Yves, Brest (Nord-Finistère).
- LENOIR, Jean-Pierre, Professeur d'art appliqué, 69, Grande-Rue, Le Mans (Sarthe).
- Mlle LE NOUY, Bâtiment C, Penruïc, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme LE NUÉ, 28, rue du Pont-Firmin, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. LÉON, J., Industriel, 10, rue Raymond-David, Malakoff (Hauts-de-Seine).
- LÉOST, Michel, 21, route de Bénodet, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme LE PAGE, Eugène, 46, rue J.-Jaurès, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. LE PAPE, Louis, Avoué, quai de l'Odet, Quimper (Sud-Finistère).
- LE PAPE, Louis, Pharmacien, Saint-Guénolé-Penmarc'h (Sud-Finistère).
- Mlles LE PAPE, Directrice de Cours de Coupe et Couture, rue du Palais, Quimper (Sud-Finistère).
- LE PINSEC, Marie, Dentelles, 44, rue Monte-au-Ciel, Douarnenez (Sud-Finistère).
- MM. LE PORT, Roger, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées (E.R.), 2, rue d'Orsel, Paris-18° (Seine).
- LE QUÉAU, Louis, Notaire, Vieillevigne (Loire-Atlantique).

- LE QUENNE, Pierre, Docteur vétérinaire, rue Valentin, Quimper (Sud-Finistère).
- LE QUEUX, Math., Professeur à l'Ecole Saint-Yves, Quimper (Sud-Finistère).
- LE ROUX, Jean-Louis, Instituteur en retraite, 8, boulevard Bougainville, Concarneau (Sud-Finistère).
- LE ROUX, Joseph, 24, rue de Douarnenez, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle LE ROUX, Marie-Francine, Assistante sociale aux Allocations familiales, Quimper (S.-F.).
- MM. LE ROUX, Pierre, Professeur, 2, rue Léonard de Vinci, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- LE ROUX, Robert, Bijoutier, 16, rue Astor, Quimper (Sud-Finistère).
- LE ROUX, Commandant du Port, Président des Bretons de Nice, 2, rue Arson, Nice (Alpes-Maritimes).
- Mlles LE ROUX, Pen-Coatmeur, Landivisiau (N.-F.).
- LE ROUX, 14, rue Le Déan, Quimper (S.-F.).
- MM. LE ROUZIC, Architecte, 18, rue Voltaire, Brest (N.-F.).
- LE ROY, André, 22, rue Lamartine, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- LE ROY, Charles, Docteur en médecine, 7, rue de la République, Brest (Nord-Finistère).
- LE ROY, Pierre, Docteur vétérinaire, 24, rue des Tanneurs, L'Aigle (Orne).
- LE ROY, René, Industriel, 11 bis, rue Richard, Ros-porden (Sud-Finistère).
- LE RUMEUR, R., Greffier en chef au Tribunal Civil, Quimper (Sud-Finistère).
- LE SANN, Laurent (abbé), Recteur de Plourin-Ploudalmézeau (Nord-Finistère).
- LE SCOUÉZEC, Gwenc'hlan, 37, avenue du Château, Bellevue, 92-Meudon (Hauts-de-Seine).
- Mlle LE SECH, Jeanne, Intendante à l'E.N. d'institutrice, 16, rue Saint-Marc, Quimper (Sud-Finistère).

- MM. LESQUEN (de), Contre-Amiral (C.R.), à Lesquivit,
Dirinon (Nord-Finistère).
LE STER, François (chanoine), 23, rue du Froust,
Quimper (Sud-Finistère).
- Mme LESTEVEN-CORBÉ, 44, boulevard Gambetta, Brest
(Nord-Finistère).
- MM. LE TAREAU, Yvon, Le Sacré-Cœur, Trefflagat (S.-F.).
LE TENDRE, Emile, Libraire-imprimeur, Concarneau
(Sud-Finistère).
LE THOMAS, Louis, Docteur en médecine, 101, ave-
nue J.-B.-Clément, Boulogne-sur-Seine (Hauts-
de-Seine).
LÉVÊQUE-TRANCART, Jean, à Dahouet, par Pléneuf
(Côtes-du-Nord).
L'HELGOUACH, Jean, Attaché de Recherches au labo-
ratoire d'anthropologie, 6, boulevard Albert-I^{er},
Rennes (Ile-et-Vilaine).
L'HELLIGOUARCH, Pierre, Sous-Directeur de banque,
16, rue Pierre-Volant, Pont-l'Abbé (S.-F.).
- Mme L'HÉNORET, 36, brd Saint-Aignan, Nantes (L.-Atl.).
- MM. L'HOPITAL (de), Bertrand, Avocat honoraire, 4, rue
Saint-Yves, Brest (Sud-Finistère).
L'HOSTIS, Louis, Docteur vétérinaire, Ploudalmézeau
(Nord-Finistère).
- Mlle L'HOSTIS, Renée, Institutrice, 3, rue de l'Argonne,
Quimper (Sud-Finistère).
- MM. L'HOUS, Hervé, Directeur d'école en retraite,
Quimper (Sud-Finistère).
L'HOUS, Médecin en chef des Dispensaires, rue du
Cdt-Avril, Quimper (Sud-Finistère).
- LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, Paris-7^e (S.).
- MM. LICHOU, Directeur de l'Office Central de Landerneau
(Nord-Finistère).
LIGEN, Modeste, Retraité de l'enseignement, 31, rue
de Rosmadec, Quimper (Sud-Finistère).

- MÉHEUT, Raymond, 4, boulevard de Kerguelen, Quimper (Sud-Finistère).
- MEILLANT, Jacques, Critique cinématographique, 41 bis, rue Condorcet, Paris-9° (Seine).
- MELLAZA, François, Retraité des Services Municipaux, Plouarzel (Nord-Finistère).
- Mme MÉNEZ, Anna, Professeur au lycée de filles, Belvédère du Frugy, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme MÉNEZ, Henri, 8, avenue de la Gare, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. MENUT, Georges, Instituteur, 57, rue de la République, Brest (Nord-Finistère).
- MÉRER, Paul, Docteur en Médecine, 40, rue Jean-Macé, Brest (Nord-Finistère).
- MÉRET, Jean-Paul, impasse de l'Odet, Quimper (Sud-Finistère).
- MÉROUR, Robert, Ingénieur au Ministère de la Reconstruction, Brest (Nord-Finistère).
- METTAIS-CARTIER, Gérard, 60, rue Amiral-Roussin, Paris-15° (Seine).
- Mmes MEURIC-PHILIPON, 53, rue Saint-Hélier, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- MÉVEL, Emmanuel, Directrice du Cours complémentaire, Saint-Pol-de-Léon (Nord-Finistère).
- M. MÉVEL, Jean, Architecte, Le Boulevard, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle MÉVEL, Léontine, Institutrice en retraite, 26, rue A.-Briand, Quimper (Sud-Finistère).
- M. MÉVEL, P.-M., Professeur, impasse Breiz-Izel, Saint-Marc, Brest (Nord-Finistère).
- Mme MEYRIEUX, Professeur au lycée de filles, Kermaria, route de Bénodet, Quimper (Sud-Finistère).
- M. MICHEAU-VERNEZ, Artiste peintre, Bât. A 2, Penruic, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle MICHELET, Francine, Etudiante en Médecine, Le Quinquis, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).

- SCHEMITT, Jules, Mareyeur, 31, rue de Lépante,
Nice (Alpes-Maritimes).
- SÉGALEN, Auguste, Proviseur de lycée, 81, avenue
de Choisy, Paris (Seine).
- SÉITÉ, Vincent (Frère), Secrétaire général de
Bleun-Brug, Châteaulin (Sud-Finistère).
- Mlle SELLE, Anne, Institutrice honoraire, 29, rue A.-Le-
Braz, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. SELLIN, Francis, Menuisier, 44, rue du Docteur-
Roux, Ccncarneau (Sud-Finistère).
- SELLIN, Président du Syndicat d'Initiative, Tré-
gunc (Sud-Finistère).
- SENCIEL, 51, boulevard Rose, Poissy (Yvelines).
- SERGENT, Jean, ancien Maire, Kéréhant, Beuzec-
Cap-Sizun (Sud-Finistère).
- SERGENT, Jean (abbé), Recteur de Combrit (Sud-
Finistère).
- SÉVELLEC, Jim, Artiste peintre, 28, rue Yves-Collet,
Brest (Nord-Finistère).
- SÉVELLEC, Joël, Professeur au lycée, Vannes (Mor-
bihan).
- SEZNEC, Pierre, 19, coteau du Moulin-Vert, Pen-
hars, Quimper (Sud-Finistère).
- SICARD, Jean, Juge d'Instance, 39, rue Jeanne-
d'Arc, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
- SILGUY (Raymond de), Avocat à la Cour, 16, rue
de Fougères, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- SIMON, Jean, 1, boulevard Franchet-d'Esperey,
Lorient (Morbihan).
- Mlle SIMON, M.-T., 27, rue de Douarnenez, Quimper
(Sud-Finistère).
- MM. SOULEILLAN, Louis, Chirurgien dentiste, 30, rue
d'Aiguillon, Brest (Nord-Finistère).
- SOULIMAN, Jean, Visiteur médical, 88 bis, rue de
l'Alma, Rennes (Ille-et-Vilaine).

- MÉHEUT, Raymond, 4, boulevard de Kerguelen, Quimper (Sud-Finistère).
- MEILLANT, Jacques, Critique cinématographique, 41 bis, rue Condorcet, Paris-9^e (Seine).
- MELLAZA, François, Retraité des Services Municipaux, Plouarzel (Nord-Finistère).
- Mme MÉNEZ, Anna, Professeur au lycée de filles, Belvédère du Frugy, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme MÉNEZ, Henri, 8, avenue de la Gare, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. MENUT, Georges, Instituteur, 57, rue de la République, Brest (Nord-Finistère).
- MÉRER, Paul, Docteur en Médecine, 40, rue Jean-Macé, Brest (Nord-Finistère).
- MÉRET, Jean-Paul, impasse de l'Odet, Quimper (Sud-Finistère).
- MÉROUR, Robert, Ingénieur au Ministère de la Reconstruction, Brest (Nord-Finistère).
- METTAIS-CARTIER, Gérard, 60, rue Amiral-Roussin, Paris-15^e (Seine).
- Mmes MEURIC-PHILIPON, 53, rue Saint-Hélier, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- MÉVEL, Emmanuel, Directrice du Cours complémentaire, Saint-Pol-de-Léon (Nord-Finistère).
- M. MÉVEL, Jean, Architecte, Le Boulevard, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle MÉVEL, Léontine, Institutrice en retraite, 26, rue A.-Briand, Quimper (Sud-Finistère).
- M. MÉVEL, P.-M., Professeur, impasse Breiz-Izel, Saint-Marc, Brest (Nord-Finistère).
- Mme MEYRIEUX, Professeur au lycée de filles, Kermaria, route de Bénodet, Quimper (Sud-Finistère).
- M. MICHEAU-VERNEZ, Artiste peintre, Bât. A 2, Penruïc, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle MICHELET, Francine, Etudiante en Médecine, Le Quinquis, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).

- Mme MIGNARD, Renée, 7, rue Gabriel-Péri, Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).
- MM. MILLOUR, Instituteur, Camaret (Sud-Finistère).
MINEUR, Jean, Directeur de la Société Pathé-Cinéma, 79, Champs-Élysées, Paris-8° (Seine).
MIOSEEC, Gabriel, Député du Finistère, Audierne (Sud-Finistère).
MIOSEEC, Professeur au lycée de Quimper, Quimper (Sud-Finistère).
MIRIEL, Jacques, 119, boulevard Malesherbes, Paris-8° (Seine).
- Mmes MIRIEL, 119, boulevard Malesherbes, Paris-8° (Seine).
MOCAER, Pierre, 34, rue de Denver, Brest (Nord-Finistère).
- MM. MCINET, Colonel (E.R.), rue Jean-Richapin, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).
MONJOUR, Emile, Clerc de Notaire, 22, rue Jules-Noël, Quimper (Sud-Finistère).
MONNIER, Jean-Louis, 27, avenue Théophile-Gautier, Paris-16° (Seine).
MONTEIL, André, Sénateur du Finistère, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme MORAND, Professeur de Musique, 54, quai de l'Odéon, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. MORANE, Jacques, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, 11 bis, rue Casimir-Périer, Paris-7° (Seine).
MOREAU DE LIZOREUX, Jean-Victor, Créach-Kéta, Pleuven (Sud-Finistère).
MOREL, Jean, Directeur adjoint de l'Impôt, Les Primevères, rue du Manoir, Quimper (Sud-Finistère).
MORISSET, Inspecteur de l'Enseignement Primaire, Châteaulin (Sud-Finistère).

MORLAIX, Bibliothèque Municipale, Morlaix (Nord-Finistère).

MM. MORVAN, Hervé-Marie, Artiste peintre, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).

MORVAN, Jacques, Instituteur, H.L.M. La Montagne, Audierne (Sud-Finistère).

MORVAN, Jean, Technicien agricole, Plouarzel (Nord-Finistère).

MORVAN, Maoris, 52, rue Boissonade, Paris-14° (Seine).

MORVAN, Yves, Secrétaire de Mairie, Plounévezel (Nord-Finistère).

Mme MOURLET, rue Laënnec, Quimper (Sud-Finistère).

MM. MOUROT, Claude, Ingénieur, 138, rue Robespierre Brest (Nord-Finistère).

MOYSAN, Eugène, Armateur, Le Guilvinec (Sud-Finistère).

MURET DE PAGNAC, Commandant en retraite, Créach-Gwen (Ergué-Armel), Quimper (Sud-Finistère).

MUSÉE DE BRETAGNE, quai Emile-Zola, Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. MUSSAT, André, Professeur d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres, 15, passage des Carmélites, Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. NADER, Hervé, Transitaire, ancien Député, Le Corniguel, Penhars, Quimper (Sud-Finistère).

Mlle NAFFRÉCHOU, Professeur au lycée des filles, Quimper (Sud-Finistère).

M. NÉDÉLEC, Pierre-Jean (chanoine), Archiviste de l'Evêché, Quimper (Sud-Finistère).

Mmes NÉDÉLEC, Laurent, 25 ter, place du 118°-R.I, Quimper (Sud-Finistère).

NÉDÉLEC, Vincent, Institutrice, 51, rue de la Grève-Blanche, Le Guilvinec (Sud-Finistère).

- M. NEVEU, Raymond, Créach-Maria, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme NICO, André, Econome du lycée technique, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. NICOL, 33, rue Max-Jacob, Quimper (Sud-Finistère).
- NICOLAS, Corentin, 67, rue Nationale, Rosporden (Sud-Finistère).
- NICOLAS, François, Lieutenant-Colonel, La Thume-neau, Poste Nordhouse (Bas-Rhin).
- NICOLAS, Jean, Adjoint au Maire, Dinéault (Sud-Finistère).
- NICOLAS, Louis, Professeur agrégé, 33, rue de Ros-madec, Penhars, Quimper (Sud-Finistère).
- NICOLAS, René, Docteur en Médecine, Rosporden (Sud-Finistère).
- NICOLAS, Yves, 7, rue des Marchands, Lannilis (Nord-Finistère).
- Mlle NICOLAS, Marie-Louise, Les Ajoncs-d'Or, 11, rue du Château, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- MM. NICOLET, Louis, Docteur en Médecine, 25, rue Bros-solette, Brest (Nord-Finistère).
- NIJ'HOFFS, Martinus, Libraire, 9, Lange Woorhout, La Haye, Hollande.
- NURIL, Pierre, 11, rue Lavoisier, Houilles (Yvelines).
- ODEYÉ, Joseph, Pharmacien, Lesneven (Nord-Finis-tère).
- OGÈS, Louis, Directeur d'Ecole honoraire, 72 ter, rue de la Providence, Quimper (Sud-Finistère).
- OLIER, Ernest, Professeur au lycée de garçons, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- OLIER, François (Chanoine), Curé doyen, Elliant (Sud-Finistère).
- OLLIER, Raymond, Commerçant, Douarnenez (Sud-Finistère).

- OLLIVIER, Corentin, Représentant de commerce, 14, rue de Pont-l'Abbé, Quimper (Sud-Finistère).
- OLLIVIER, Yves, Directeur de l'Imprimerie Cornouaillaise, 5, rue de Chateaubriand, Quimper (Sud-Finistère).
- Mmes OLLIVIER, 14, rue de Pont-l'Abbé, Quimper (Sud-Finistère).
- OLLIVIER, Commerçante, 7, rue Sainte-Thérèse, Quimper (Sud-Finistère).
- M. OMNÈS, Robert, Professeur au lycée de garçons, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle OMONT, Marthe, Directrice d'Ecole en retraite, Rosvenny, L'Aberwrach, Landéda (Nord-Finistère).
- MM. ORVOEN, Louis, Journaliste, rue Sel-war-Ker, Quimper (Sud-Finistère).
- OUALI, Raymond, Représentant, 56, avenue Fr.-Roosevelt, Bron (Rhône).
- Mme PALLIER, Yves, Institutrice, An Avel-Mor, Saint-Pabu (Nord-Finistère).
- MM. PALUD, François, Commerçant, Berven (Nord-Finistère).
- PARADES (Bernard de), Conseiller Régional à l'Education Populaire, 42, rue du Frugy, Quimper (Sud-Finistère).
- PARLOUAR, Jean-Marie, 30, rue Saint-Albin, Mont-rouge (Hauts-de-Seine).
- PARQUER, Alexandre, Hôtelier à Beg-Meil, Fouesnant (Sud-Finistère).
- Mlle PASCAL, Ker-Odet, boulevard de Kerguelen, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. PATTE, Louis, Instituteur, Bodilis (Nord-Finistère).
- PÊCHE, Pierre, Orfèvre, boulevard de Kerguelen, Quimper (Sud-Finistère).
- Mmes PELLEN, P., rue Milhaud, Joué-les-Tours (Indre-et-Loire).

- PELLEN, A., 11, rue Anatole-Le-Braz, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. PELLETIER, Jacques, Colonel, 4, rue de Gasté, Brest (Nord-Finistère).
- PELLIET, Corentin (Chanoine), 23, rue du Froust, Quimper (Sud-Finistère).
- PENARD, J., Ingénieur horticole, rue du Commandant-Avril, Locmaria, Quimper (Sud-Finistère).
- PENNAMEN, Henri, place du Marché, Pont-Croix (Sud-Finistère).
- PENNANGUER, Dessinateur aux Ponts et Chaussées, 25, rue A.-de-Musset, Quimper (Sud-Finistère).
- PENNEC, André, Chirurgien dentiste, place Terre-au-Duc, Quimper (Sud-Finistère).
- PENSEC, Jean, Industriel, Sainte-Croix, Ploaré, Douarnenez (Sud-Finistère).
- Mme PÉRENNÈS, Agence d'Affaires, 10, rue des Boucheries, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. PÉRÈS, Jean, 3, rue Dumont-d'Urville, Concarneau (Sud-Finistère).
- PERNUID, Jean, Receveur des Douanes, Quimper (Sud-Finistère).
- PÉRON, Pierre, Inspecteur des succursales Coop, Quéven (Morbihan).
- PÉRON, Raymond, 50, rue de Douarnenez, Quimper (Sud-Finistère).
- PÉRON, Yves, Officier en retraite, 47, rue du Frugy, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme PÉRON, 7, rue Vis, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. PERROT, Receveur des P.T.T., Marseille-Saint-Giniez-8^e (Bouches-du-Rhône).
- PESLIN, Charles-Yves, Chef de Secrétariat à la Caisse d'Epargne, 40, rue de Siam, Brest (Nord-Finistère).
- Mlle PETER, Professeur au lycée technique, chemin des Justices, Quimper (Sud-Finistère).

- MM. PETIT-DEVOIZE, Yves, Etudiant, 54, quai de l'Odet, Quimper (Sud-Finistère).
- PHILIPPE, Camille, Docteur en Médecine, Kerluz-les-Quatrevents, Ploaré, Douarnenez (Sud-Finistère).
- PHILIPPE, Pierre, Kergouina, Le Juch (Sud-Finistère).
- PICHAVANT, Auguste, Pharmacien, Audierne (Sud-Finistère).
- Mlle PICHAVANT, Bernadette, Infirmière, 54, rue Louis-Pasteur, Douarnenez (Sud-Finistère).
- MM. PICHAVANT, René, Journaliste, 64, rue Louis-Pasteur, Douarnenez (Sud-Finistère).
- PILVEN, Edouard, Inspecteur des Postes en retraite, 11, rue du Vingtième-Siècle, Caen (Calvados).
- PINSON, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle PIRIOU, Corentine, Professeur, 1, rue Y.-Collet, Brest (Nord-Finistère).
- MM. PIRIOU, Michel, 16, avenue Kergoat-al-Lez (Ergué-Armel), Quimper (Sud-Finistère).
- PLAT, Jean-Jacques, Docteur en Médecine, Camaret (Sud-Finistère).
- Mlles PLEUVEN, 10, rue P.-Caussy, Quimper (Sud-Finistère).
- PLOUHINEC, Eliane, Institutrice, 38, rue Mathieu-Donnart, Brest (Nord-Finistère).
- M. PLOUX, Marc, Directeur honoraire des Poudres, Pont-de-Buis (Sud-Finistère).
- Mme PLOUX, Suzanne, Député du Finistère, Maire de Pont-de-Buis (Sud-Finistère).
- M. PLOUZENNEC, Yves, Horticulteur, 8, place de La-Tour-d'Auvergne, Quimper (Sud-Finistère).
- Mmes PLUNIAN, Professeur au lycée Brizeux, 70, rue de Douarnenez, Quimper (Sud-Finistère).

- PLUVIER (Comtesse de), Château de Kerminihy, Rosporden (Sud-Finistère).
- Mlle POCHER, 37, rue de la Providence, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. PODER, François, Notaire, 9, rue Boussingault, Brest (Nord-Finistère).
- POGAM, Joseph, Officier en retraite, 10, rue Emile-Gilbert, Paris-12^e (Seine).
- Mme POMMELET, André, 7, rue Charles-Liot, Meudon (Hauts-de-Seine).
- MM. PONCELIN DE RAUCOURT, Guy, Manoir de Kersaliou, Saint-Pol-de-Léon (Nord-Finistère).
- PORZIER, Louis, Agent d'affaires, Bénodet (Sud-Finistère).
- POSTE, Albert, ancien Pharmacien, 26, rue Kéréon, Quimper (Sud-Finistère).
- POTARD, Jean, Ingénieur civil des Mines, 25, rue E.-Renan, Meudon (Hauts-de-Seine).
- POTHIER, Roger, Secrétaire administratif, Pennanguer, Quimper (Sud-Finistère).
- POUILLOT, Alain, Photographe, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- Mme POUJADE, 71, rue de Douarnenez, Quimper (Sud-Finistère).
- M. POULIQUEN, Noël, Docteur en Médecine, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle POUILLAIN, A., Clinique Le Clos, Douarnenez (Sud-Finistère).
- POULLAN (Mairie), Poullan (Sud-Finistère).
- MM. POULPIQUET DE BRESKANVEL (Comte Maurice de), Château de Lesmel, Plouguerneau (Nord-Finistère).
- POURTALÈS (Comte de), Château de la Coudraie, Tréméoc (Sud-Finistère).
- PRÉ, Jacques, Vieil Hôtel, Locronan (Sud-Finistère).

- PRÉFET DU FINISTÈRE, Président d'honneur, Quimper (Sud-Finistère).
- PRIEUR, Marcellin, Pharmacien, 40, place Saint-Michel, Quimperlé (Sud-Finistère).
- Mlle PRIGENT, C., Pharmacienne, 16 ter, rue de Pont-l'Abbé, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. PRIGENT, Georges, Avocat au Barreau, 2, rue Saint-François, Quimper (Sud-Finistère).
- PRIOL, Joseph (abbé), Aumônier, La Croix-Rouge, Lambézellec (Nord-Finistère).
- Mlle PROBESTEAU, Rosine, 49, rue de Kermabon, Tréboul (Sud-Finistère).
-
- Mme QUÉAU, Commerçante, 7, rue Amiral-de-la-Grandière, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. QUEFFÉLEC, Henri, Homme de lettres, 52, avenue du Parc Montsouris, Paris-15^e (Seine).
- QUÉGUINER, Louis, Maire de Locquéholé (Nord-Finistère).
- QUEINEC, Bertrand, Instituteur, Pont-Aven (Sud-Finistère).
- QUEINNEC, François, Avoué honoraire, Les Plo-march, Douarnenez (Sud-Finistère).
- QUEINNEC, Louis, Notaire, 7, rue de Paris, Morlaix (Nord-Finistère).
- Mlle QUEINNEC, Marguerite, 19, rue Saint-Guénal, Landivisiau (Nord-Finistère).
- MM. QUELEN, André, Curé-archiprêtre de Saint-Louis, Brest (Nord-Finistère).
- QUELEN, François, Pharmacien, Brasparts (Sud-Finistère).
- QUÉLENNEC, Jean-Herlé, Commandant en retraite, rue de la Paix, Prat-Maria, Quimper (Sud-Finistère).
- QUÉMÉNEUR, Alfred, Docteur en Médecine, 25, place Cornic, Morlaix (Nord-Finistère).

- QUÉMÉNER, Eugène, Conseiller Général, Maire de Tréflaouénan (Nord-Finistère).
- QUÉMÉNEUR, Francis (abbé), Professeur au Petit Séminaire de Mvaa (Cameroun).
- Mlle QUÉMÉRÉ, Janine, Etudiante, Ker-Avril, Tourc'h (Sud-Finistère).
- MM. QUÉMÉRÉ, René, Docteur en Médecine, 26, rue Elie-Fréron, Quimper (Sud-Finistère).
- QUENTEL, Jean, Chirurgien dentiste, 168, rue Jean-Jaurès, Brest (Nord-Finistère).
- QUENTEL, Paul, Professeur au collège de Riaucourt, rue Le Pailleur, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).
- QUÉRÉ, Jean, Industriel, 2, rue de la Marne, Rosporden (Sud-Finistère).
- QUÉRÉ, Yves, Secrétaire général de la Mairie, Lesneven (Nord-Finistère).
- Mme QUILFEN, Madeleine, 57, avenue d'Italie, Paris-13^e (Seine).
- MM. QUILLEC, André, Docteur en Médecine, 11, rue Laënnec, Quimper (Sud-Finistère).
- QUILLEC, Pierre, Docteur en Médecine, 27, rue Elie-Fréron, Quimper (Sud-Finistère).
- QUILLEVERÉ, Jean (abbé), Ecole St-Yves, Quimper (Sud-Finistère).
- QUIMPER, Bibliothèque Municipale, Quimper (Sud-Finistère).
- M. QUINIOU, Pierre, Conservateur des Musées, rue Jeanne-d'Arc, Quimper (Sud-Finistère).
- M. QUITOS, Jean-Pierre, quartier de Ty-Laou, 13, coteau de Penanguer, Penhars, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. RAFFRAY, Marcel, Docteur en Médecine, Le Guilvinec (Sud-Finistère).
- RANNOU, Etienne (Chanoine), Aumônier de la Retraite, Quimperlé (Sud-Finistère).

- Mlle RANNOU, Marie-Anne, rue de la Mairie, Elliant (Sud-Finistère).
- MM. RANNOU, Paul, Négociant, 17, rue Louis-Hémon, Quimper (Sud-Finistère).
- RANNOU, Yves, Professeur d'histoire, lycée Dupuy-de-Lome, Lorient (Morbihan).
- Mme RANNOU, allée des Banellou, Bâtiment A, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle RAPHALEN, Marie, chemin des Justices, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. RAPHALEN, Hôtelier, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- RAUDE, A.-J., Directeur comptable des Coopératives à l'Office Central, Landerneau (Nord-Finistère).
- RAULT, Michel, Droguerie en gros, Concarneau (Sud-Finistère).
- RÉAUD, Camille, Receveur Principal des Postes (E.R.), 1, rue Jean-Bart, Douarnenez (Sud-Finistère).
- REBUFFEL, Gabriel, Vice-Amiral, 117, boulevard Jourdan, Paris-14° (Seine).
- RECHNIEWSKI, Robert, Président du Groupe Finistérien des Etudes Préhistoriques, 15, rue Louis-Philippe, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).
- RÉMOND DU CHÉLAS (Jacques de), Bâtiment F, Prat-Maria, Quimper (Sud-Finistère).
- RENAULT, Francis, Géomètre, 11, rue Notre-Dame, Châteaulin (Sud-Finistère).
- Mlle RENOT, Marie, Assistante Sociale, Douarnenez (Sud-Finistère).
- M. REPESSÉ, Gaston, Chef de Centre Téléphonique, Hôtel des Postes, Brest (Nord-Finistère).
- Mme REVIDI-THUAL, Le Clair-Logis, allée Faust, Arca-chon (Gironde).
- MM. RIBOUCHON, Jacques, Professeur au C.E.G., Le Guilvinec (Sud-Finistère).

- RICHEZ, Représentant, rue Valentin, Quimper (Sud-Finistère).
- RIOU, Amédée, Docteur en Médecine, Lannilis (Nord-Finistère).
- Mmes RIOU, Marcel, 25, rue Dumont-d'Urville, Concarneau (Sud-Finistère).
- RIOU, Marthe, 5, rue de la Gare, Guingamp (Côtes-du-Nord).
- MM. RIOU, Michel, Broderies, à Léchiagat, Treffiagat (Sud-Finistère).
- RIVIÈRE, Bernard, Décorateur D.P.E., 30, rue de Lyon, Brest (Nord-Finistère).
- ROBIN, René, 129, boulevard Vaillant-Couturier, L'Hay-les-Roses (Val-de-Marne).
- ROCQUIGNY (Jean de), Château de Coatsalio, Fouesnant (Sud-Finistère).
- ROCUET, Sculpteur, rue du Frugy, Ergué-Armel, Quimper (Sud-Finistère).
- RODELLEC DU PORZIC (de), Kérantraon, Lanneufret (Nord-Finistère).
- ROLLAND, Antoine, place du Champ-de-Foire, Landivisiau (Nord-Finistère).
- Mlle ROLLAND, Marie, Institutrice honoraire, Kerdour, La Forêt-Fouesnant (Sud-Finistère).
- MM. ROLLAND, Yvon, Professeur de dessin, 70, avenue Charles-Gide, Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne).
- ROLLAND-JACOB, Pierre, 2, rue Gourmelen, Quimper (Sud-Finistère).
- ROLLAND-LEQUER, Henri, Président honoraire du Tribunal de Commerce de Quimper, Cité de Kerguelen, Quimper (Sud-Finistère).
- ROSMORDUC, François, Assureur, 16, rue Henry-de-Bournazel, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
- ROSMORDUC (Tanguy de), Général (C.R.), Pencran (Nord-Finistère).

- Mme ROUAUX, Infirmière retraitée, place Mesgloaguen, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. ROUDAUT, Charles, Professeur de dessin, Plougourvest (Nord-Finistère).
- ROUÉ, Hervé (abbé), Curé de Plougastel-Daoulas (Nord-Finistère).
- ROUYER, Auguste, Publiciste, 10 bis, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper (Sud-Finistère).
- ROYER, Pierre, Directeur de l'Ecole de Coiffure, 3, rue de Pont-l'Abbé, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme SAINT-PIERRE (Comtesse Véfa de), 5, rue des Capucines, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
- M. SALAUN, Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie, Landéda (Nord-Finistère).
- Mme SALAUN, Louis, 5, rue Vis, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. SALAUN, Pierre, Professeur, 3, rue Pierre-Loti, Quimper (Sud-Finistère).
- SALAUN, René, 29, boulevard de Kerguelen, Quimper (Sud-Finistère).
- SALOMON, Médecin Colonel (E.R.), 4, rue de l'Hospice, Quimper (Sud-Finistère).
- SANQUER, Pierre, Instituteur, Le Relecq-Kerhuon (Nord-Finistère).
- SANQUER, René, Professeur agrégé, lycée de Brest, 12, rue Neptune, Brest (Nord-Finistère).
- SAUNY, Propriétaire, rue Kéréon, Quimper (Sud-Finistère).
- SAUVANAUD, Paul, Docteur en Médecine, Douarnenez (Sud-Finistère).
- SAVIN, Maurice, 6, rue Antoine-Bourdelle, Paris-15^e (Seine).
- SAVINA, Guillaume, Docteur en Médecine, Pont-Croix (Sud-Finistère).
- SCAVENNEC, Louis, Géomètre au Cadastre, route de Locronan, Quimper (Sud-Finistère).

- SCHEMITT, Jules, Mareyeur, 31, rue de Lépante,
Nice (Alpes-Maritimes).
- SÉGALEN, Auguste, Proviseur de lycée, 81, avenue
de Choisy, Paris (Seine).
- SÉITÉ, Vincent (Frère), Secrétaire général de
Bleun-Brug, Châteaulin (Sud-Finistère).
- Mlle SELLE, Anne, Institutrice honoraire, 29, rue A.-Le-
Braz, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. SELLIN, Francis, Menuisier, 44, rue du Docteur-
Roux, Cnccarneau (Sud-Finistère).
- SELLIN, Président du Syndicat d'Initiative, Tré-
gunc (Sud-Finistère).
- SENCIEL, 51, boulevard Rose, Poissy (Yvelines).
- SERGENT, Jean, ancien Maire, Kéréhant, Beuzec-
Cap-Sizun (Sud-Finistère).
- SERGENT, Jean (abbé), Recteur de Combrit (Sud-
Finistère).
- SÉVELLEC, Jim, Artiste peintre, 28, rue Yves-Collet,
Brest (Nord-Finistère).
- SÉVELLEC, Joël, Professeur au lycée, Vannes (Mor-
bihan).
- SEZNEC, Pierre, 19, coteau du Moulin-Vert, Pen-
hars, Quimper (Sud-Finistère).
- SICARD, Jean, Juge d'Instance, 39, rue Jeanne-
d'Arc, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
- SILGUY (Raymond de), Avocat à la Cour, 16, rue
de Fougères, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- SIMON, Jean, 1, boulevard Franchet-d'Esperey,
Lorient (Morbihan).
- Mlle SIMON, M.-T., 27, rue de Douarnenez, Quimper
(Sud-Finistère).
- MM. SOULEILLAN, Louis, Chirurgien dentiste, 30, rue
d'Aiguillon, Brest (Nord-Finistère).
- SOULIMAN, Jean, Visiteur médical, 88 bis, rue de
l'Alma, Rennes (Ille-et-Vilaine).

- SPÉRANZE, Noël, Editions Nadoz-Vor, Fresnes-sur-Apance (Haute-Marne).
- STATION BIOLOGIQUE DE ROSCOFF, Roscoff (Nord-Finistère).
- MM. STÉPHAN, Adrien, Docteur en Médecine, rue Amiral-Réveillère, Roscoff (Nord-Finistère).
- STÉPHAN, Emile, Curé d'Arzano (Sud-Finistère).
- STÉPHAN, Joseph, Horloger, 18, rue Voltaire, Douarnenez (Sud-Finistère).
- STÉPHAN, 11, route de Brest, Quimper (Sud-Finistère).
- Mmes STÉPHAN, 6, rue Feunteunic-al-Lez, Quimper (Sud-Finistère).
- STÉPHAN, 11, route de Brest, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. STOURM, Jean-Claude, Instituteur, Plozévet (Sud-Finistère).
- STRUYVEN, Alphonse, 2, rue Augustin-Morvan, Brest (Nord-Finistère).
- SUIGNARD, François, Chirurgien dentiste, Président du S.I., Châteaulin (Sud-Finistère).
- SUIGNARD, Jean, Conseiller à la Cour d'Appel, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- SURGY (de), Conseiller juridique à la Chambre d'Agriculture, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme SURGY (de), boulevard de Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
- Mme TABURET, Joseph, 16, rue Sainte-Barbe, Le Conquet (Nord-Finistère).
- MM. TABURET, Ronan, Docteur en Médecine, 8, rue Colbert, Brest (Nord-Finistère).
- TALEC, Louis, Directeur d'Ecole publique, 5, rue Berthelot, Brest (Nord-Finistère).
- TALLEC, Jean-Louis, H.L.M., Bât. C, Porte G, Appart. 10, Kerguesten, Douarnenez (Sud-Finistère).
- TANIOU, Prosper, Directeur du Crédit Foncier, Quimper (Sud-Finistère).

- TANGUY, Jean, Professeur, 7, rue Caffarelli, Brest (Nord-Finistère).
- Mmes TANGUY, ancienne Commerçante, Café du Port, Lesconil (Sud-Finistère).
- TANGUY, Commerçante, rue du Palais, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. TANNEAU, Yves, 12, rue Yan-d'Argent, Ploaré (Sud-Finistère).
- TANTER, Jean, Ponts et Chaussées, Quimper (Sud-Finistère).
- TARO, Jean, 29, rue du Clos, Paris (Seine).
- TASSEL, Raymond, Architecte, 38, boulevard Gambetta, Brest (Nord-Finistère).
- Mme THÉLAN, Menez-Kaër, Spézet (Sud-Finistère).
- MM. THÉVENOT, Pierre, 18, rue d'Orléans, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).
- THIÉBAUD, Jean, Délégué du Touring-Club, Trévanec, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- THIÉBAULT, Louis, Directeur du Collège d'Enseignement Technique, Le Bouguen, Brest (Nord-Finistère).
- THOMAS, Gabriel, Docteur en Médecine, Pont-l'Abbé (Sud-Finistère).
- THOMAS, Georges, Directeur d'Ecole, 11, rue de Royan, Lanrédec, Brest (Nord-Finistère).
- THOMAS, Jacques, Chanoine, 12, rue Sainte-Catherine, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlle THOMAS, Marie, Assistante Sociale, Huelgoat (Nord-Finistère).
- MM. THOMAS, Max, Professeur, Pavillon 7, rue César-Franck, Kerfeunteun, Quimper (Sud-Finistère).
- THOMAS, Oscar, Commerçant à Pouldreuzic (Sud-Finistère).
- Mme THOMAS, Surveillante Principale des P. et T., 22, rue de la Préfecture, Dijon (Côte-d'Or).

- Mlle THOMIN, Herveline, Professeur au C.E.G., 9 bis,
rue du Lycée, Quimper (Sud-Finistère).
- MM. THOMIN, Pierre, Inspecteur Central des P.T.T.,
9 bis, rue du Lycée, Quimper (Sud-Finistère).
TIEC, Arsène, route de Scaër, Rosporden (Sud-
Finistère).
- Mgr TIRILLY, Louis, Vicaire apostolique, Atuona, par
Tahiti (Iles Marquises).
- MM. TOUDOUZE, Georges, Homme de lettres, 50, rue de
Moscou, Paris-8^e (Seine).
TOULEMONT, J.-L. (abbé), Recteur de Kerlaz (Sud-
Finistère).
- Mlle TOULEMONT, Loctudy (Sud-Finistère).
- M. TOULHOAT, Pierre, Sculpteur-Maitre verrier, Kéra-
luc, Quimper (Sud-Finistère).
- Mlles TOULLIC, Madeleine, Villa des Tamaris, Tréboul
(Sud-Finistère).
TOUTOUX, Renée, chemin des Justices, Quimper
(Sud-Finistère).
- MM. TRANVOUEZ, Joseph, 2, rue Ed.-Vaillant, Brest
(Nord-Finistère).
TRÉANTON, François, Notaire, Brasparts (Sud-Finis-
tère).
TRÉBAOL (Frère), Directeur de l'Ecole des Frères,
Lesneven (Nord-Finistère).
TRÉBERN, Noël, Officier de la Marine Marchande,
rue Poul-ar-Palud, Le Guilvinec (Sud-Finis-
tère).
TROADEC, Louis, Secrétaire de Mairie, Saint-Jean-
du-Doigt (Nord-Finistère).
TROHEL, Yves, Contremaitre d'imprimerie, Quim-
per (Sud-Finistère).
TROMEUR, Yves, Docteur en Médecine, 3, place
Saint-Mathieu, Quimper (Sud-Finistère).
TYMEN, Louis, Maire du Juch (Sud-Finistère).

Mme UCHARD, Paul, Kerlaran, Landerneau (Nord-Finistère).

MM. UGUEN, Albert, Avoué, 1, place du Général-Leclerc, Brest (Nord-Finistère).

UGUEN, François (Chanoine), Curé archiprêtre Quimperlé (Sud-Finistère).

UNIVERSITÄTS UND LANDESBIBLIOTHEK, Sachsen-Anhalt in Halle (Saale) (Allemagne Fédérale).

M. URVOIS, Yves, Enseigne de vaisseau, 2, rue du Rosemeur, Douarnenez (Sud-Finistère).

Mlles VACOSSIN, 15, route de Bénodet, Quimper (Sud-Finistère).

VALLY, Suzanne, Professeur au lycée, rue de Pont-l'Abbé, Quimper (Sud-Finistère).

Mme VALMIER-QUEIGNEC, Directrice de C.E.G., honoraire, 10, rue Hascoët, Concarneau (Sud-Finistère).

M. VAZEL, Edouard, Professeur, Châteaulin (Sud-Finistère).

Mlle VELLY, Michèle, 75, cours de Vincennes, Paris-20^e (Seine).

MM. VERJUS, Gabriel, Commerçant, 10, rue des Ecoles, Concarneau (Sud-Finistère).

VIENNE (Gérard de), 1, avenue Friedland, Paris-8^e (Seine).

Mlle VIGNERONT, Tal-ar-Groas, Ile-Grande (Côtes-du-Nord).

MM. VILLARD, Abel, Artiste peintre, 39, rue de Douarnenez, Quimper (Sud-Finistère).

VILLEDIEU, René, Directeur commercial, rue Max-Jacob, Quimper (Sud-Finistère).

Mme VILLIERS DU TERRAGE (Baronne de), Château de Kerminihy, Rosporden (Sud-Finistère).

- Mlle WAQUET, Lucile, Professeur, 79, rue de Douarnenez,
Quimper (Sud-Finistère).
- MM. WAGNIER, Michel, Docteur en Médecine, Villa,
Ker-Doué, Landerneau (Nord-Finistère).
- WITVOET, J.-P., Docteur en Médecine, Tal-ar-Veil,
Léchiagat, Trefflagat (Sud-Finistère).
- Mlle XIMÉLIS, Yvonne, 44, rue Kéréon, Quimper (Sud-
Finistère).
- MM. YÉZOU, Noël, Ingénieur des Services Agricoles, 31,
rue de Douarnenez, Quimper (Sud-Finistère).
- YVEN, Jean, Instituteur en retraite, 57, boulevard
de la Marne, Tréboul (Sud-Finistère).
- YVINEC, Guillaume (abbé), Recteur de Primelin
(Sud-Finistère).
- YVINOU, Paul, Peintre céramiste, 18, rue Astor,
Quimper (Sud-Finistère).

PROCES-VERBAUX

de l'année 1965

SÉANCE DU 28 JANVIER 1965

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Au sujet du vœu émis par la Société Archéologique, demandant l'installation de l'Ecole des Beaux-Arts dans l'ancien prieuré de Locmaria, le président note que le Syndicat d'initiative de Cornouaille a, de son côté, proposé d'y installer une Université d'été. Les deux propositions peuvent se concilier et même se compléter en vue d'une utilisation ininterrompue des bâtiments.

Le trésorier rend compte de la situation favorable de la caisse de la Société. Sa gestion est approuvée chaleureusement.

Admission de nouveaux membres

Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société : M. Henri BRANELLEC, 5, rue de Saint-Pol, Plouescat, présenté par MM. Nédélec et Le Bihan; l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES AUBERGES DE LA JEUNESSE, Brest, présentée par MM. Tranvoëz et Le Bihan; M. Edmond DAYNES, artiste peintre, 81, rue

des Prairies, Paris (xx^e), présenté par MM. Nédélec et Le Bihan; M. Pierre THÉVENOT, 18, rue d'Orléans, Neuilly-sur-Seine (Seine), présenté par MM. Corentin Guéguen et Jean Le Minor; M. JOUANJAN, 3, rue Amiral-de-la-Grandière, Quimper, présenté par Mlle. Selle et M. Kergoat.

*L'Assistance publique à Morlaix
sous l'Ancien Régime*

Le président présente le début d'une étude de M. Darsel sur l'ancienne organisation hospitalière à Morlaix, pour laquelle l'auteur indique lui-même tout ce qu'il doit au diplôme d'études supérieures de M. Demarqués.

Il existait au Moyen Age à Morlaix trois sortes d'établissements : maladreries (ou léproseries), hospice et hôtel-Dieu. La première partie du travail concerne donc les deux maladreries de Morlaix : l'une dans l'évêché de Tréguier, à Pennaneac'h — on comprend pourquoi ce quartier est appelé depuis longtemps la Madeleine —, datant peut-être du xiii^e siècle, l'autre dans l'évêché de Léon, relevant de la paroisse Saint-Martin, sur laquelle il y a fort peu de renseignements.

Sur l'hospice et l'hôtel-Dieu, les documents les plus anciens (xv^e siècle) paraissent souvent confus, la spécialisation des établissements n'étant pas bien établie. Au contraire, à partir de François I^{er}, l'hôtel-Dieu se voyait attribuer le seul soin des malades, l'hospice ayant pour but l'accueil et l'entretien des pauvres. Ceci jusqu'au jour (1678) où sera décidée la fusion des deux maisons pour former l'hôpital

général de Morlaix, qui sera créé en fait seulement après l'incendie de 1731. La présentation du travail de M. Darsel se poursuivra à la prochaine séance.

Bibliographie et documents

M. Charpy présente un article de M. Proust paru dans le dernier bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, intitulé « Contributions des registres paroissiaux et de l'état civil à l'histoire de la commune de Chef-Boutonne » ; c'est un modèle excellent pour faire voir quel parti un historien peut tirer de pareils documents. Le président présente l'ouvrage de M. Milon : « Fontaines en Bretagne ».

Mlle Le Roux fait circuler deux gravures anciennes représentant la cathédrale de Quimper et la Terre au Duc, Mlle Tozza plusieurs cartes postales anciennes dont elle fait généreusement don aux Archives départementales.

Congrès et voyage

Le président annonce la tenue à Rennes, à Pâques 1966, du Congrès des Sociétés Savantes, dont un des thèmes sera : « Marine, commerce et pêche sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche ». M. Le Bihan donne des indications sur le prochain voyage organisé par des membres de la Société en Espagne et au Maroc.

Le Secrétaire Général,

J. CHARPY.

Le Président,

P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1965

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, Président

Admission de nouveaux membres

Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, dix-sept nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Nicolas HENRY, ingénieur général, Créac'h-Gwennou, Plomodiern, présenté par Mme Ploux et M. Cornec; Raymond PÉRON, 50, rue de Douarnenez, Quimper, présenté par MM. Sicard et Le Bihan; Mlle Marie-Louise LE BIHAN, professeur de lettres à Paris, présentée par MM. Potard et Le Bihan; MM. Raphaël DRÉAN, 48, rue du Docteur-Roux, Choisy-le-Roi, présenté par MM. René Daniel et Le Bihan; Lucien CHALIER, 6, avenue Pauline, Joinville-le-Pont, présenté par MM. R. Daniel et Le Bihan; Marc LE BERRE et Jean-Marc LE BERRE, artisans d'art, rue Haute, Quimper, présentés par MM. Nédélec et R. Daniel; Jean-Louis HENRY, négociant, rue Lamartine, Ergué-Armel, présenté par MM. Ogès et Pol Friant; Jean THIÉBAUD, délégué du Touring-Club, Trévanec, Pont-l'Abbé, présenté par MM. Jos Le Doaré et Ogès; François FLOC'H, journaliste à Pont-Croix, présenté par MM. Donnard et Roger Gargadennec; Mme LE MASSON, 16 bis, rue de Pont-l'Abbé, présentée par Mlle Selle et M. Ogès; Mlle BONHOMME, surveillante générale au Lycée Technique, Quimper, présentée par MM. R. Daniel et Le Bihan, Mme NICO, économe du Lycée Technique, Quimper, présentée par Mme Daniel et M. Le Bihan; Mme veu-

ve Marcel RIOU, propriétaire, rue Dumont-d'Urville, Concarneau, présentée par MM. Le Tendre et Jean Pérès; MM. Michel GUÉGUEN, instituteur public, école du Lin, Concarneau, présenté par MM. Le Tendre et Argouarc'h; LEDOUX, président de l'Amicale des donneurs de sang bénévoles, Quimper, présenté par Mme Camard et M. Ogès; Mme LE BERRE, avenue de la Libération, Quimper, présentée par Mmes de Carné et Camard.

Nécrologie

Le président annonce le décès de trois membres de la Société : M. Jean Choleau, de Vitré, président de la Fédération régionaliste bretonne; Mlle Germaine Berri, de Pont-de-Buis, directrice d'école en retraite; M. André Roulleau, de Concarneau, chef d'atelier. La Société présente aux familles des défunts ses sincères condoléances.

L'Assistance publique à Morlaix sous l'Ancien Régime

Le président lit la suite de l'étude de M. Darsel. L'établissement hospitalier de Morlaix, complètement détruit par l'incendie en 1731, ne fut pas reconstruit à son ancien emplacement, qui est devenu l'actuelle place de Viarmes. C'est à l'endroit où il se trouve encore aujourd'hui que, peu à peu, on lui donne sa physionomie moderne. e

La fin de l'étude de M. Darsel est consacrée à l'histoire intérieure de l'hôpital, surtout durant le dernier siècle de la monarchie. L'administration se fait par des gouverneurs élus, des prêtres et aumô-

niers. Le personnel laissa longtemps à désirer; il y eut un net progrès lorsque la ville, en 1688, en confia la direction à des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve (qui y sont encore).

Actualités

A Locronan, une lettre de M. La Grandmaison, peintre, déplore deux faits : la croix dite de Kében a été délogée de la place qu'elle occupait de temps immémorial pour permettre l'élargissement d'un chemin rural (1); à l'église, les grilles en fer forgé de l'avant-chœur ont été enlevées. La Société décide de se renseigner au sujet de ces faits.

A Concarneau, M. Le Tendre signale que des travaux dans une maison de la Ville Close ont fait découvrir une belle pierre taillée, mesurant 1 m. 65 × 0,30 × 0,35, portant un fragment d'inscription en capitales : ... ABITANS DE LADICTE VILLE. L'origine de cette pierre, qui a dû faire partie d'un fronton, n'a pu être déterminée.

Le président annonce, pour la fin de mai, une réunion de la Société à Morlaix, suivie d'une excursion à Pleyber-Christ, Le Relecq, Commana et Brennilis.

Bibliographie

Le président présente une thèse de doctorat de M. Léon Fleuriot : *Dictionnaire des gloses en vieux breton*, qu'accompagne la thèse secondaire : *Le vieux breton, éléments d'une grammaire*, travaux tout à

(1) Le même correspondant a tenu à nous écrire à nouveau pour annoncer que la croix de la Kében a été rétablie à sa place.

fait remarquables qu'on ne pourra plus ignorer dans l'étude de l'histoire ancienne de la langue bretonne.

Sans entrer dans les détails, le président rappelle que le « vieux breton » a été parlé jusqu'aux invasions normandes du x^e siècle; ensuite, c'est le « moyen breton » jusqu'au xvii^e siècle; enfin, à partir des ouvrages du Père Maunoir (1659) jusqu'à nos jours, nous avons le breton moderne. De la période la plus ancienne, du vi^e au x^e siècle, on ne possède pas un seul écrit de quelque étendue, mais seulement des gloses dans des manuscrits latins. Le nombre de ces gloses a été très fortement accru par M. Fleuriot, qui a exploré des centaines de manuscrits et a eu la bonne fortune de découvrir non pas seulement des mots isolés, mais des phrases, ce qui éclaire la syntaxe de la langue.

Sont présentés ensuite des travaux de membres de notre Société. Notre vice-président, le médecin général Laurent, a collaboré à une étude publiée dans la « Revue générale des Sciences » en 1963, portant sur *Louis-Sébastien-Marie de Trédern de Lézerrec*. Né à Brest en 1780, le jeune de Trédern suivit son père en émigration, en Esthonie, rentra avec lui en France en 1802 (le père mourut à Quimper en 1807), mais pour repartir bientôt afin d'étudier la médecine à Wurtzbourg, puis à Iéna. C'est de cette époque que datent les travaux qui l'ont distingué, relatifs à l'embryologie. Après un passage à Paris en 1811, on perd sa trace.

Dans le dernier volume de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, nous relevons des « Recherches sur la cathédrale romane de Saint-Brieuc », par M. Couffon, et « Les orgues du département des

Côtes-du-Nord », première partie d'une substantielle étude de M. Corbes.

Dans les « Cahiers de l'Iroise », premier trimestre 1965, numéro consacré à la presqu'île de Crozon, plusieurs membres de notre Société ont collaboré : MM. L. Ogès, G. Thomas, Docteur Le Thomas, Docteur Vourc'h, A. Dizerbo, Jim Sévellec.

La Secrétaire,
A. SELLE.

Le Président,
P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 25 MARS 1965

Présidence de M. DANIEL, Vice-président

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le chanoine Nédélec signale la remise en place de la croix de la Kében à Locronan et M. Daniel précise le titre du groupement que présidait M. Cho-leau : non pas l'Union régionaliste bretonne, mais la Fédération régionaliste de Bretagne. Ces remarques faites, le procès-verbal est adopté.

Admission de nouveaux membres

Dix nouveaux membres ont présenté leur candidature et sont admis dans la Société : MM. Yves OLLIVIER, directeur de l'Imprimerie Cornouaillaise, Quimper, présenté par MM. René Daniel et le chanoine Nédélec; Michel DOUGUET, magasin ECMO, au Moulin-Vert, Quimper, présenté par les mêmes; Bruno

HANOUT, 17, rue Anne-Marie-Javouhey, Brest, présenté par Mme Hanout et le chanoine Nédélec; le docteur N. COLLOBERT, 2, rue Voltaire, Brest, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; M.-G. REPESSÉ, chef de centre téléphonique, hôtel des Postes, Brest, présenté par les mêmes; P.-T. TANIQU, directeur du Crédit Foncier, Quimper, présenté par MM. Daniel et Le Bihan; André LAGRÉE, pharmacien au Faou, présenté par Mmes Ploux et Bourhis; Mme MAILLET, professeur honoraire, 6 bis, rue Goarem-Dro, Quimper, présentée par MM. Daniel et Le Bihan; Mme ANDRO, commerçante, rue Aristide-Briand, présentée par les mêmes; Mme BERTRAND, présidente du Syndicat d'initiative de Fouesnant, Ker-Tenvel, Beg-Meil, présentée par MM. de Cibon et Le Bihan.

Nécrologie

Le président fait part du décès de MM. Edouard Marziou, contrôleur du Trésor en retraite, Guipavas, et Paul Troadec, inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, Bénodet, et adresse aux familles des disparus les condoléances de la Société.

Correspondances et congrès

M. Charpy annonce que la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne tiendra son congrès cette année à Dol, les 8, 9 et 10 septembre.

Le maire de Concarneau a adressé à la Société une délibération de son conseil municipal précisant le dessin des armes de la ville : « D'hermine à trois haches d'armes de gueules posées en pal, rangées en fasce. » Suivant les remarques de M. Meurgey de

Tupigny, président de la Société d'héraldique et de sigillographie française, et pour se conformer à l'Armorial général de France de Charles d'Hozier, les trois haches sont non pas superposées, mais placées l'une à côté de l'autre.

*Réforme liturgique
et aménagement des églises*

Exposition des « trésors » des églises de France.
— M. Charpy rend compte de l'exposition des Trésors des églises de France, qui se tient en ce moment à Paris, au Musée des Arts décoratifs. Organisée par les services des Monuments Historiques, cette exposition connaît un succès considérable et mérité (voir notamment les journaux « Le Télégramme de Brest » du 25 mars et « La Bretagne à Paris » du 26 mars). Elle présente 878 objets précieux du *v^e au xix^e siècle* : orfèvrerie, ivoires, émaux, tissus et tapisseries, provenant de toute la France, dont 25 du Finistère, 15 du Morbihan et 6 des Côtes-du-Nord. Le catalogue, luxueux et documenté est préfacé par M. Taron.

« *L'Art Sacré dans votre église* », par l'abbé Herlingue. — C'est encore M. Charpy qui présente ce livre, premier d'une collection intitulée « petits guides pastoraux » (Mame éd., Tours, 1961), destinés par conséquent au clergé. La valeur de cet ouvrage est mise en lumière par le compte rendu fait par M. Salet, directeur de la Société Française d'Archéologie, dans le « Bulletin Monumental » de 1962, p. 414). L'abbé Herlingue, secrétaire de la commission d'Art Sacré du diocèse de Langres, conclut ainsi son ouvrage : « Une église n'est pas un musée; livre

d'or plutôt, où chaque génération a signé. Prendre conscience d'une unité spirituelle qui noue les styles, les apparente par le sommet, impose de n'en sacrifier aucun sous le prétexte d'une unité factice... »

*Vœu relatif
à la formation d'un musée d'art religieux*

Soucieuse d'éviter la destruction ou la vente illégale de nombreuses pièces de mobilier d'église devenues inutiles, la Société Archéologique propose une solution constructive.

M. Charpy, rapporteur, retrace l'histoire de cette question, depuis la constitution du musée breton en 1846 par la Société Archéologique et sa transformation en musée départemental en 1862, la création du musée diocésain à l'Evêché en 1900, le projet actuel d'un « trésor » dans la cathédrale de Quimper. Il rappelle le vœu émis par notre Société le 31 janvier 1907 (après la séparation de l'Eglise et de l'Etat), demandant notamment que tout l'immeuble de l'ancien Evêché soit consacré à un musée d'art religieux, les directives de la hiérarchie catholique concernant la protection des œuvres d'art religieuses. Il donne enfin connaissance de la note épiscopale qui vient de paraître dans la « Semaine Religieuse de Quimper » en date du 19 mars 1965, au sujet de la réforme liturgique et de l'aménagement des églises.

Un débat très animé permet de préciser certains points : la dispersion des restes du retable classé de l'ancienne église Saint-Louis de Brest, la disparition de toiles de Yan Dargent à Saint-Houardon de Lanterneau, la restauration d'un tableau à Edern par

les soins des Monuments Historiques, la suppression de chaires à Saint-Pol, Ploaré, Locmaria, Rospor-den, etc..., la disponibilité de la chapelle du lycée La Tour-d'Auvergne de Quimper, qui pourrait peut-être être transformée en musée d'art religieux, la possibilité d'un tel musée aussi à Saint-Pol ou à Brest...

Pour protéger les œuvres d'art et assurer leur conservation, il paraît à plusieurs nécessaire de reconstituer la commission du musée départemental breton, de compléter les connaissances juridiques des maires et des recteurs, de prévoir un régime particulier pour le mobilier encombrant tel que chaires et stalles.

En conclusion de ce débat « intéressant et juste », le président met aux voix le vœu reproduit ci-après, adopté à l'unanimité.

Langue bretonne et liturgie

A la demande de M. Le Berre, M. le chanoine Nédélec précise que, par lettre du 17 mars 1965, le Saint-Siège vient d'approuver la traduction bretonne de l'ordinaire de la messe.

Le Secrétaire général,

Le Vice-Président,

J. CHARPY.

R. DANIEL.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

*Vœu relatif à l'établissement
d'un musée d'Art Religieux*

La Société Archéologique du Finistère,
réunie en séance ordinaire le 25 mars 1965,
soucieuse de veiller, comme le prévoient ses sta-

tuts, « à la conservation des monuments anciens du département »,

vivement émue des modifications apportées récemment à l'intérieur de nombreuses églises du Finistère, particulièrement de la suppression de chaires à prêcher,

au terme d'une délibération approfondie,

décide, au nom de ses 1.100 membres, de faire connaître son avis et ses vœux sur les problèmes engagés dans ce débat :

I) *Aménagement des églises*

La Société Archéologique du Finistère, éclairée par l'histoire, celle de nos monuments religieux et celle de la liturgie catholique, se rend compte de l'importance des décisions récentes du concile œcuménique de Vatican II en matière de liturgie et des répercussions qui s'ensuivront pour l'architecture intérieure et le mobilier des églises.

Respectueuse de la compétence propre de l'autorité religieuse, elle ne s'oppose pas par principe à toute modification. Mais elle condamne, pour sa part, tout ce qui serait précipitation et absence de respect pour l'art.

Elle se réjouit de la publication, dans la « Semaine Religieuse de Quimper et de Léon » du 19 mars 1965, d'une note officielle intitulée *Réforme liturgique et aménagement des églises*.

Elle souhaite vivement que les directives contenues dans cette note soient intégralement appliquées et qu'aucune modification interne des églises et chapelles n'entraîne d'atteinte à notre patrimoine historique et artistique.

II) *Conservation des objets d'art rendus disponibles*

Examinant les cas où les objets mobiliers cessent de servir au culte, que ce soit par l'effet d'aménagements mûrement étudiés ou par suite des injures du temps, la Société Archéologique s'attache à promouvoir les solutions permettant de préserver et de mettre en valeur les œuvres d'art.

Ces œuvres, même récentes, ne doivent être ni détruites, ni aliénées à des personnes privées, comme cela se fait encore malgré tant d'interdictions (lois civiles et canoniques) en divers lieux du Finistère, d'où des chargements entiers sont partis récemment.

De tels objets sont biens de la collectivité. Quand la collectivité locale n'en a plus l'emploi, il est normal que la collectivité supérieure les prenne en charge.

La Société Archéologique du Finistère se plaît à rappeler ce qui a été, dans ce domaine, déjà réalisé, ou projeté, ou souhaité :

1) Le musée breton de Quimper, fondé en 1846 par la Société Archéologique du Finistère a été transformé en musée départemental par délibération du Conseil général du 10 avril 1862.

2) En date du 5 novembre 1900, Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, créait le musée religieux diocésain, toujours existant à l'Evêché, dont l'objet était de « réunir les statues, bas-reliefs, fragments de sculptures, peintures, vitraux, broderies, livres liturgiques, qui seraient hors d'usage et qui pourraient former une collection propre à l'étude de l'art dans notre région » (article 10 du règlement

épiscopal créant une commission diocésaine d'architecture et d'archéologie).

3) La loi du 31 décembre 1913 relative aux monuments historiques prévoit dans chaque église cathédrale la constitution d'un trésor où pourraient être transférés les objets classés affectés au culte (art. 26).

4) L'assemblée des cardinaux et archevêques de France a recommandé en 1959 « d'instituer au besoin, au centre des diocèses, un musée d'objets religieux » (§ 7 du communiqué).

Forte de ces précédents, soucieuse d'agir dans un sens constructif, la Société d'Archéologie *émet le vœu* :

a) que l'Evêché de Quimper et le département du Finistère se concertent et se mettent d'accord pour constituer en commun un musée d'art religieux finistérien, dont l'intérêt n'échappe à personne, par extension du musée départemental breton dans les bâtiments de l'ancien évêché près la cathédrale, ce musée d'art religieux devant conserver, sous forme de dépôt, les éléments de mobilier des églises et chapelles dont les communes et les paroisses ne pourraient ou ne voudraient plus assurer la conservation;

b) que le ministre des Affaires culturelles (Direction de l'architecture) réalise sans tarder en la cathédrale de Quimper, proche du musée breton, un trésor pour les objets sacrés déposés ou prêtés par leurs propriétaires et affectataires.

Cette délibération sera adressée à M. le Préfet du Finistère, à Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon, tous deux Présidents d'honneur de la Société

Archéologique du Finistère, à M. le Ministre des Affaires Culturelles, à M. le Président du Conseil général.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1965

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, Président

Admission de nouveaux membres

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, adopté sans observations, dix nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Jean CHABAY, président honoraire de la Caisse d'Epargne de Quimper, présenté par MM. Charpy et Le Bihan; Alain LIZIARD, entrepreneur de travaux publics à Pencran, présenté par MM. Despretz et Le Bihan; L. JAMES-DOREZ, importateur au Faou, présenté par Mmes Ploux et Bourhis; Gwenc'hlan LE SCOUEZEC, 31, rue Raffet, Paris (xvi^e), présenté par MM. Nédélec et Le Bihan; Jean BERNARD, docteur en médecine à Rennes, présenté par MM. le chanoine Thomas et A. Le Bihan; Louis QUÉINNEC, notaire à Morlaix; LAFOND, syndic administrateur judiciaire, Quimper, présentés tous deux par MM. Ogès et Pol Friant; Mme M. JÉROME-SIDDONS, rue Traverse, Morlaix, présentée par MM. Daniel et Le Bihan; Mlle Suzanne CELTON, chef de bureau à la mairie de Douarnenez, présentée par MM. Hervé Bernard et Tanneau; Mlle Marcelle LEFÈVRE, rue Astor, Quimper, présentée par MM. Daniel et Le Bihan.

*Découverte de briques antiques
en baie de Douarnenez*

M. Tanneau fait part d'une découverte énigmatique et surprenante qui a pour cadre les profondeurs de la baie de Douarnenez. Draguant à 500 mètres du rocher isolé et abrupt, connu sous le nom de « La Pierre profonde », à 3 kilomètres de la pointe de l'Aber et 4 kilomètres du rivage de Morgat, le chalutier « L'Armorique », patron Joseph Perrot, de Tréboul, a remonté, éparses parmi des coquillages, une quinzaine de briques de dimensions identiques : 16 cm. $\times$ 8 $\times$ 3.

Ces briques, qui remontent sans nul doute à une haute antiquité, ont certaines de leurs faces couvertes de concrétions calcaires, d'autres sont vierges de ces arabesques blanchâtres, ce qui permet de supposer qu'elles étaient encore posées l'une sur l'autre. D'aspect jaunâtre, elles sont parfaitement rectangulaires et n'ont donc pas subi les effets de l'érosion sous-marine : une couche de vase ou de sable devait les recouvrir et en assurer ainsi la conservation. Ces briques sont très homogènes, le mortier ou ciment, dans la composition duquel entrent du sable, des graviers, de la chaux et de menus fragments de pierres de nature diverse, étant particulièrement dur et résistant : il s'agit peut-être de briques gallo-romaines.

Une construction serait extraordinaire et inattendue en un tel lieu éloigné de la côte, par des fonds allant de 14 à 17 mètres aux plus basses mers. Si des établissements romains ont jalonné le pourtour de la baie de Douarnenez — vestiges et substructions ont été souvent repérés tout au long du riva-

ge —, rien n'est venu jusqu'ici témoigner d'une construction romaine à près de deux milles de la côte. Aussi peut-on songer à cette autre explication : un navire ayant sombré avec une certaine quantité de briques.

Le patron Perrot a par ailleurs remarqué, près du lieu de sa découverte, la présence de deux grosses ancres provenant de bateaux qui allèrent par le fond dans ces parages.

A l'aide de repères et d'amers, il a consciencieusement relevé avec précision le point de la baie où ces briques troublantes reposaient, sans doute depuis longtemps. Il serait fort intéressant de faire faire une prospection des lieux par un groupe de plongée sous-marine.

A ce propos, M. Charpy signale la nécessité de contacts étroits entre archéologues et plongeurs, afin d'obtenir des résultats fructueux. Il présente un ouvrage de M. Dumas intitulé *Epaves antiques*, qui apporte une bonne documentation sur le sujet.

Actualités

Le président rend compte des démarches qui ont suivi le vœu émis par la Société à la dernière séance, demandant la création d'un musée d'art religieux finistérien. Ce vœu a été très favorablement accueilli par les plus hautes instances départementales; mais l'importance d'une telle réalisation demande une étude approfondie par les administrations intéressées.

Une autre initiative pour le sauvetage des monuments de chez nous est portée à notre connaissance : l'association « *Mein Breiz* » (les pierres de Bretagne) vient de se fonder, sous la présidence de M. le

comte de Rohan-Chabot. Elle entend s'occuper de monuments en péril et non classés, en recrutant et soutenant matériellement des équipes de volontaires, afin de réaliser tous les ans des travaux limités, mais efficaces, dans chacun des départements bretons.

Le président rappelle aussi que la prochaine séance se déroulera à Morlaix, le dimanche 30 mai : réunion à l'hôtel de ville en fin de matinée, excursion l'après-midi selon le programme déjà prévu.

Bibliographie

Le président présente le dernier numéro des « Cahiers de l'Iroise », qui projette les reflets les plus séduisants sur Concarneau, sa ville close et ses enfants les plus célèbres.

Il fait aussi la présentation des beaux volumes de la collection « Zodiaque » (éditions du monastère de La Pierre-qui-Vire, Yonne) consacrés à *l'art irlandais* et à *l'art gaulois*. Au cours d'une analyse qui fut une intéressante causerie, il montre comment ces ouvrages, magnifiquement illustrés, contribuent à faire connaître les sources de l'art, qui ne sont pas à chercher uniquement du côté de la Grèce et de Rome. L'inspiration non figurative, toute chargée de symbolisme, qu'on redécouvre aujourd'hui, c'est tout particulièrement chez les Celtes d'autrefois qu'on l'observe, inépuisable et sans cesse en évolution. Le texte du volume sur « L'Art Gaulois », qui est de M. Varagnac, conservateur au musée des Antiquités nationales au Louvre, est éminemment instructif.

Le Secrétaire,
Y. TANNEAU.

Le Président,
P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 30 MAI 1965

tenue à Morlaix

Présidence de M. René DANIEL, Vice-Président

Après quelques mots d'accueil prononcés par M. Francis Gourvil, président de la Société d'Etudes artistiques et littéraires du Finistère, à l'adresse de la Société Archéologique du Finistère, M. Daniel déclare la séance ouverte. Il fait part du décès de M. le général du Crest de Villeneuve et exprime à la famille du défunt les condoléances de la Société.

Admission de nouveaux membres

Huit nouveaux membres sont admis dans la Société : Mme LOZAC'H, rue Aristide-Briand, Quimper, présentée par MM. Daniel et Le Bihan; présentés par les mêmes, M. PINSON, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Quimper; Mme TANGUY, de Lesconil; Mlle LE BLOCH, retraitée, 7, rue Gourmelen, Quimper; M. LE HÉNAFF, directeur d'école à Trégunc; Mlle Henriette DUFOUR, 11, rue Ker-Ys, Quimper, présentée par Mlle Arribat et M. Le Bihan; MM. Jean BINST, sous-intendant au Lycée, Quimper, présenté par MM. Ogès et Pol Friant, et M. STOURM, instituteur à Plozévet, présenté par Mme Loxq et H. Henry.

Deux éloges en latin de la Bretagne

par M^e Le Brun

En préface de l'édition du *Catholicon* de 1521, Yvon Quillévére a publié un poème « Leonigeus in

laudes Britannie », reproduit et traduit par M. Trépos dans le dernier numéro des Annales de Bretagne. D'autre part, il y a aux Archives du Finistère (cote 4 J 57) un éloge latin de la Bretagne, que publia le chanoine Peyron dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère de 1888.

Examinant et comparant ces deux documents, M^e Le Brun estime qu'ils émanent tous deux d'un Léonard du début du xvi^e siècle et qu'il existe entre eux une très étroite parenté : seraient-ils du même auteur ? Cette étude sera publiée dans le Bulletin de la Société.

*Les noms de famille bretons
d'origine toponymique*

par M. Gourvil

Spécialisé de longue date dans l'onomastique, M. Gourvil a rassemblé des milliers de fiches à partir des listes électorales, des registres d'état civil, des registres paroissiaux, des cartulaires. Il présente un travail portant sur un des chapitres de l'anthroponymie en Bretagne bretonnante : les noms de famille formés à partir de noms de lieux.

Dans une première partie, pour mieux situer l'objet de son exposé, l'auteur rappelle les diverses catégories de patronymes qui se rencontrent en pays bretonnant : noms propres d'origine celtique (tel Tanguy), ou latine (Marzin). ou germanique (Roparz), provenant de la protohistoire, de la liturgie chrétienne ou du contact des Bretons avec les populations romanes, noms d'origine littéraire (héros d'épopée), surnoms inspirés soit par un trait typique ou moral (Le Braz), soit par la hiérarchie sociale (Roué)

ou par la profession (Calvez), enfin noms d'origine toponymique. C'est cette catégorie qui est l'objet propre de ce travail.

On a remarqué que, sauf au pays basque, l'anthroponymie et la toponymie se compénètrent : un cinquième des noms de famille bretons sont d'origine toponymique; inversement, de six à sept dixièmes des noms de lieu renferment un anthroponyme. Il arrive encore aujourd'hui, fréquemment, que des personnes soient connues localement et désignées par le nom du lieu de leur domicile bien plus que par leur nom d'état civil.

Passant à la toponymie générale de la Bretagne, l'auteur distingue trois zones, l'une occidentale, où 90 % des toponymes sont bretons, l'autre orientale, presque entièrement romane, la troisième centrale, où les lieux-dits et villages sont surtout d'origine romane tandis que paroisses et fiefs sont d'origine bretonne.

Pour expliquer la formation des divers toponymes bretons, M. Gourvil expose la thèse classique de J. Loth sur l'immigration des Bretons dans une Armorique qui, après avoir été fortement romanisée, était très faiblement peuplée au milieu du v^e siècle. Il évoque la thèse du chanoine Falc'hun, à l'égard de laquelle il reste réservé.

La partie principale de l'étude de M. Gourvil examine alors les différentes catégories de noms de lieu bretons, puis leur utilisation comme patronymes. L'auteur a relevé 1.340 noms qui sont dans ce cas et qui sont, évidemment, très inégalement représentés.

Il y a les noms désignant un territoire — région

ou paroisse — une situation géographique comme l'Arvor, un accident du relief ou autre configuration du terrain (île, colline ou autres hauteurs, vallée ou trou, extrémité ou tête, etc...). un élément de la flore et des plantations, des industries et travaux d'art, des carrefours, des fontaines, et surtout de l'habitation, où le « Ker- » avec ses innombrables suffixes prédomine d'emblée. Et on n'est pas étonné d'apprendre que, de tous les noms d'origine toponymique, le plus répandu soit un *Ker-*, à savoir le groupe Kermarec-Kervarec, suivi par Kervella, puis par Coat ou Le Coat.

Cette communication, écoutée par une nombreuse assistance avec un intérêt considérable, sera publiée dans la « Revue internationale d'Onomastique ». La Société Archéologique envisage de la distribuer à ses membres (1).

Des monnaies

frappées sous les ducs Jean IV et Jean V

Spécialiste en numismatique, le docteur Guibourg remet à la Société Archéologique deux études qu'il vient de faire paraître : le *Trésor de Pont-l'Abbé*, paru dans la « Revue Numismatique » 1961, dont les pièces datent du duc Jean V, et la *Trouaille de Plounévez-Lochrist*, faite en 1960 et forte de 282 pièces, datant du duc Jean IV, qui révèlent un atelier de frappe à Brest; l'une d'elles porte même, selon M. Guibourg, le nom BRIVIST, une autre BRIV... (2)

(1) Au moment où paraissent ces lignes, les membres de la Société ont déjà reçu ce tiré à part.

(2) Dans une note rectificative en date du 14 octobre 1965,

Excursion

Aussitôt après la séance commence l'excursion, sous la conduite de MM. Gourvil et Le Brun. La visite de l'église de Pleyber-Christ précède le déjeuner, au cours duquel une quête faite pour la Journée du Breton — *Devez ar Brezoneg* — a rapporté 133,10 Fr., versés à « *Emgleo Breiz* ». Sont ensuite visités Le Relec (église abbatiale), Commana (retable de Sainte-Anne restauré), Brennilis (tumulus, église, usine atomique).

A l'occasion de son passage au Relec, la Société Archéologique a été amenée à émettre le vœu suivant :

« LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE, visitant le 30 mai 1965 l'ancienne église abbatiale du Relec, en Plounéour-Ménez, se félicite des importants travaux de réfection de la toiture qui ont déjà été exécutés;

mais constate avec regret l'état de délabrement dans lequel se trouve l'intérieur de l'édifice et exprime surtout sa vive inquiétude quant à la situation de la partie non encore réparée, notamment en ce qui concerne la toiture du côté Nord de la nef, dont tout un pan s'est récemment effondré.

« Craignant qu'un effondrement quasi général ne se produise à plus ou moins brève échéance, elle demande instamment que les travaux soient repris au plus

M. Guibourg renonce à cette lecture « *Brivist* » et adopte la lecture de M. Lafaurie : *DEIVISI*, erreur de frappe pour *DEIVIVI* (du Dieu vivant). Pour la pièce suivante, lue d'abord *BRIV.*, il adopte aussi la leçon de M. Lafaurie, qui lit *BREST*. Ainsi faut-il renoncer à trouver sur ces pièces une forme archaïque inédite du nom de la ville de Brest.

tôt et menés à leur terme, et qu'à tout le moins des mesures de protection provisoires soient prises d'urgence pour mettre la nef à l'abri des intempéries. »

Le Secrétaire général,

J. CHARPY,

Le Président,

P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 24 JUIN 1965

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, Président

Adhésions

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation. Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société: MM. l'Amiral DOUGUET, Port-Launay, présenté par Mme Mocaër, et M. Jean Le Minor; le Général André HALLIER, 93, avenue R.-Poincaré, Paris (16^e), et La Boissière, Edern, présenté par MM. Nédélec et Charpy; Mme LE BOT, 2, rue Keroriou à Brest, présentée par Mme Valmier et M. Le Bihan; Mlle LE ROUX, assistante sociale à Quimper, présentée par MM. Daniel et Le Bihan; Mlle LE GARREC, Roz-Maria, Ergué-Armel-Quimper, présentée par MM. Daniel et Le Bihan.

Nécrologie

Le Président fait part du décès de M. Charles CHASSÉ, récemment disparu. C'était, a-t-il rappelé, l'une des figures les plus connues dans le domaine

des lettres et des arts. Chercheur infatigable, d'une érudition et d'une fécondité exceptionnelles, Charles Chassé était aussi passionné d'histoire et comptait parmi les doyens de la Société archéologique, dont il était membre depuis plus de quarante ans.

Trouvailles antiques

M. le chanoine Thomas a signalé la découverte faite par M. Le Menn, au cours de labours sur sa terre de Kerhuon, en Quéménéven, d'un menhir enfoui de nature schisteuse. La Société adresse ses félicitations à M. Le Menn qui, très judicieusement, a eu le souci de faire relever cette antique « pierre-levée », d'une longueur totale de 4 mètres.

M. l'Amiral de Lesquen a lui aussi mis au jour, dans sa propriété de Lesquivit, en Dirinon, dans un taillis appelé « Menez-Braz », une sorte de stèle de granit de section rectangulaire, bien taillée, haute d'environ 2 mètres, et ornée d'une gorge profonde : il s'agit vraisemblablement d'une stèle gauloise.

A la découverte des cités gallo-romaines de Bretagne

Evoquant l'importance des vestiges gallo-romains de Kerillien, en Plounéventer (Finistère), le Président fait savoir que les fouilles se poursuivront au cours des vacances d'été : peut-être permettront-elles de retrouver les traces d'une véritable ville.

A Corseul (C.-du-N.), il signale la mise en place d'un vaste chantier de recherches, destiné à dégager la physionomie de cette ancienne cité gallo-romaine, très importante par sa superficie, son rôle militaire

et son centre de monnayage. On sait que Corseul (autrefois Corseult), fut tout d'abord le chef-lieu de la cité des Coriosolites.

Les bornes routières ou bornes de corvée

M. Ogès fait une intéressante communication sur les bornes routières ou bornes de corvée conservées dans le Finistère.

Cette communication est publiée en Annexe au procès-verbal.

Notre-Dame de Lesneven (1111-1775)

Le Président donne lecture d'un rapport très documenté de M. Le Braz, de Lesneven, sur des vestiges iconographiques récemment découverts en cette ville à l'occasion de travaux sur une vieille maison, et qui proviennent d'une ancienne église dédiée à la Vierge.

La pièce essentielle, malgré sa mutilation, consiste justement en une Vierge-Mère ou Vierge à l'Enfant, représentée couchée, le bras droit replié sous la tête. Taillée dans le kersanton avec une grande finesse d'exécution et une élégance remarquable dans le drapé des vêtements, elle appartenait à un ensemble bien précis, en l'occurrence une Nativité du xv^e ou du xvi^e siècle. Cette représentation rappelle celles de N.-D. du Folgoët et de Tronoën, mais à Lesneven la Vierge est couchée sur le côté. Il semblerait que les mêmes sculpteurs aient été employés au Folgoët et à Lesneven.

Dans une autre pierre sculptée, très mutilée, on reconnaît un Evêque ou un Abbé, provenant vrai-

semblablement de l'embrasure ogivale d'un portail, dont le tympan aurait abrité la Nativité.

C'est en l'an 1111 que le Duc de Bretagne, Alain Fergent, fonda l'église Notre-Dame de Lesneven. Edifice de style roman, il devait connaître un grand rayonnement spirituel : appelée plus tard « La Métropole de Marie » dans le Léon, cette église devint en effet un centre renommé de dévotion mariale.

En 1766, 650 ans après sa construction, elle allait être interdite au culte par l'Evêque de Léon, car son état de vétusté la rendait dangereuse pour les fidèles. Il fallut tout d'abord se résigner à démolir le vénérable sanctuaire, avant d'entreprendre sa reconstruction, que désirait très vivement la communauté de ville et toute la population.

En 1775, les pierres, les statues, le mobilier, tout fut mis de côté pour la nouvelle église Notre-Dame.

Survient alors la Révolution; Notre-Dame de Lesneven ne sera jamais reconstruite, car tout est vendu au titre des biens nationaux.

M. le chanoine Nédélec ajoute d'intéressantes précisions à l'histoire de cet ancien sanctuaire marial.

S'il connut de grandes heures, il eut aussi ses heures sombres : outre le poids des siècles, les troubles des guerres de la Ligue à la fin du xvi^e siècle, l'excessive fiscalité de Louis XIV, qui absorba les ressources de la communauté de ville, contribuèrent incontestablement à la décadence et à la ruine de Notre-Dame de Lesneven, dont quelques pierres sculptées sont venues fortuitement rappeler l'émouvant souvenir.

Congrès des Sociétés Savantes Bretonnes

Les 3 et 4 juillet prochains, l'Association Bretonne tiendra à Douarnenez son Congrès annuel, suivi d'une excursion archéologique dans la région.

L'Assemblée annuelle de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne aura lieu à Dol (I.-et-V.) les 8, 9 et 10 septembre.

Par ailleurs, le dimanche 4 juillet se déroulera au cœur des ruines admirables de Languidou, en Plovan, une fête folklorique destinée à la continuation des travaux de restauration de ce célèbre sanctuaire bigouden.

On décide de tenir la prochaine réunion au château de Pont-l'Abbé, le dimanche 12 septembre; elle sera suivie d'une excursion en pays bigouden.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

Chanoine NÉDÉLEC.

ANNEXE

Catalogue des bornes routières « de corvée »

BIBLIOGRAPHIE. — *Diverses communications dans Bull. de la S.A.F.* 1901, par MM. de Villiers du Terrage, du Châtellier, abbé Abgrall, Bourde de la Rogerie.

— Abgrall : Quelques bornes routières du temps du duc d'Aiguillon, dans *Bull.* 1916, p. 290-304.

— Savina : Notes sur quelques bornes routières du temps du duc d'Aiguillon, *Bull.* 1918, p. 209-214.

— Abbé Montfort, recteur du Passage-Lanriec, 1932.

— N. Spéranze : Sur la route de Brest à Saint-Pol,
« autour de cinq pierres vétustes ».

— Règlement pour les grands chemins de la province de Bretagne, 1754.

- 1-2. sur la route de Pont-Croix à Audierne;
- 3-4. à Quimperlé; l'une d'elles avait déjà disparu;
- 5 (et peut-être 6). entre Lanriec et Trégunc;
7. entre Saint-Martin-des-Champs et Pleyber-Christ;
8. entre Landivisiau et Saint-Servais;
9. entre Guipavas et Brest;
10. entre Landivisiau et Plougourvest;
11. entre Lanhouarneau et Plounévez-Lochrist
(Abgrall et Spéranze);
12. entre Sibiril et Plougoulm;
13. entre Saint-Vougay et Plouescat;
14. entre Lanhouarneau et Tréfléz;
15. entre Plouescat et Berven;
16. tronc de l'oratoire de Saint-Péran, près de Trézilidé;
17. à Trébabu (Bourde de la Rogerie);
18. à Lannilis;
19. tronc de Saint-Gonvel, chapelle de Saint-Samson,
Landunvez;
20. entre Plouescat et Lesneven (R.N. 788);
21. borne « Tréfléz 650 toises », route de Lesneven
à Saint-Pol;
22. borne « Saint-Vougay 600 toises », même route;
23. borne « Plouzévé 600 toises », même route;
24. entre La Roche et Landerneau, rive gauche de
l'Elorn.

Catalogue tenu à jour par les Ponts et Chaussées, avec la collaboration de la Société Archéologique (surveillance, vérification de l'emplacement).

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1965

à Pont-l'Abbé

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, Président

Dans une courte allocution, le président adresse le salut de la Société Archéologique à la ville « du Pont », capitale de la région du Cap Caval, aux personnalités présentes, et souhaite que le personnel enseignant contribue à donner aux jeunes le goût de l'histoire.

Admission de nouveaux membres

Sont admis seize nouveaux membres : MM. Henri BONTHONNEAU, maire de Pont-Croix, présenté par MM. Gargadennec et Ogès; l'abbé Laurent DÉNIEL, recteur de Locronan, présenté par MM. le baron de Mauny et le marquis de Kerouartz; Mme Jean GOALIC, 72 bis, rue de la Providence, présentée par MM. Ogès et Le Bihan; MM. Yves GOUDÉDRANCHE, à Mazapan, La Membrolle-sur-Choisille (Indre-et-Loire), présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Maurice ILIOU, inspecteur des Douanes, 169 B, rue des Landes, Chatou (Seine-et-Oise), présenté par MM. René et Tanguy Daniel; JALLAIS, retraité, rue du Commandant-Avril, Quimper, présenté par MM. René Daniel et Le Bihan;

Yves LAISSUS, 33, boulevard du Lac, Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise), présenté par MM. le Dr Massé et Pierre Le Bris; LE ROUX, commandant du port de Nice, président de l'Amicale des Bretons de Nice, 2, rue Arson, Nice, présenté par MM. Le Bihan et Séité; Corentin OLLIVIER, représentant, à Quimper, présenté par Mme Ollivier et M. Le Bihan; RAPHAËN, hôtelier à Pont-l'Abbé, présenté par MM. Daniel et Le Roy; Mmes REVIDI-THUAL, le Clair-Logis, allée Faust, Arcachon, présentée par MM. Ogès et Le Bihan; LESTEVEN-CORBE, 138, Grande-Rue, Saleux (Somme), présentée par MM. Nédélec et Le Bihan; SENCIEL, 51, boulevard Rose, Poissy (Seine-et-Oise), présentée par Mme et M. Daniel; MM. André BOYER, Pointe du Sémaphore, Sainte-Marine, Combrit, présenté par MM. Daniel et Nédélec; Jean SOULIMAN, visiteur médical, 88 bis, rue de l'Alma, Rennes, présenté par MM. Jean Le Merdy et Le Bihan; Pierre L'HELLEGOUARCH, sous-directeur de banque, 16, rue Volant, Pont-l'Abbé, présenté par Mlle Kéraval et M. Le Bihan.

Nécrologie

Le président fait part du décès de M. Charles Lesteven, ingénieur à Saleux (Somme), et offre les condoléances de la Société à sa famille et particulièrement à son épouse, qui a tenu à prendre sa place dans la Société.

Chapelle de La Madeleine à Pont-l'Abbé

Un auditeur demande s'il est possible d'agir pour conserver la chapelle de la Madeleine. M. le Maire de Pont-l'Abbé précise que ce petit monument est

un bien privé et contient des tombes de famille, ce qui rend la question délicate à résoudre.

Le droit de bris au XVIII^e siècle

M. René Daniel, vice-président, a trouvé aux Archives des Côtes-du-Nord des documents se rapportant au droit de bris sur les côtes du Cap-Caval. Il s'agit d'une correspondance échangée en 1710 entre le baron du Pont et le duc de Penthièvre. Cette étude sera publiée dans le bulletin de la Société

Choses diverses

— M. Oscar Thomas, président des « Amis de Languidou », demande s'il ne serait pas possible d'organiser une journée nationale dont le produit aiderait à conserver ou restaurer les « chefs-d'œuvre en péril ».

— M. Roger Gargadennec, qui avait signalé précédemment la disparition d'une pierre sacrée près de la fontaine de Saint-Hilarion, à Pont-Croix, fait savoir qu'on vient de retrouver cette pierre, une stèle d'un mètre de haut sur zéro mètre soixante de large environ, avec une cavité à mi-hauteur.

— Avant de clore la séance, le président revient sur l'intérêt qu'offrent aux scolaires et aux étudiants les recherches d'histoire locale, et il résume à grands traits l'état de la documentation en ce qui concerne l'ensemble du Cap-Caval et Pont-l'Abbé en particulier :

a) pour la préhistoire et la protohistoire, à défaut de documents écrits, ce pays surabonde en vestiges de toutes sortes, dont l'étude a été poussée avec fruit;

b) comme ailleurs la période du ^{vi}^e au ^{xi}^e siècle est la plus creuse pour l'historien : ni écrits, ni monuments, ni sépultures;

c) à partir des ^{xi}^e-^{xii}^e siècles, la documentation s'enrichit progressivement, tant par les monuments que par les écrits. Des uns et des autres, beaucoup ont péri. Il reste fort à faire pour tirer tout le parti possible de ce qui subsiste, sans négliger aucun apport. Explorations et fouilles peuvent encore être profitables. Ainsi M. Caillon, professeur à l'école Saint-Gabriel, nous expose-t-il ce qu'il a observé près du Men-Meur, au Guilvinec, en compagnie de M. Le Tareau : un grand nombre de pierres creusées comme des bases de croix; il est invité à en écrire une relation pour notre Société. D'autre part, on sera en éveil pour tous les travaux — labours, Génie rural, Ponts et Chaussées — qui ramuent le sol plus profondément qu'à aucune époque : des buttes jusqu'ici inviolées sont éventrées, des tronçons de vieilles routes sont remis à jour, et le Président signale le cas du vieux chemin qui allait droit du château de Lescoulouarn au bourg de Plonéour et se prolongeait au-delà : fait peu important en lui-même, mais piste à suivre.

Enfin, pour l'époque moderne et contemporaine, l'abondance des documents permet de multiplier et de diversifier les recherches, telles que celles qui ont fourni à M. Yves Tanneau la matière de son étude sur *Pont-l'Abbé et son port*, publiée dans notre bulletin 1959. C'est donc sur une invitation au travail que la séance est levée.

Excursion

La promenade avait commencé avant la séance, par la visite de l'église de Lambourg et celle du Musée Bigouden installé dans le donjon du château. Après le déjeuner, sous la conduite de M. Ogès, on visita la chapelle de Tréminou, l'église de Tréguenec, la chapelle Saint-Vio, l'église de Peumerit, le manoir de Lesmadec et la chapelle Saint-Germain.

La Secrétaire,

A. SELLE.

Le Président,

P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 1965

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nouvelles adhésions

Dix nouveaux membres sont admis dans la Société : Ce sont : MM. Paul HÉMERY, restaurateur d'objets mobiliers à Paris, présenté par MM. Charpy et Lisch; Jean-Paul MÉRET, impasse de l'Odet à Quimper, présenté par Mmes Nico et Daniel; l'abbé LE CLECH, recteur de Treffiat, présenté par MM. Jacques Le Minor et André Le Roy; Maurice GARREC, commerçant à Douarnenez, présenté par MM. Bossennec et Tanneau; Pierre NURVIL, 11, rue Lavoisiers, à Houilles (S.-et-O.), présenté par MM. Boussard et Tan-

neau; C. GRÉDELU, Le Ponthiou, Tinténia (I.-et-V.), présenté par MM. Guibourg et Erwan Le Bris du Rest; Mme et M. LE CORRE, château de Moëllien, en Plonévez-Porzay, présentés par MM. Tanneau et Bous-sard; Mme BOUCHAUD-LE TENDRE, rue Ridder, Paris (14°), présentée par MM. Laurent et Le Tendre; Mme G. LE BRIS DU REST, Kervoualen, en Perros-Guirec, présentée par MM. Daniel Bernard et E. Le Bris du Rest.

Le Breton André Copal
peintre de Radama I^{er}, roi de Madagascar

M. Charpy présente le catalogue d'une exposition qui se tient à Tananarive (Madagascar), exposition essentiellement consacrée à Radama I^{er}, roi de Madagascar de 1809 à 1845, et qui permet à M. Charpy de faire une intéressante causerie sur un Breton peu connu. André Copal, originaire de Bourg-des-Comp-tes (I.-et-V.), où il naquit en 1786.

André Copal, qui fut un peintre célèbre en son temps, a laissé, outre des souvenirs sur la grande Ile, un excellent portrait du souverain malgache; ce tableau figure en bonne place parmi les nombreux documents de cette exposition.

Notre compatriote était professeur à l'Ile-de-France quand il séjourna à Madagascar en 1825 et en 1826. Au cours de ce séjour, il se lia d'amitié avec le roi Radama, et cette amitié est demeurée proverbiale dans le pays.

De 1836 à 1840, André Copal fut principal du collège de Quimperlé. Proviseur au lycée d'Albi, il est mort dans cette dernière ville le 29 mai 1845.

Son influence outre-mer fut considérable, souligne

M. Charpy, puisque son souvenir est resté très vivace à Tananarive jusqu'à nos jours.

Une vieille maison en péril à Plozévet

L'attention de la Société est attirée sur le cas d'une « demeure ancienne en péril », au bourg de Plozévet. Connue sous le nom de « Maison du Corsaire », la tradition affirme qu'elle fut bâtie par un compagnon du Quimpérois René Madec, le fameux nabab des Indes, mais il semble que cette tradition soit erronée, car cet édifice, très intéressant par son architecture, sa belle apparence, son monumental escalier de pierre, appartient à la première moitié du XVIII^e siècle.

Cette vieille demeure, aujourd'hui dans un état de délabrement inquiétant, apparaît menacée de disparition par suite de mesures d'urbanisme. Son maintien est fortement à souhaiter : elle pourrait, par exemple, être utilisée comme « Maison de Jeunes » et « Maison de la Culture ».

La Société, soucieuse de l'avenir de ce vieux logis, d'un indéniable cachet historique et artistique, invite les autorités compétentes à envisager sa restauration et sa conservation.

Chronique du vandalisme

Le Président ouvre la chronique, hélas ! traditionnelle et fort regrettable, du vandalisme qui sévit dans nos vieilles églises et chapelles. Outre le vol de la statue de Sainte-Barbe du Relecq, la tentative de vol de plusieurs pierres sculptées à Saint-Jacques de Lambour, à Pont-l'Abbé, et à Languidou, en Plo-

van, la disparition de cinq belles statues de la chapelle Saint-Antoine, en Plouézoc'h, a soulevé une très vive émotion.

A Névez, on a constaté au mois de juillet, le vol de deux croix de pierre, dont l'une a été remise à son emplacement initial, près de la chapelle Saint-Mathieu.

Malheureusement, les amateurs indéliçats et les trafiquants sans scrupules n'éprouvent pas tous le même remords, et d'année en année, la liste est longue de leurs méfaits, qui amoindrissent progressivement un patrimoine d'art qui connut jadis une incomparable richesse.

Bibliographie

Dans la série illustrée des Editions Le Doaré, trois plaquettes séduisantes et bien documentées viennent d'être publiées : l'une, dont le texte est dû à M. le chanoine Nédélec, rappelle l'histoire du sanctuaire de N.-D. de Tréminou; la seconde, par M. Charpy, est consacrée à Notre-Dame de Tronoën; la troisième, par M. Guy Leclerc, évoque la restauration d'un beau et monumental logis champêtre : le manoir de Moëllien, en Plonévez-Porzay.

Le Président souligne l'intérêt du numéro 2 du Bulletin municipal d'Audierne et du dernier numéro de la revue Pen-ar-Bed, qui contient une série d'études remarquables sur les aspects multiples des talus bretons. Cette brochure constitue un ensemble très riche et une documentation précieuse sur la question des fameux talus bretons, dont on a pu dire qu'ils étaient tout un univers.

Par ailleurs, la « Revue internationale d'Onomastique » a publié l'étude de notre confrère M. Gourvil, sur les noms bretons d'origine toponymique.

Après avoir rappelé le récent congrès à Dol de la Société d'Histoire et d'archéologie de Bretagne, M. Charpy fait savoir qu'une exposition, sur un thème inédit et insoupçonné, est actuellement ouverte aux Archives départementales. Ce thème est le suivant : « Pourquoi les Prussiens ne vinrent pas dans le Finistère en 1815, quand ils envahirent la France après la chute de l'Empire. »

Visite au château de Moëllien

A l'issue de la séance, levée à 15 heures, les Sociétaires devaient se rendre au château de Moëllien, en Plonévez-Porzay, où la visite de cette altière et noble gentilhommière, sauvée grâce au courage et à la volonté de deux jeunes exploitants agricoles, allait s'achever dans l'une des salles du manoir, sur une note gastronomique, en l'occurrence la dégustation de crêpes fines et savoureuses. Sur les lieux, la Société était également accueillie par un descendant de la vieille famille de Moëllien, le comte de Pluvié et Mme la comtesse.

Le Secrétaire,
Y. TANNEAU.

Le Président,
Chanoine NÉDÉLEC.

Voyage en Espagne et au Maroc

Le Président signale qu'à la suite du voyage d'art en Espagne et au Maroc, au cours du printemps dernier, d'un groupe important de Sociétaires, une soi-

rée évocatrice de cette belle excursion s'est déroulée à Quimper, le 15 octobre.

Un public très nombreux en a suivi avec un vif intérêt les diverses étapes, grâce à un film dû à Mme Benoiton, et à des diapositives réalisées par Mme Daniel. M. Daniel a retracé avec beaucoup de charme les multiples attraits de ce voyage, placé sous le signe de la beauté.

Y. T.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1965

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nécrologie

Le Président a le regret de faire part du décès de Mme Hervé L'Hours, épouse de M. L'Hours, directeur d'école honoraire et l'un de nos membres les plus assidus. Mme L'Hours était aussi la mère de notre confrère, M. le Docteur L'Hours, Médecin-chef des Dispensaires.

D'autres disparitions affectent notre Compagnie : celle du docteur Roger Le Bris, médecin de la Sécurité sociale agricole à Kerfeunteun-Quimper, ravi prématurément à l'affection des siens; de M. Charles Drapier, retraité de l'Enseignement public, époux de Mme Drapier-Cadec, romancière de talent; de

Mlle Breton, professeur d'Ecole normale (E.R.), qui fut une voyageuse infatigable et qui sut, au cours de diverses conférences, faire partager à ses auditoires la joie profonde qu'elle éprouvait à la découverte des pays et des peuples.

Aux familles des défunts, le Président présente les condoléances de la Société.

Admission de nouveaux membres

Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. BUHOLTZER, professeur au lycée de Quimperlé, présenté par MM. L. Le Grand et le Dr Lignon; Guenaël LE MINOR, dessinateur-mètreur, Trébéhoret, Pont-l'Abbé, présenté par MM. Jacques Le Minor et André Le Roy; Jean-Paul LE JEUNE, Ty-Coz, en Roscoff, présenté par MM. de Raucourt et Charpy; Mlle Yvonne XIMÉLIS, commerçante à Quimper, présentée par Mme Pérennès et M. Le Bihan.

*Une famille notable de marchands du Cap-Sizun :
Les Béléguié*

M. l'abbé Bouché, vicaire à Châteauneuf-du-Faou, est l'auteur d'une intéressante étude sur une famille notable de marchands et d'hommes de loi, originaire du Cap-Sizun, et implantée au XVIII^e siècle à Douarnenez, famille à laquelle le rattache son ascendance maternelle.

Malgré son caractère familial, cette monographie rejoint à travers des biographies successives, les données de l'histoire générale, qu'elle soit politique, économique ou sociale, ce qui lui confère, par là-même, la valeur d'un document historique, dont les aspects anecdotiques ne sont pas les moins attrayants.

L'auteur a bien voulu en faire l'exposé au cours de la séance. Le texte est publié dans le Bulletin.

*Un document rappelant les guerres
de la Ligue*

M. Tanneau présente un vieux parchemin notarié du 11 janvier 1598, qui fut dressé par un tabellion du Pont(labbé), à une époque où les troubles et les misères des Guerres de la Ligue sévissaient toujours. Ce document, qui provient d'une ferme du pays bigouden, est significatif à cet égard.

Ce jour-là, Jean Le Donge, du village de Kerdonot, en Plonéour-Lanvern, se présentait devant notaires, en compagnie de deux religieux du « Convant et colleige de Nre Dame des Carmes » du Pont. Il désirait faire don au couvent de quelques champs et parcelles de terres, « pour estre participant es bonnes prières, oraisons et sacrificez qui se fairont en ladicte esglise... ».

Mais pourquoi le donateur, à ce moment, résidait-il au Pont-Labbé ? Il était, nous dit-on. « à présent réfugié en la ville du Pont à raison des guerres... ». Il suffira de rappeler que La Fontenelle entretenait encore une garnison de soudards et de brigands à l'Ile-Tristan, pour comprendre combien l'insécurité restait grande dans nos campagnes, déjà durement éprouvées.

*La vente de la baronnie du Juch en 1638
et celle du Pont(Labbé) en 1685*

M. Ogès communique la copie d'un document daté du 5 octobre 1638, découvert par M. Gargadennec

aux Archives nationales. Cet acte notarié relate la prise de possession de la terre et seigneurie du Juch, par Sébastien, marquis de Rosmadec, gouverneur de Quimper. Cette antique baronnie lui était aliénée par le comte de La Moussaye, pour la somme de 56.000 livres tournois.

Cette prise de possession est curieuse à divers égards. Les deux seigneurs étaient représentés par leur procureur respectif, dont l'un, M. Bougeant, sera le grand-père du Quimpérois Guillaume Bougeant. On sait que le P. Bougeant, S.J., fut un écrivain célèbre, auteur notamment de « La femme docteur ou la théologie tombée en quenouille », qui eût 30 éditions en deux ans, et d'un original ouvrage intitulé : « Amusement philosophique sur le langage des bêtes », qui eut un succès considérable et fut traduit en plusieurs langues.

De toutes les formalités de prise de possession, la visite des églises et chapelles, où les Barons du Juch avaient de temps immémorial des prééminences, est l'une des plus importantes.

Il fallait en effet dresser un procès-verbal très précis de toutes les marques honorifiques : écussons, enfeus, bancs armoriés, etc... Les deux procureurs durent se rendre à la cathédrale Saint-Corentin, au couvent Saint-François, où existait une chapelle dite « du Juch », à l'église de Ploaré et à celle de Locronan. De nombreuses églises paroissiales, Pouldergat, Poullan, Plonévez-Porzay... ne purent être visitées, à cause, dit-on, de la « maladie contagieuse » (la peste), qui sévissait alors dans la région.

Au Juch même, les formalités de possession de l'antique « motte féodale », sur laquelle se dres-

saient les ruines imposantes du vieux château-fort des anciens barons, se déroula de la façon suivant : au cœur de la forteresse ruinée, le procureur du marquis de Rosmadec se fit apporter du pain et du vin. Il mangea et but rituellement : ce « repas » frugal et symbolique avait la valeur d'un acte de propriété.

La signature de l'acte de vente eut lieu le 14 juillet 1639, en l'auditoire des Reguaires, à Quimper, « à raison du mal contagieux » qui régnait dans le quartier du Présidial.

La photocopie d'un document analogue a été transmise par le capitaine Haas, originaire de Pont-l'Abbé. Ce document, dont l'original est conservé aux Archives nationales, intéresse à la fois l'histoire de Paris et celle de Pont-l'Abbé. La photocopie est remise par le président aux Archives départementales.

Deux opérations sont portées sur ce contrat de vente : la première, le 26 mars 1685, est l'achat de la baronnie du Pont par François-Joseph d'Ernothon, premier conseiller du Roy au Parlement de Paris, issu d'une famille de riches marchands de Saint-Malo.

La seconde est la vente, trois jours plus tard, de « l'hôtel de Lauzun » par le duc de Lauzun lui-même : l'acheteur n'était autre que le précédent baron du Pont, le marquis de Richelieu, petit-neveu du Cardinal.

*Inventaire des richesses artistiques
de la France*

M. le chanoine Nédélec signale la récente réunion, à Quimper, du Comité chargé de l'inventaire des

richesses artistiques et monumentales du Finistère. Il s'agit, sur le plan national, d'une vaste et précieuse entreprise, due à l'initiative de M. Malraux, Ministre des Affaires culturelles. Pour notre département, cet inventaire est déjà amorcé, avec des réalisations partielles : il est presque achevé dans le canton de Carhaix. Il restera à l'étendre à tout le département, ce qui constitue une œuvre de longue haleine.

Réunion et congrès

Le 91^e Congrès national des Sociétés savantes de France se déroulera à Rennes du 1^{er} au 5 avril 1966 : une grande partie du programme sera consacré à l'histoire régionale.

Le Président signale que la Société archéologique tiendra sa prochaine réunion à Brest, le samedi 27 novembre.

Le Secrétaire,
Y. TANNEAU.

Le Président,
Chanoine NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1965

à Brest

Présidence de M. le médecin général LAURENT, Vice-président

Admission de nouveaux membres

Six nouveaux membres sont reçus dans la Société : Mlle Madeleine QUILFEN, 57, avenue d'Italie, Paris (XIII^e), présentée par MM. Nédélec et Le Bihan;

Mme et M. Robert CHARBONNIER, adjoint commercial, Pont-Plat, Lesconil, présenté par MM. Corentin Guéguen et Jacques Le Minor; MM. MORISSET, inspecteur de l'enseignement primaire, Châteaulin, présenté par MM. Ogès et Charpy; MILLOUR, instituteur à Camaret, présenté par les mêmes; la BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

La construction du port de Landerneau

M. le commissaire général de la marine Jehan Bazin présente une intéressante « contribution à l'histoire des travaux publics en Bretagne aux XVIII^e et XIX^e siècles ». Sachant faire grâce des détails fastidieux, il nous fait suivre les vicissitudes de la construction du port de Landerneau. Cette étude paraîtra dans le Bulletin.

Journal du docteur Armand Corre

M. Charpy présente une introduction au journal du Dr Corre, que vient de publier M. Debien. Nous avons ainsi des précisions non seulement sur la vie et la carrière du Dr Corre, mais encore sur son caractère, ses idées, son esprit critique. Ces notes d'introduction sont reproduites en annexe du présent procès-verbal.

M. le médecin général Laurent nous fait connaître comment étaient réunis en un seul corps les médecins de marine et les médecins coloniaux, comment ils étaient embarqués avant leur thèse et quelles difficultés ils rencontraient pour passer les concours. Il rappelle que le Dr Corre avait le culte des vieux saints bretons et qu'il contribua à fonder

le musée d'art religieux à Saint-Louis de Brest. Sa tombe se trouve, abîmée par les bombardements au cimetière de Brest.

Le président présente aussi un fragment d'ancienne céramique provenant de la chapelle de Kerscao, dédiée à saint Claude.

Fouilles gallo-romaines

C'est M. Sanquer, professeur au Collège Littéraire Universitaire de Brest, qui fait pour nous le point des fouilles récentes en divers points du Finistère. Cet exposé magistral nous promène de Concarneau et Bénodet, dans le sud du département, à Hanvec, au centre, à Guipavas, Plouguerneau, Plouescat, et surtout Kerilien, en Plounéventer, dans le nord. Monnaies, poteries de diverses sortes, urne funéraire, stèles, vestiges de constructions, tout est recueilli et étudié par des équipes de chercheurs patients et méthodiques que dirige, avec le concours de M. Sanquer lui-même, M. Pape, assistant agrégé à la Faculté des Lettres de Rennes. L'exposé clair et précis de M. Sanquer sera publié dans le Bulletin de la Société.

A propos de Kerilien, une lettre de M. le professeur Pape est lue, qui souligne l'importance de ce site dont l'exploration n'est que commencée. C'est ce qui amène la Société, séance tenante, à émettre le vœu suivant, qui est mis aux voix et adopté :

La Société Archéologique du Finistère,

réunie en séance ordinaire à Brest, le 27 novembre 1965,

Après avoir entendu un exposé très documenté de

M. le professeur Sanquer, du Collège Littéraire Universitaire de Brest, sur les fouilles entreprises à Kerilien, en Plounéventer, et après avoir visité ce site très vaste,

Convaincue de l'importance exceptionnelle de ce témoin du passé gaulois et gallo-romain de notre région, et estimant qu'il serait très fâcheux de ne pas mettre à profit les facilités d'exploration qu'on y rencontre du fait que le sol n'est pas couvert de constructions comme c'est le cas à Quimper-Aquilonia comme à Carhaix-Vorgium,

Emet avec force, et en insistant près des autorités départementales, municipales et académiques, le vœu que toutes mesures utiles soient prises *d'abord pour préserver* tout ce site archéologique, qui s'étend sur les communes de Plounéventer et de Saint-Méen, *ensuite pour en activer l'exploration*, qui est assurée d'apporter des révélations.

Observations diverses

Plusieurs membres de la Société expriment la crainte que les travaux de remembrement et l'action en profondeur des bulldozers fasse disparaître rapidement d'intéressants souvenirs d'archéologie et d'histoire : murs, stèles, voies romaines, mottes féodales aussi, telle la motte du Cruguel, en Lamber, commune de Ploumoguer, qui vient d'être aplanie, comme le signale le Dr Dujardin, pour aménager un poulailler !

Un écho est apporté aussi des fouilles que poursuit patiemment M. Richou dans les ruines de l'ancienne abbatale de Landévennec. Des trouvailles récentes font penser à des substructions antérieures

à l'établissement de saint Guénolé et de ses moines. Mais il faut attendre que ce sol ait livré tous ses secrets.

L'excursion

Après le déjeuner, la première visite est pour le chantier de fouilles de Kerilien, dont M. Sanquer fait lui-même la présentation. Sous la conduite du Dr Laurent —, dont les intéressantes notes seront publiées dans le Bulletin —, l'excursion nous mène sur le territoire de l'ancienne paroisse de Guicquelleau (aujourd'hui Le Folgoët) : tombeau de Salaün Ar Foll, église Saint-Vellé, les beaux restes du manoir de Guicquelleau, illustré par le seigneur Marhec.

La Secrétaire,
A. SELLE.

Le Président,
Ch. LAURENT.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 1965

Notes biographiques sur le Docteur Corre

Le journal du docteur Corre en pays Sérère (Sénégal), décembre 1876-janvier 1877, conservé aux Archives du Finistère (12 J 7, n° 3) vient d'être édité par M. Debien, dans le Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire (1964, B, n°s 3 et 4, 70 p.).

Armand Corre est né le 4 septembre 1841 à Laval, d'une famille originaire de Saint-Jean-du-Doigt. Le 7 mars 1867, il épouse Mlle Palmyre Héraud. Sa carrière (il est médecin de marine) le conduit à La Martinique, au Mexique, à Brest et Lorient, au Sénégal, au Rio-Nunez et au Cap, en Cochinchine et au Cam-

bodge, à La Guadeloupe. Le 22 octobre 1862, il reçoit la Légion d'honneur. Agrégé en 1881, professeur à l'école de médecine navale, il prend sa retraite en 1888; il devient archiviste de la ville de Brest et vice-président de la Société Archéologique dont il démissionne en 1900. Il meurt à Brest le 30 mai 1908.

Son journal, de médical dans son intention première (étude de la maladie du sommeil), est également botanique et historique. Il permet de déceler les traits du caractère du docteur Corre, ses idées souvent préfabriquées, son jugement sévère, mais aussi l'exactitude d'un enquêteur scrupuleux et la plume agréable d'un bon conteur.

Trente ans après ce récit, le testament du docteur Corre (30 août 1907) et l'exécution de celui de sa femme décédée à Brest le 28 juin 1896, révèlent les mêmes traits de caractère : dur à l'égard de l'administration, peu de sympathie à l'égard de l'Eglise, aucune vis-à-vis de sa famille (ses deux neveux, qu'il n'a jamais vu, Armand et Marie-Madeleine Corre, peintre décorateur à Troyes et institutrice à Cambridge, enfants de son frère Joseph) mais par contre fidèle à ses amis, auxquels il lègue de nombreux souvenirs (l'ingénieur Jourdan de La Passardière, le docteur Vialet, le docteur Ségalen, le docteur Calinette, les fils du docteur Rousseau, sa bonne Jeanne Cueff, sa légataire universelle), heureux de favoriser les recherches médicales et d'aider les infirmiers en faveur desquels il institue une gratification annuelle (le quart de son capital, soit 15.000 francs leur est destiné), ami enfin des institutions de recherche auxquelles il lègue sa bibliothèque et ses archives (bibliothèque de Brest et Archives départementales du Finistère, notamment).

Le docteur Corre, passionné de recherches et d'études, mais d'esprit très critique, trop critique même, trouvait sa seule consolation dans l'amitié et la fidélité de ses confrères médecins.

J. CHARPY.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1965

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Adhésions

Huit nouveaux membres sont admis dans la Société : Mme DE KERVENOAEL, rue de Pont-l'Abbé, Quimper, présentée par MM. Charpy et A. Le Grand; Mlle PETER, professeur au Lycée Technique, chemin des Justices, Quimper; Mlle VIGNERONT, étudiante, Tal-ar-Groaz, Ile-Grande (Côtes-du-Nord), présentées par MM. R. Daniel et Le Bihan; Mlle Marie-Pierre KERIVEL, étudiante, 5, rue Hervé-Quémener à Douarnenez, présentée par MM. Tanneau et Le Bris-Durest; MM. Jacques RIBOUCHON, professeur au C.E.G., Le Guilvinec, présenté par MM. P. Berrou et Ogès; Bernard MAHIEU, Conservateur en Chef aux Archives Nationales, Paris, présenté par MM. Charpy et T. Daniel; J.-P. WITWOET, docteur en médecine, Treffogat, présenté par M. Charpy et M. le chanoine Nédélec; Eugène PERROT, receveur des P.T.T., Marseille-Saint-Génies, présenté par MM. D. Bernard et l'abbé Yvinec.

Nécrologie

Le président fait part du décès, à Quimper, de Mlle Tozza .

*Les Amis de Louis Le Guennec
et de Jean Savina*

Les deux sociétés des « Amis de Louis Le Guennec » et des « Amis de Jean Savina », constituées naguère en vue de rassembler et d'éditer des articles, dispersés dans les journaux et périodiques, que l'on doit à la plume de ces deux excellents historiens de notre région, n'ont pas été dissoutes.

Il est opportun de les ranimer car les quatre volumes des articles de L. Le Guennec sont aujourd'hui quasiment introuvables; il reste encore matière à publication, de même que des articles de J. Savina, sur Quimperlé notamment. Les bureaux des deux sociétés sont reformés comme ci-après :

« *Amis de Louis Le Guennec* » : président d'honneur, M. L. Ogès; président, M. le chanoine Nédélec; vice-présidents, MM. F. Gourvil, René Daniel, docteur Laurent; secrétaire général, M. Grégoire Clech; secrétaire, M. Chansard; trésorier, M. Le Bihan.

« *Amis de Jean Savina* » : président d'honneur, M. Jean Charter, Maire de Quimperlé, Conseiller général; président, M. L. Ogès; vice-présidents, MM. D. Bernard, Louis Le Grand (Quimperlé), Charpy; secrétaire général, M. René Daniel; secrétaire, M. Chansard; trésorier, M. Le Bihan.

*Les registres paroissiaux de Quimper
aux XVII^e et XVIII^e siècles*

Le dépouillement des archives d'état civil des sept paroisses de Quimper antérieures à 1792 a apporté à M. Daniel Bernard les éléments d'une étude critique sur la tenue des registres, qui sera publiée dans le Bulletin.

M. Charpy fait la remarque que, dans d'autres paroisses, les recteurs apportaient plus de soin à la rédaction des actes. Il cite en exemple les archives de Spézet et celles de Cadol-Melgven où le curé a recopié les registres des XVI^e et XVII^e siècles. Il ajoute que les archives du diocèse de Léon portent plus souvent le Vidi de l'évêque.

Au sujet de la conservation des registres de Quimper, M. Charpy signale qu'aucun d'entre eux n'a disparu depuis la prise en charge par la Municipalité en 1792.

Un mystificateur de génie

M. Alain Le Grand évoque un personnage peu scrupuleux, mais fort curieux : *Auguste-Alexandre de Reymond de Vars*, en se reportant à une relation faite par l'abbé Richard Duchamblo dans le Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes (n° 57, 1965).

De Vars est né à Quimper, le 17 mai 1756, dans la paroisse Saint-Sauveur. Il fait ses études au Collège des Jésuites, puis il entre à la Chartreuse de Gaillon. « Les connaissances dangereuses qu'il a faites au dehors » obligent ses supérieurs à l'envoyer à Troyes, où il continue ses débordements. Enfermé à Saint-Lazare, en vertu d'une lettre de cachet, il est libéré

en 1790. Sur la recommandation de Mgr Le Coz, il est nommé curé de Renac (Ille-et-Vilaine) en 1792. Il devient Capitaine de la Garde Nationale, met le nez dans les affaires municipales. Les abus qu'il a commis le conduisent une nouvelle fois en prison en 1793. Il abdique de ses fonctions de curé assermenté et se marie.

On le retrouve à Noyal-sur-Vilaine, Commissaire du Directoire Exécutif Cantonal, précepteur à Paris, professeur à Bagneux (Maine-et-Loire), à Semur (Côte-d'Or). Il est renvoyé pour escroquerie.

Son cousin « à la mode de Bretagne », le chanoine de Reymond (ils descendent tous deux des seigneurs de Savines), qui est curé de Tallard (Hautes-Alpes), l'appelle auprès de lui pour exercer les fonctions de vicaire-instituteur. En 1816, Auguste-Alexandre, qui n'est pas à son coup d'essai, monte une habile mystification. Sur caution d'une parente très riche, mais imaginaire, il emprunte aux notabilités du pays d'importantes sommes d'argent pour les distribuer cette fois aux pauvres. De Vars offre à la paroisse l'autel de marbre blanc que l'on peut voir dans l'église de Tallard et qu'il ne paiera jamais. « Il est arrivé à Tallard un homme riche et bien-faisant... » écrit le maire au préfet.

La mystification est découverte en fin de compte. Le maire démissionne. De Vars n'est pas poursuivi, car son cousin, le chanoine, a vendu son bien pour désintéresser les créanciers.

Les deux hommes moururent la même année, en 1843. De Vars était instituteur à La Taurie, à quelques kilomètres de Tallard, où il avait réussi de nouveau à gagner l'estime des habitants.

Bibliographie

Mlle Selle présente l'ouvrage de Mme Simone Morand : « La Gastronomie Bretonne d'hier et d'aujourd'hui ».

Distinction

Au nom de la Société, le président félicite vivement M. Alexis Le Bihan nommé Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Modification dans la tenue des séances

A titre d'essai, la réunion mensuelle du jeudi 24 février se tiendra à partir de 20 h. 30 au lieu de 14 heures.

Renouvellement du bureau

L'ordre du jour appelle l'élection du Bureau qui est reconduit pour 1966.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

A. LE GRAND.

Le Président,

Chanoine NÉDÉLEC



MÉMOIRES

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1965

Quelques textes complémentaires concernant la réorganisation des structures de la Recherche Archéologique en France ont paru au cours de l'année 1965 (Arrêté du 11-2-65, J.O. du 12-3-65; Décret du 9-9-65, J.O. du 15-9-65; Arrêté du 24-11-65).

Les textes interministériels promulgués ces dernières années relatifs à la législation générale des épaves, ont comporté des articles spéciaux sur le régime des épaves d'intérêt archéologique, qui sont entrés en application effective (Loi du 24-11-61; décret du 26-12-61; arrêté du 4-2-65).

En sus des textes réglementaires eux-mêmes, les Directions des Antiquités ont reçu de très importantes séries d'instructions et circulaires précisant le sens dans lequel le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique et l'administration centrale qui en applique les résolutions entendent programmer et planifier au mieux des possibilités matérielles réelles du pays et des intérêts généraux de celui-ci la progression de la recherche par la mise en œuvre de moyens renforcés et rationnellement distribués. L'efficacité s'en mesure par l'effritement progressif des individualismes désuets et des esprits de clocher aux horizons scientifiquement bornés.

Sur le plan finistérien, la modernisation muséologique des présentations du Musée Préhistorique Finistérien

s'est poursuivie, en même temps que l'équipement des moyens de stockage du Dépôt Préhistorique Finistérien qui lui est associé. Les sites préhistoriques insulaires, nombreux dans le Finistère, ont été particulièrement en vue lors de l'équipement nautique de la Direction régionale des Antiquités Préhistoriques, sous forme de canots pneumatiques assez aisément transportables.

1. — GRANDS CHANTIERS ARCHEOLOGIQUES

Sous cette désignation on entend désormais les chantiers importants, à statut domanial (propriété de l'Etat ou à la rigueur de collectivités publiques), où non seulement des fouilles très importantes assorties de consolidations sont effectuées, mais où un programme de présentation peut être envisagé, de manière à ce qu'à un certain stade de l'avancement des recherches, on puisse sous certaines conditions de gardiennage et de sauvegarde, envisager l'accès au public (alors que ce n'est absolument pas dans la vocation normale d'un chantier de fouilles d'être visité, au contraire). Cette définition correspond de toute évidence au cas du site de *Barnenez*, en *Plouézoc'h*, mais où l'on en est pas encore rendu à ce dernier stade.

Au cours de 1965, entre mai et novembre, une très importante tranche de travaux de consolidation et de dégagement a pu être heureusement poursuivie par la Direction des Antiquités Préhistoriques, avec la collaboration de M. R. Lisch, Architecte en Chef des Monuments Historiques et le concours de l'Entreprise R. Léger et C^{ie}. Au point de vue de l'importance des crédits d'équipement qu'il a fallu mettre en œuvre, on peut dire que cette tranche a été aussi importante que l'ensemble de toutes les opérations de consolidations antérieures réunies. Parallèlement à la surveillance scientifique du chantier de consolidation, les travaux de

fouilles proprement dites ont intéressé certains points particuliers des monuments.

Les travaux de 1961-1962 avaient montré que le grand cairn de Barnenez se composait de 2 blocs distincts additionnels: à l'Est, ce que nous nommerons le cairn primaire (englobant les cinq dolmens G - G' - H - I - J), ceinturé d'un double système de parements concentriques, plus quelques massifs de contrefort localisés; et à l'Ouest, venant reposer en superposition stratigraphique sur ce cairn primaire, un deuxième cairn que nous nommerons le cairn secondaire (englobant les dolmens construits ensemble C - D - E - F, ainsi que les dolmens les plus occidentaux A et B, dont la situation chronologique exacte par rapport au reste est encore à préciser), ceinturé d'un triple système de parements concentriques, ceci parce qu'il est établi sur un terrain en forte pente. Les dégagements de 1965 ont clairement précisé ces principes essentiels, merveilleusement montré le raccord, du côté septentrional, des trois parements sur le massif à deux parements, grâce à des biseaux adroits. Le coin Nord-Est du cairn primaire présente une disposition particulière, le parement externe étant interrompu sur une faible longueur, et un massif intermédiaire en contrefort venant s'intercaler entre parements interne et externe.

Les mêmes principes que précédemment ont présidé aux consolidations et restaurations des maçonneries des parements: respect intégral de toute maçonnerie sèche en état de subsister et de résister aux poussées; dépose des maçonneries sèches en train de s'effondrer pour les remonter soigneusement à leur exacte place tout en respectant l'apparence extérieure de maçonnerie sèche en rendant le ciment invisible. Aucune fantaisie n'a été permise en ce qui concerne les cotes d'altitude des murs de parement, et ceux-ci ont été simplement remontés jusqu'aux niveaux maximum attestés. Ceci ne laissait

d'ailleurs guère d'hésitations pour le parement externe et les contreforts. Pour le parement interne, il est certain qu'il devait s'élever beaucoup plus haut que le niveau où nous en avons arrêté la reconstruction : en effet le cubage des éboulis le rend nécessaire. On a stocké une partie des volumes en pierrailles excédentaires sur le sommet du cairn primaire oriental, mais en retrait et sous une forme non appareillée, pour ne pas préjuger du profil que devait prendre le parement interne à ce niveau. Mais quoique elles les aient supportées à l'origine, pour ne pas risquer d'écraser les structures internes consolidées, par une superstructure trop lourde, on a limité le volume remonté en haut, et l'excédent des éboulis servira à établir les talus de clôture des terrains domaniaux.

De sorte qu'actuellement le cairn primaire oriental est complètement consolidé et mis en état; mais les entrées de ses cinq dolmens sont restées murées pour conserver ces monuments à l'abri du vandalisme jusqu'à ce que l'ensemble soit clos et gardé. Les alentours du cairn ont été nivelés pour le dégager complètement et aménager les écoulements des pluies sans stagnation. Grâce à une mécanisation appropriée tous ces travaux ont pu être menés assez rapidement.

Une nouvelle tranche, d'importance égale, doit permettre de terminer, peut-on l'espérer, les travaux de consolidation dans le cours de 1966, en ce qui concerne par conséquent le cairn secondaire occidental. Barnenez, chantier mégalithique d'une envergure exceptionnelle, est donc en bonne voie.

2. — CHANTIERS DE FOUILLES

Une cinquième campagne de fouilles eut lieu en juillet 1965 sur le chantier de l'Ile *Gaignog*, en *Landéda*, toujours avec l'aide de M. Alain Madec. L'effort a porté sur

quelques consolidations localisées; sur la continuation du dégagement des parements du deuxième cairn, mieux préservés à l'Ouest qu'à l'Est; sur l'exploration d'un couloir dolménique s'ouvrant dans le parement occidental du troisième cairn et paraissant aboutir à une cinquième chambre ruinée; et enfin au début de l'étude d'une habitation protohistorique située à l'intérieur de l'enclos central de l'île, sur son bord méridional, donc contre la pointe du troisième cairn.

A la suite de la reprise des travaux de fouilles et de consolidations en 1964 au cairn de l'île *Carn*, en *Ploudalmézeau*, une nouvelle tranche de fouilles a été exécutée en septembre 1965. Elle a permis de continuer de reconnaître le parement externe subcirculaire ceinturant le cairn, et qui est une addition secondaire, mais très bien préservée. En ce qui concerne le cairn central primaire, qui semble avoir une forme quadrangulaire (comme les cairns de l'île *Gaignog*), mais dont les parements sont en mauvais état, le dolmen nord n'a pas présenté une chambre immédiatement derrière son couloir, celui-ci montrant un coude, de sorte que des dégagements nouveaux seront nécessaires en 1966, où une nouvelle tranche de travaux de consolidation doit être envisagée en même temps. Ce monument dans son ensemble laisse envisager une histoire fort complexe.

L'exploration du tertre mégalithique du Camping de Saint-Laurent, près de *Kerléven*, en *La Forêt-Fouesnant*, a été terminée au printemps de 1965 par C.-T. Le Roux, et un crédit a été ouvert pour sa consolidation qui interviendra prochainement. Au total, c'est un monument qui se montre comme une traduction avec les matériaux locaux, des tertres avec sépultures à compartiments surtout connus jusqu'ici dans le Pays Bigouden, et d'une manière générale dans le Sud de la Cornouaille. Par son mobilier, avec de la céramique à affinités chasséennes nettes (dont un beau fragment de vase support)

le monument de Kerléven se montre aussi intéressant que par son architecture. Rappelons qu'il a donné une date radiocarbone de 2875 ± 125 avant notre ère. Une publication détaillée de ce site est en cours sous la plume de C.-T. Le Roux.

3. — FOUILLES DE SAUVETAGE DE TOMBES DE L'ÂGE DU BRONZE

Sépulture de Gouer-ven, en Lesneven. — Le 14 juin 1965, deux professeurs du collège de Lesneven, MM. J. Boulic et l'abbé R. Tanguy, ont mis fortuitement au jour une tombe au lieu-dit Gouer-ven, dans la parcelle 264, section F, feuille 2, du cadastre de Lesneven. La Direction des Antiquités Préhistoriques ayant été prévenue par M. R. Sanquer, Assistant au Collège Littéraire Universitaire de Brest, et M. C. Cozanet, Maire de Lesneven, nous nous sommes rendus sur place les 23 et 24 juin pour effectuer la fouille de sauvetage. Une visite complémentaire eut lieu le 10 juillet.

La tombe orientée suivant un axe grossièrement Nord-Ouest Sud-Est est composée de deux murets longitudinaux en pierres sèches et de deux dalles transversales en amphibolite placées de chant. La longueur du caveau est au fond de 255 cm. pour une largeur moyenne de 85 à 90 cm. et une profondeur de 110 à 120 cm. La couverture est constituée de deux blocs d'amphibolite. La fosse est creusée dans l'arène granitique. Il n'y a pas de dalle de fond, mais quelques vestiges noirâtres très peu abondants représentaient peut-être les restes d'une structure en bois très fruste.

Un vase gisait au centre du caveau. Malgré la perte de quelques tessons lors du vidage rapide effectué par les inventeurs, il a pu être reconstitué à partir d'une centaine de fragments. C'est une poterie biconique à une anse en « ruban » typique de la Civilisation armoricaine

des Tumulus, du début de l'Age du Bronze Moyen (vers 1400 avant J.-C.). Haut de 140 millimètres, ce vase est décoré de vingt bandes en relief, ornées de cannelures obliques, ces bandes étant horizontales sur la majeure partie de la panse mais se relevant sous l'anse. L'ensemble, très original, évoque une vannerie dont c'est peut-être une imitation. L'anse est agrémentée de deux triangles affrontés remplis de hachures, motif assez courant sur la céramique des Tumulus.

Un petit poignard en bronze malheureusement très altéré et fragmenté fut également recueilli. Long de 150 à 160 millimètres et large de 40 à 50 millimètres il devait appartenir au type triangulaire classique.

Ce mobilier a été déposé au Musée Préhistorique Finistérien. Le caveau pourra être conservé sur place grâce à la compréhension du propriétaire.

J. B.

Tumulus de Lesmadec, en Peumerit. — Le 27 mars 1965, une tombe était mise au jour en bordure d'un chemin rural longeant le parc du château de Lesmadec. C'est en procédant à l'élargissement de la chaussée et au creusage des fossés qu'un bulldozer de l'entreprise Le Roux, de Landudec, fit cette découverte, en bordure de la parcelle 421, section C, feuille 2 du cadastre de Peumerit. Dès le lendemain, M. G. Cailliau, Architecte des Bâtiments de France, averti par la mairie de Peumerit, se rendait sur les lieux et faisait reboucher la tombe pour la soustraire à la curiosité des nombreux visiteurs, en même temps qu'il alertait la Direction des Antiquités, Préhistoriques.

Le 23 avril, nous avons pu étudier plus complètement cette sépulture: il s'agissait en fait d'un petit tumulus d'une vingtaine de mètres de diamètre et qui, partiellement arasé, n'était plus haut que de un mètre à peine. Ce

tertre avait été anciennement coupé en deux par le chemin dans le talus duquel se « lit » encore très bien une coupe du monument. On peut y observer que le tumulus est essentiellement formé de terre fine, de couleur brun-clair. Au centre de la butte, un petit cairn de trois mètres de diamètre environ, constitué de petites pierres, englobe la tombe.

Cette sépulture est un « coffre à rainures » du type courant, dont les dimensions internes sont les suivantes : longueur 115 centimètres; largeur 65 centimètres; profondeur 50 centimètres. La dalle de couverture, qui est une plaque de migmatite de forme irrégulière, est longue de 145 centimètres et large de 95 centimètres; son épaisseur est de 10 à 15 centimètres et sa face inférieure porte quatre rainures larges de 5 centimètres et profondes de 5 millimètres, pratiquées par bouchardage, et destinées à emboîter les parois latérales du caveau, dont les grands côtés sont également des dalles de migmatite qui portent à leurs extrémités des rainures dans lesquelles viennent s'ajuster des plaques de micaschiste amphibolitique qui forment les deux extrémités de cette tombe. Le fond de la sépulture est formé de trois petites plaques de micaschiste, soigneusement ajustées. Il faut noter que toutes les faces internes des différentes dalles avaient été régularisées par piquetage.

Le coffre ne contenait plus que quelques débris osseux, d'ailleurs assez malmenés par les premiers visiteurs, et qui appartenaient à un adulte masculin. Les différentes dalles du coffre ont été transportées au Musée Préhistorique Finistérien, où cette tombe pourra être reconstituée. En ce qui concerne le tumulus, dont une moitié est encore bien visible dans le bois bordant le chemin, sa fouille complète n'offre pour l'instant aucun caractère d'urgence.

(C. T. L. R.)

Tumulus de Kerhuel, en Saint-Evarzec. — Le 17 octobre 1964, M. Corentin Nerzic entreprenait l'arasement d'une butte pierreuse située dans un de ses champs (parcelle 137, section E, feuille 1 du cadastre révisé de Saint-Evarzec). Au cours de ce travail, un coffre à rainures fut découvert (t. XC, p. 278-280). La situation très excentrée de cette tombe laissant supposer la possibilité d'autres sépultures dans la même butte, il fut décidé, en accord avec M. Nerzic, qu'une fouille de sauvetage en règle serait entreprise dès que rendue possible par la rotation des cultures.

Ce travail a pu être mené à bien du 23 octobre au 13 novembre 1965, avec la participation de P.-L. Gouletquer. Au cours de cette exploration, la tombe centrale du monument a été découverte et fouillée; il s'agit d'une vaste chambre en pierres sèches, de forme carrée et mesurant 2,5 m de côté. Elle était couverte de deux grandes dalles de granite dont le poids avait provoqué l'effondrement partiel de la maçonnerie. Le caveau était entouré par une enceinte circulaire de 6 m de diamètre environ, formée de dalles jointives, dressées verticalement et surmontées d'une maçonnerie en pierres sèches. Cette structure était elle-même noyée dans un cairn qui formait la quasi-totalité du monument.

A l'intérieur de la tombe centrale, trois vases ont été découverts; ce sont des pots de petite taille, de facture très fruste; deux d'entre eux sont des vases biconiques à quatre anses, assez comparables à ceux livrés par certaines sépultures de la seconde série de la Civilisation armoricaine des Tumulus, et en particulier par les tombes du Norohou, en Loqueffret. Le troisième vase est un petit gobelet tronconique, sans anses. Ce mobilier a été déposé au Musée Préhistorique Finistérien.

La fouille a d'autre part démontré que le coffre découvert en 1964 était une adjonction postérieure dans le tumulus.

(J. B. et C.-T. L. R.)

Tumulus du Hellen, en Cléder. — Le 29 décembre 1965, M. Louis Michel faisait niveler une butte couverte d'ajoncs, située dans la parcelle 268, section H, feuille 1 du cadastre de Cléder, à 250 m au sud de sa ferme du Hellen. Le bulldozer rencontra une importante couche d'argile, puis une masse de pierrailles et enfin une énorme dalle de granite. En dégagant le pourtour de ce bloc insolite, le cultivateur s'aperçut qu'il recouvrait une importante cavité dans laquelle, poussé par la curiosité, il pénétra et découvrit un vase brisé. La Direction des Antiquités Préhistoriques fut alertée par la mairie de Cléder. Les 3 et 4 janvier 1966, avec le concours de J. Bourhis, nous avons fouillé méthodiquement cette sépulture; c'est un vaste caveau, creusé dans la roche vive jusqu'à mi-hauteur. Ses dimensions sont : longueur, 2,50 m; largeur, 1,50 m; hauteur, 1,90 m. Les parois des extrémités sont formées de grandes dalles verticales tandis que les autres côtés sont maçonnés en pierres sèches. Le fond de cette sépulture était recouvert par une vingtaine de centimètres de terre extrêmement riche en morceaux de bois plus ou moins carbonisé, provenant sans doute d'un plancher.

Le vase, brisé, mais presque complet, est un modèle particulièrement élancé de pot biconique à une anse; il ne porte pas de décor, mais quelques coups de lisseur prononcés. Il sera déposé au Musée Préhistorique Finistérien.

(C.-T. L. R.)

4. — GLANES PRÉHISTORIQUES ET PROTOHISTORIQUES

Malgré les difficultés pour obtenir ces mesures, en 15 ans nous avons pu faire promulguer, en faveur de monuments ou sites multiples préhistoriques ou protohistoriques du Finistère, un total de 12 classements parmi les Monuments historiques et de 7 inscriptions à l'Inven-

taire supplémentaire, ce qui représente un accroissement de près de 25 % des protections qui existaient antérieurement. De très nombreux dossiers sont en cours d'exploitation, mais le vent n'est pas actuellement favorable à une multiplication de ce genre de mesures.

Il convient de signaler deux très importants ouvrages généraux concernant la préhistoire armoricaine, l'un et l'autre étant des thèses de doctorat d'Etat ès-sciences soutenues devant la Faculté des Sciences de Rennes. De J. L'Helgouach « Les sépultures mégalithiques en Armorique - Dolmens à couloir et allées couvertes » et de J. Briard « Les dépôts bretons et l'Age du bronze atlantique ».

Parmi les découvertes fortuites mineures, signalons celle d'une très belle hache à bouton de 28 cm de long, découverte par M. Joseph Le Roux en creusant le sol de sa maison de Coat-Kerambeux, en Melgven, pour y poser un plancher. Cet objet se trouvait enterré verticalement sous une plaque de fer: c'est un exemple sans doute pas très ancien de la tradition protectrice contre la foudre des *men-gurun*. Comme la totalité des haches à bouton et d'ailleurs 50 % environ des haches polies ordinaires découvertes en Bretagne, cet objet est en dolérite (épidiorite ou diabase des anciennes nomenclatures) du type pétrographique si caractéristique que nous désignons comme type A. C'est l'occasion de signaler qu'au cours de 1965 le gisement, les ateliers d'extraction et de taille des ébauches de cette matière ont été découverts dans le sud des Côtes-du-Nord par C.-T. Le Roux, en Plussulien (*Bull. Soc. préhistorique Fr., Comptes rendus des séances mensuelles*, 1965, n° 4, p. CXXVIII-CXXIX). Cette découverte était attendue avec impatience depuis une quinzaine d'années et constitue une des contributions les plus sensationnelles à l'étude technologique et économique des civilisations néolithiques armoricaines.

Ayant acquis une parcelle de la vaste dune communale de Theven-Kerbrat, en Cléder (la dune forme une énorme parcelle 6 section B non subdivisée), M. René Paugam, qui y campe en vacances, creusait un puisard en août 1964 à travers la dune quand il rencontra d'énormes dalles de granite. C'était une table inclinée et trois supports d'un dolmen manifestement construit sur le vieux sol avant l'arrivée des dunes littorales. Le monument ne fut pas davantage dégagé.

À la fin novembre 1965, des travaux d'adduction d'eau firent découvrir en bordure du chemin rural traversant le village de Languyan, en Plonévez-du-Faou, un effondrement aboutissant à une chambre de souterrain artificiel assez vaste pour contenir les six ouvriers occupés aux travaux. Mais cette chambre se trouvait sous la route, et était creusée dans une roche très altérée, de sorte que les fortes pluies aidant, le toit eut vite fait de tomber. Alertés par la mairie et la préfecture, nous ne pûmes de ce fait entreprendre une exploration qui aurait été difficile et dangereuse. La description des premiers témoins correspond bien à celle d'un souterrain proto-historique classique, avec au moins deux chambres communiquant par une chatière.

P.-R. GIOT,

avec le concours de J. BOURHIS,
J. BRIARD, P.-L. GOULETQUER,
C.-T. LE ROUX, J. L'HELGOUACH
et Y. ONNEE.

Petite étude sur la famille BÉLÉGUIC ⁽¹⁾

Guillaume Béléguic (vers 1645-1715) est le plus ancien Béléguic connu, il est né dans le Cap vers 1645. Originellement le nom Béléguic se rencontre surtout à Plogoff et à Cléden-Cap-Sizun, c'est tout ce que disent les documents, mais d'après une tradition de famille c'est de Plogoff que seraient originaires les Béléguic.

A une date qui n'est pas connue, et sans doute à Cléden-Cap-Sizun, il épousa une demoiselle Coquet dont on ignore le prénom, mais qui était la fille de Jean Coquet, lequel devait être marchand comme aussi Guillaume, son gendre, et possédait entre autres biens la terre noble de Kerspern, en Cléden-Cap-Sizun.

Au cours du XVII^e siècle l'on voit se dégager dans le Cap une sorte de petite aristocratie d' « Honorables marchands » qui apposent des signatures élégantes au bas d'un grand nombre d'actes; ils possèdent une certaine aisance, et on les voit acquérir un peu partout dans le pays les terres des nobles sortis à moitié ruinés des troubles de la Ligue. Certains d'entre eux possèdent même des fortunes considérables, comme par exemple Cléden Coquet, de Cléden-Cap-Sizun, qui en trois ans seulement, de 1646 à 1649, acquit pour près de 9.000 livres de biens nobles.

Ces « Honorables marchands », disséminés un peu partout dans les hameaux, sont en général des capita-

(1) Pour situer les personnages dans leur contexte historique, cette note utilise abondamment les travaux de D. Bernard, J. Cambry, H. Le Carguet, Pilven et J. Savina.

nes de navires effectuant le cabotage. Dans plusieurs actes leurs femmes seules apparaissent déclarant leurs maris « absents outre-mer »; ils devaient écouler dans le pays les marchandises qu'ils ramenaient des ports français ou étrangers, s'occupaient aussi de sécheries de poissons et cultivaient une étendue plus ou moins importante de terrain.

Outre les Béléguc et les Coquet dont ils vient d'être parlé, les familles Priol, Poulhazan et Quéré que nous rencontrerons plus loin, sont issues elles aussi de ce petit monde de marchands capistes du xvii^e siècle.

Les enfants de ces marchands seront marchands à leur tour ou notaires dans le pays, ou bien encore marchands à Audierne et se sont leurs petits-enfants que l'on retrouvera bientôt à Douarnenez, certains venus directement du Cap dans le second quart du xviii^e siècle, d'autres plus tard après avoir fait halte une ou deux générations à Audierne.

Jean Coquet est décédé, en 1692, après sa fille, l'épouse de Guillaume Béléguc. Quant à ce dernier il est décédé à Audierne en mars 1715, âgé de 70 ans environ, laissant au moins un fils aussi prénommé Guillaume dont nous allons parler maintenant.

Guillaume Béléguc (vers 1683-1749) fut propriétaire de Kerspern, en Cléden-Cap-Sizun, qu'il tenait moitié de la succession de son grand-père maternel, moitié de celle d'un oncle décédé sans enfant. Cette terre passera après lui à son fils également prénommé Guillaume.

Tous deux dans les actes officiels sont désignés sous les noms de : « Béléguc de Kerspern », « Béléguc-Kerspern », « Kerspern-Béléguc », ou tout simplement « de Kerspern ». C'était alors façon de faire tout à fait courante que de désigner un propriétaire, même roturier, par le nom de sa terre; il n'y a pas à y voir la moindre présomption de noblesse.

Guillaume, comme son père, fut marchand, salant et séchant aussi le poisson qui lui passait entre les mains. Il vécut d'abord à Kerandraon, en Primelin, où sont nés les aînés de ses enfants, puis vint s'établir à Audierne entre 1710 et 1715.

Audierne, sous l'ancien régime, atteint son apogée vers le milieu du ^{xvii}^e siècle. Les armateurs enrichis recherchent alors des alliances dans l'armée et la magistrature, d'où fuite des capitaux et ralentissement considérable de l'activité du port.

Au début du ^{xviii}^e siècle, le trafic est repris en mains par des marchands venus du Cap, et dont nous avons un témoin en la personne de notre Guillaume Béléguc. Cette relance du port sera pourtant sans lendemain et dès 1750 c'est le déclin définitif de l'ancien Audierne.

A Esquibien, le 18 octobre 1702, Guillaume Béléguc épousa Marie Priol, née vers 1677 et décédée vers 1719, originaire de Landrevette, en Esquibien, où elle possédait des biens immenses qu'elle tenait de la succession de son père, Jean Priol, décédé en 1683.

Un aveu de 1730 nous apprend qu'en plus de ceux de Kerspern et de Landrevette, Guillaume Béléguc et Marie Priol possédaient des biens situés en Landudec et en Goulien.

Guillaume Béléguc est décédé à Audierne en janvier 1749, âgé de 66 ans environ. Il a eu au moins sept enfants :

— Guillaume qui suit.

— Henri, Catherine et Jean-François décédés entre 9 et 13 ans.

— Jeanne, qui épousa en premières noces Jean-Marie Durand, de Carhaix, et en secondes noces Pierre Horet, sieur du Rivage, de Saint-Pierre-Quilbignon, près Brest.

— Françoise, qui épousa François Le Gall, marchand de fer à Morlaix.

— Et Marguerite, qui épousa François Fortun, marchand à Pont-Croix.

Ces mariages semblent bien indiquer que les relations commerciales de Guillaume Béléguic recouvraient une aire géographique relativement vaste pour l'époque, en gros l'étendue du Finistère actuel.

Guillaume Béléguic (1703-1755) est né à Kérandraon, en Primelin. Il fut, comme son père, mareyeur-armateur à Audierne.

D'après les déclarations fournies au fisc en 1751 par les propriétaires d'immeubles sis à Audierne, il est possible de se faire une idée de l'étendue des locaux qu'il occupait tant pour son logement que pour son négoce, il est en effet :

— propriétaire d'une petite maison couverte d'ardoises située rue Moanic, évaluée à 1.420 livres;

— propriétaire d'une maison située rue de Cléden, évaluée 1.200 livres.

— propriétaire d'une demi-maison couverte d'ardoises, située rue de Cléden, la dite moitié évaluée à 300 livres;

— locataire du bas d'une maison pour lequel il paie un loyer de 7 livres;

— et sans doute aussi locataire d'une maison et de deux petits jardins pour lesquels il aurait payé un loyer de 75 livres.

Le 18 mai 1740, en la chapelle de La Croix, à Concarneau, Guillaume Béléguic avait épousé Thomase-Etiennette Gouy, dame de Kerhua, fille d'Yves Gouy, premier huissier audienier de la cour royale de Concarneau, et de Marie-Louise Glézen, petite-fille d'Eustache Gouy et de Jeanne Cadiou, d'une part; de Gabriel-Vincent Glézen, procureur au siège Présidial de Quimper, et d'Etiennette Le Laé, d'autre part.

Après la mort de Guillaume, survenue à Audierne en 1755, il avait alors 52 ans, Thomase s'est remariée à

Joseph Landois, sieur du Clémour, ancien capitaine d'infanterie devenu marchand à Concarneau.

Guillaume et Thomase élevèrent trois enfants :

— Guillaume qui suit.

— Yves, qui épousa Catherine Pourhiet, il succéda à son père à la tête de la maison de commerce d'Audierne. Ardent révolutionnaire, il fut le vice-président et un des membres les plus actifs du district de Pont-Croix, ne dédaignant pas à l'occasion de faire aussi le trafic des biens nationaux.

— Thomase enfin, décédée, célibataire, à Douarnenez.

Guillaume Béléguc (1742-1806), né à Audierne, il fut négociant à Douarnenez où il assuma aussi les fonctions de Maître de Quai, c'est-à-dire de préposé à la police du port. Il s'installa d'abord à Kermabon, dans le quartier de Tréboul, et vécut aussi longuement à Douarnenez même.

Au commerce du poisson, qu'il effectuait d'ailleurs en collaboration avec son frère Yves, expédiant de Douarnenez la marchandise que son cadet ne pouvait écouler à partir d'Audierne, il ajouta celui du grain fort lucratif à l'époque.

Instruit, lecteur de l'Encyclopédie, ami de francs-maçons notoires, il est le représentant typique de ces quelques négociants riches, actifs et Girondins, « la nouvelle Aristocratie » comme l'on disait alors, qui ont fait la loi à Douarnenez à l'époque révolutionnaire, sauf toutefois pendant la Terreur où ils furent victimes de leurs convictions girondines, certains y laissèrent leurs vies, les autres réussirent rapidement à rétablir leur emprise.

En 1787 Guillaume est l'un des membres fondateurs de la « Chambre de Lecture » de Douarnenez, lointain relais de la pensée philosophique qui deviendra en 1790 « Club des amis de la Constitution » avant de

redevenir « Chambre de Lecture » ou « Chambre des nouvelles ». C'est lui qui fournit le local à la nouvelle institution, à plusieurs reprises il est désigné « pour maintenir l'ordre » ou « pour proposer l'acquisition des ouvrages qu'il jugerait utiles ». Plusieurs fois aussi il est nommé secrétaire ou trésorier, et c'est quand il occupe ce dernier poste que l'assemblée générale le charge : « de se payer à lui-même 1.200 livres pour le loyer » de la salle.

A la fin du xvii^e siècle et au début du xviii^e, l'activité économique de Douarnenez fut peu importante et l'ensemble de la population illettrée, la cité, semble-t-il manquait d'élite humaine.

Celle-ci va lui être en partie fournie par la nouvelle génération de ces marchands capistes dont nous avons déjà tant parlé. Plusieurs d'entre eux viennent s'installer à Douarnenez. Avec d'autres familles, autochtones ou venues d'ailleurs, ils prennent en mains les destinées du port où le trafic se développe de façon considérable jusqu'à la révolution.

A cette époque Douarnenez exporte de grandes quantités de sardines sur Nantes, Bordeaux, Rochefort, La Rochelle et Oléron, les bateaux ramenant des vins de La Rochelle, de la résine, du brai, du liège et du goudron de Bayonne.

A Douarnenez, comme en de vastes parties de la Basse-Bretagne, la population avait beaucoup plus de griefs contre la bourgeoisie que contre la noblesse, nombreuse mais pauvre et sans influence, et l'histoire révolutionnaire de Douarnenez n'est autre que celle d'une lutte ouverte et continuelle des pêcheurs et des petits artisans contre les négociants. L'étude des scrutins, nombreux à cette époque, est particulièrement significative à cet égard. Guillaume Béléguc et ses pairs s'efforçaient de truquer les élections, ou lorsqu'ils n'y arrivaient pas les faisaient casser par le département !

Le conflit d'ailleurs était engagé depuis 1788, cette année là les récoltes avaient été fort mauvaises, aussi pêcheurs et artisans voulurent-ils s'opposer à ce que les négociants continuassent à exporter du grain, il y eut des bagarres.

Puis vint la rédaction des cahiers de doléances qui elle non plus ne se fit pas sans heurts, l'on comprend en effet qu'il ne devait pas être du goût de Guillaume de réclamer qu'à l'avenir le commerce et l'armement fussent interdits aux notaires, aux greffiers et surtout aux maîtres de quai.

Le 20 juillet 1789 les révolutionnaires quimpérois apprenant ce qui s'était passé à Paris le 14, décident d'avoir eux aussi leur « prise de la Bastille » et forcent les prisons de leur ville. Guillaume Béléguic assiste à l'opération en qualité de « délégué de la municipalité de Douarnenez ».

Il fut aussi délégué du canton de Douarnenez à la Fédération de Quimper en 1791, membre du conseil d'administration du canton de Pont-Croix mis en place le 5 décembre 1792 et maire de Douarnenez en 1794.

Le 23 mars 1767, en l'église de Ploaré, dont dépendait alors Douarnenez, il avait épousé une Douarneniste, Marie-Catherine Madézo, issue du milieu « nouvelle aristocratie », et apparentée à bon nombre de révolutionnaires notoires et agissants de sa ville. Elle était la fille de Jean Madézo et de Jeanne Tutor, la petite-fille d'autre Jean Madézo et de Marie Lozerc'h, d'une part, de Nicolas Tutor et Lévéné Picquerel, d'autre part.

Deux enfants sont nés de cette union :

— Jean-Guillaume qui suit.

— Guillemette-Désirée, qui épousa Guillaume-Corentin Guichoux.

Marie-Catherine Madézo est décédée après peu d'années

de mariage et Guillaume s'est remarié à Angélique Vacherot qui lui a donné quatre autres enfants.

— Jeanne, qui épousa Jacques-Raphaël Morvan-Kéréval, notaire sous l'ancien régime, puis juge de paix à Douarnenez par le bon vouloir de la révolution.

— Louis, Jacques et Corentin qui commencèrent par faire carrière dans la marine et que la chute de Napoléon réduisit à vivoter à Brest, à Paris et ailleurs dans de modestes emplois administratifs.

Guillaume Béléguc est décédé à Douarnenez le 6 octobre 1806, âgé de 64 ans, il possédait alors :

- un mobilier, évalué 2.859 francs;
- une maison sise à Douarnenez, évaluée 4.660 francs;
- la moitié d'une autre maison, également sise à Douarnenez, la dite moitié évaluée 3.570 francs;
- et fort probablement d'autres biens immeubles sis hors de Douarnenez.

Jean-Guillaume Béléguc (1769-1846). Né à Douarnenez, il a laissé dans la famille le souvenir d'un personnage d'une rare valeur intellectuelle.

Il fréquenta la Chambre de lecture de Douarnenez dès sa fondation en 1787, il fut avec son père délégué de la municipalité de Douarnenez à la Fédération de Quimper en 1795. C'est lui aussi qui a acquis les propriétés de Port-Rhu, en Douarnenez, et du Stang, en Poullan, dont il fit son domicile et sa maison de campagne.

Destiné à prendre la suite de son père à la tête de la maison de commerce de Douarnenez, il alla d'abord apprendre son métier à Audierne près de son oncle Yves Béléguc, sans doute, de 1792 à 1798. Puis il revint dans sa ville natale. Il y resta jusqu'à la fin de sa vie, sauf le temps d'un bref passage au commissariat de la marine à Brest, éloignement qui semble bien avoir été motivé

par des remous familiaux autour de son projet de mariage.

Au commerce de la sardine salée et de la sardine séchée il ajouta celui de la sardine pressée. Il avait installé sa presse dans la cave de sa maison de Port-Rhu qui donne de plain-pied sur la rue Michel-Le-Nobletz.

En 1809 il figure sur la liste des notables départementaux et y est noté : « Négociant, membre du conseil municipal et du conseil électoral, revenu 3.000 francs, moral et attaché au gouvernement, instruit, capable, et considéré. »

En 1815, il est du nombre des Douarnenistes qui accueillent avec joie le retour de Napoléon. Bien plus, il semble bien avoir fait partie avec son demi-frère Louis de la petite troupe de fédérés qui partit en campagne contre les volontaires royaux levés par M. de Cornouaille : quinze jours de vie au grand air et quelques pillages de fermes dans la région de Briec.

Ses affaires ont dû être assez prospères jusqu'à la crise sardinière de 1814 et des années suivantes qui l'amena à abandonner le commerce, à solliciter et à obtenir, en 1818, le poste de juge de paix à Douarnenez, vacant par le décès de son beau-frère Morvan-Kéréval. A cette occasion le préfet du Finistère écrit au ministre de la Justice : « Quelques recherches que j'ai faites, il m'a été impossible de découvrir dans le canton ou dans les environs personne qui convienne mieux au poste que le S^r Béléguic... » « ... Négociant, propriétaire aisé, il est instruit et conciliant, le Préfet lui accorde la préférence sur ses concurrents. »

Le Président du Tribunal de Quimper écrit de son côté : « Béléguic... aisance relative au lieu, sans fonction, profession de négociant. Homme très instruit, ayant du jugement et cet esprit conciliateur qui convient si bien à la place... »

Et le procureur du roi de noter : « Béléguic... propriétaire et faisant la pêche de la sardine, a de l'intelligence, est beau-frère du juge de paix décédé lequel a laissé des enfants peu fortunés auxquels il peut être d'un grand secours, paraît désiré par les habitants de Douarnenez. »

Jean-Guillaume Béléguic est resté juge de paix jusqu'en 1845. Il est décédé à Port-Rhu, en Douarnenez, le 3 novembre 1846, âgé de 77 ans.

Mais revenons un peu en arrière pour dire qu'il avait épousé Rose Labitte, c'est la fameuse « grand-mère de Lambézellec » qui doit à ses amours de jouir dans la famille d'une renommée toute particulière.

Issue d'un père Normand, originaire d'Orival, près d'Aumale, Baptiste Labitte, et d'une mère Bretonne, Jeanne Kerboul, petite-fille de Martin Labitte et de Marie-Anne Talva, d'une part, d'Olivier Kerboul et de Marie Vincent, d'autre part, Rose Labitte est née à Brest, le 1^{er} juillet 1771, baptisée le lendemain elle eut pour parrain un artilleur de marine originaire de Toulon, Antoine Eiguer, qui devait plus tard porter cinq galons.

Le 9 janvier 1787, toujours à Brest et après avoir obtenu de Rome dispense de parenté spirituelle en bonne et due forme, Rose épousa son parrain, elle avait alors 15 ans 1/2 et Antoine 43 ans, exactement 28 ans 2 mois et 12 jours de plus qu'elle. Trois filles seraient nées de cette union, le ménage, entre temps, étant venu s'installer à Tréornou, en Lambézellec, près de Brest.

Les premières années de ce foyer furent semble-t-il heureuses, Antoine faisait des cadeaux à sa jeune épouse, il lui offrit en particulier des couverts d'argent sur lesquels il avait fait graver une rose et une aiguière, ces couverts sont toujours conservés dans la famille Béléguic.

Mais voici que Rose, qui n'était qu'une enfant au moment de ses noces, devint bientôt une jeune femme,

tandis qu'Antoine s'avance à grands pas vers la vieillesse, aussi comprend-on sans peine que la brouille et la dispute vinrent bientôt séparer les époux.

Fin 1796 Antoine obtient sa retraite et rejoint sa vieille mère à Soliès, près de Toulon, où il ne mourra qu'en 1835, âgé de 92 ans. Il ne remettra jamais les pieds à Lambézellec. Rose de son côté reste à Tréornou et n'ira jamais à Soliès, la séparation ne l'empêche pourtant pas, en mai 1798, de donner le jour à une petite fille, Clarisse, qui ne vivra que trois jours et portera le nom de famille d'Eiguer !

En juillet 1799 Rose obtient le divorce, sans difficulté d'ailleurs, Antoine ayant fait déclarer au tribunal qu'il était « bien exact qu'il avait quitté sa femme depuis plus de deux ans et qu'il n'avait pas du tout l'intention de la rejoindre ».

Le 10 juillet 1800, toujours à Tréornou, en Lambézellec, Rose est de nouveau maman ; cette fois, il s'agit d'un garçon, Charles, que Jean-Guillaume Béléguic, alors célibataire, s'empresse de reconnaître pour son fils naturel et héritier.

Près de deux ans plus tard, le 10 mars 1802, en l'absence de tout représentant de la famille Béléguic, Rose et Jean-Guillaume contractent une union civile à la mairie de Lambézellec. Ce n'est qu'après la naissance du second Jean-Guillaume, le 7 août 1803, que le ménage viendra s'installer à Douarnenez où suivront cinq autres naissances. A partir de cette époque Rose paraît bien avoir été parfaitement admise par sa belle-famille et s'être comportée en excellente épouse et bonne mère de famille. Elle est décédée au Stang, en Poullan, le 12 décembre 1837.

Jean-Guillaume Béléguic a donc eu sept enfants :

— Charles, breveté capitaine au long cours le 1^{er} août 1827, marié à Marseille.

— Jean-Guillaume, ingénieur géomètre, constructeur de bateaux à Douarnenez dans la maison paternelle de Port-Rhu. Il épousa une veuve, Suzanne Benech, déjà mère d'une petite fille, Caroline Belloc, que nous retrouverons plus loin, il n'a pas eu d'enfant.

— Rose, célibataire, à Douarnenez.

— Louis, célibataire, juge de paix à Pont-l'Abbé de 1846 à 1849, puis à Douarnenez de 1849 à 1874.

— Eugène, qui épousa Marie-Jeanne Pétavin et n'eut pas d'enfant. Officier de marine, polyglotte, célèbre par ses qualités de marin, ses inventions, ses travaux sur la navigation maritime et aérienne qui firent longtemps autorité et le classent au nombre des précurseurs de l'aviation, ses idées socialistes et son caractère entier, souvent même cassant, violent et emporté (1).

— Joséphine, célibataire, au Stang, en Poullan, et enfin

— Yvon, qui suit.

Yvon Béléguic (1813-1892). Né à Douarnenez, dans le quartier de Tréboul, il exploita la propriété paternelle du Stang, en Poullan, jusqu'en 1848, date à laquelle il vint s'installer à Pont-Croix où il fut entrepreneur de bâtiments tandis que son épouse y tint commerce.

Par ailleurs, il fut membre de la commission administrative de l'hospice de Pont-Croix et pendant près de trente ans trésorier du conseil de fabrique de cette ville où il est décédé le 6 février 1892 à l'âge de 78 ans.

Personnage assez déconcertant pour le chroniqueur de la famille, en ce sens qu'il mena une existence calme et prospère, mais sans histoire ni faits marquants. Il a laissé à ses petits-enfants le souvenir d'un homme intelligent, très droit, bon et excellent chrétien, cette dernière note n'ayant rien de surprenant quand on sait

(1) C.-Y. Peslin, dans les « Cahiers de l'Iroise », 1955, n° 2, a consacré une étude intéressante à cet Eugène Béléguic.

que la paix religieuse, rétablie par le Concordat napoléonien, avait ramené à la dévotion d'assez nombreuses familles la veille encore fort peu cléricales.

A Pont-Croix, le 28 mai 1838, Yvon Béléguić avait épousé Catherine Poulhazan, fille de Guillaume Poulhazan et de Marie-Catherine Monter.

Guillaume Poulhazan était négociant à Pont-Croix, un partage de 1815 nous apprend qu'à cette époque sa fortune et celle de son épouse s'élevaient à 52.626 fr. 97 centimes.

La famille Poulhazan était originaire du Cap, très exactement de Kerloc'h-Huella, en Primelin. Guillaume était le fils de Jean-Guillaume Poulhazan et d'Yvonne Quéré, le petit-fils d'autre Guillaume Poulhazan et de Catherine Calvez, d'une part, de Guillaume Quéré, notaire à Saint-Tugen, en Primelin, et de Marie Ansquer, d'autre part, tous appartenant au monde de ces marchands capistes dont il a déjà été question dans cette note.

La famille Monter, par contre, était Pontécrućienne de très vieille souche. Marie-Catherine Monter était la fille de Jean-François Monter, notaire, et de Marie-Catherine Lannou, la petite-fille de Jean Monter et de Marie-Anne Couy, d'une part, de Louis Lannou et de Marie-Catherine Piriou, d'autre part, tous habitant l'agglomération de Pont-Croix.

Catherine Poulhazan est décédée à Pont-Croix le 12 février 1887.

Yvon Béléguić et Catherine Poulhazan ont eu sept enfants :

— Eugène, célibataire.

— Raphaël, qui suit.

— Emmanuel, Marie, Benjamin, Louise et Ernestine, tous célibataires, au Stang, en Poullan, ou à Pont-Croix.

Raphaël Béléguic (1842-1899). Né au Stang, en Poullan, il fréquenta d'abord l'école des Frères de Pont-Croix puis le collège de Quimper. Après être allé s'y préparer à Chalons il entra aux Arts et Métiers d'Angers d'où il sortit en 1862 avec le titre d'ingénieur. Le premier ou l'un des premiers de sa promotion, classement qui lui valut de recevoir du ministre une magnifique boîte de compas.

Ses études terminées il s'engagea dans la marine pour sept ans (1862-1869). La marine à vapeur qui se développait alors lui offrait un champ magnifique pour utiliser ses dons pour la mécanique. Il avait en effet le sens, le goût et la connaissance de la mécanique poussés à un très rare degré. Il navigua quelques années, fit la campagne du Mexique et fut un temps détaché à Brest comme professeur de mécanique.

Le 12 octobre 1868, en l'église de Ploaré, dont dépendait encore Douarnenez, il épousa Caroline Belloc qui était la fille adoptive de son oncle Jean-Guillaume Béléguic chez qui elle vivait avec sa mère et sa grand-mère maternelle, à Port-Rhu, en Douarnenez. C'est là aussi que vint s'installer le nouveau ménage.

Fille de Nicolas Belloc, tonnelier et marchand de vins, et de Suzanne Benech, Caroline était née à Pont-l'Abbé en 1840. Elle était la petite-fille de Pierre Belloc, tonnelier à Loupiac (Gironde), et de Marie Gagnary, d'une part, de Pierre Benech, Auvergnat illettré mais actif et intelligent, originaire de Sansac-de-Marmiesse (Cantal), devenu marchand de vins en gros et armateur à Pont-l'Abbé, et d'Etienne Cardaliaguet, d'autre part.

Elle fit de bonnes études à Quimper chez les Dames du Sacré-Cœur qui, dans la propriété qu'occupe aujourd'hui le Lycée Brizeux, dispensaient alors une solide éducation chrétienne et humaine aux jeunes filles de la société cornouaillaise. Elle compléta sa formation de maîtresse de maison et de mère de famille auprès de

sa mère et de sa grand'mère tant et si bien qu'à l'époque de son mariage elle était à la fois une femme d'intérieur accomplie et la parfaite jeune fille du monde qui avait pu faire excellente figure au bal de l'Empereur donné à l'occasion du passage de Napoléon III à Brest le 10 août 1858.

A l'époque où Raphaël Béléguc quitta la marine, aussi étonnant que cela puisse paraître, Douarnenez, premier port sardinier de France, n'utilisait que des filets de pêche fabriqués à la main. Créer une manufacture de filets de pêche était donc pour lui la meilleure façon d'utiliser ses dons pour la mécanique s'il voulait les mettre au service de ses concitoyens.

Le principe même de ses métiers il l'emprunta à un certain M. Bonamy mais lui seul se chargea de la réalisation. Après un voyage d'études dans les usines textiles du Nord il précisa son idée, dessina lui-même les plans du premier métier et en confia l'exécution à une maison de Paris où il se rendit pour surveiller et diriger lui-même les travaux de construction. Ceci se passait aux heures sombres de septembre 1870 et l'on raconte que les travaux se terminèrent juste à temps pour lui permettre de sortir, l'un des derniers, avant la fermeture des portes de la capitale, les Prussiens n'étant plus qu'à quelques kilomètres de la ville.

Ce premier métier fut d'abord monté dans les bâtiments situés au fond de la cour de Port-Rhu d'où il fut bientôt transporté dans la petite maison que l'on voit à droite en descendant la rue de Port-Rhu avant d'arriver à la fontaine Saint-Michel, mais là encore ce n'était qu'une installation provisoire, l'on ne pouvait s'en tenir à un seul métier, il était indispensable d'avoir de plus vastes locaux.

Raphaël fit donc appel à son père, Yvon Béléguc, entrepreneur à Pont-Croix, qui construisit la filature de la rue Saint-Michel. Bâtiment clair, aéré et régulière-

ment fleuri, ce qui constituait autant d'innovations pour l'époque. Disposant enfin de son espace vital, il embaucha une douzaine d'ajusteurs et de tourneurs qui, toujours sous sa direction construisirent sur place huit autres métiers à filets de pêche et tous furent bientôt actionnés par deux machines à vapeur qui se relayaient. Raphaël, qui n'avait guère plus de trente ans, venait de créer une nouvelle industrie.

Le personnel de l'entreprise était composé d'une cinquantaine de personnes, des femmes surtout ou des « filles », comme on disait alors, qui travaillaient en chantant, deux « filles » par métier et une trentaine de ramendeuses à l'étage, des chauffeurs, des livreurs et un excellent contremaître, Thomas Quiniou, l'homme de confiance de Raphaël.

L'affaire eut toujours un caractère très familial, l'on s'y faisait embaucher de mère en fille, et lorsqu'un malheur quelconque venait frapper l'un des employés ou sa famille, la charité de Raphaël et de son épouse était toujours là pour y porter secours. Et de même qu'à Port-Rhu, une statue de N.-D. de Lourdes, placée là dès la reconnaissance officielle des apparitions, constituait un des ornements de la cour, un grand crucifix, à la filature occupait la place d'honneur. Bien que très bruyant, le travail était cependant moins pénible et plus propre que dans les usines de conserves; aussi ne manquait-on pas de main-d'œuvre et les « filles » bien souvent devaient attendre de longs mois avant de pouvoir se faire embaucher.

Dans cette entreprise, Raphaël fut très activement secondé par son épouse, il se déchargea sur elle de toute la partie commerciale à laquelle, technicien pur, il n'entendait rien. Caroline sut gagner la confiance des pêcheurs douarnenistes, elle organisa et géra parfaitement la vente des filets à tel point qu'aux époques de pointe l'on dut organiser plusieurs équipes d'ouvrières et

travailler jour et nuit. L'affaire conserva longtemps le monopole de la vente des filets de pêche à Douarnenez.

Avant de quitter la filature on ne peut résister au plaisir de rapporter une anecdote dont on s'amuse encore dans la famille Béléguic. La filature de Raphaël peut paraître bien peu de chose aujourd'hui, à l'époque elle faisait figure d'entreprise révolutionnaire à tel point que sa réputation dépassa les frontières et qu'un groupe d'industriels japonais de passage en Europe n'hésita pas à faire le voyage de Douarnenez pour essayer de ravir à Raphaël le secret de ses métiers; contacté par lettre et ne pouvant poliment refuser la visite, Raphaël prétextait un voyage d'affaires et alla passer la journée à la campagne. Caroline reçut les Japonais mais ne répondit à aucune de leurs questions disant qu'elle n'y connaissait rien, il avait d'autre part été convenu que le personnel ne savait et ne parlerait que le breton. Les visiteurs se rendirent très vite compte de la situation et chassant de leurs pensées la fabrication des filets de pêche se mirent à s'occuper de tout autre chose en visitant l'atelier. L'un d'eux même, regardant l'une des ouvrières, ne put s'empêcher de s'écrier: « Oh! la jolie fille que voilà », celle-ci devint aussi rouge qu'un homard et le Japonais de remarquer: « En voici au moins une qui sait bien le français! » On imagine la confusion de Caroline mais, comme elle ne manquait ni d'esprit ni d'à propos, elle se tira de ce mauvais pas en disant: « Oh! vous savez, monsieur, je crois que les compliments se comprennent en toutes les langues. » Le Japonais ne fut pas dupe mais n'insista pas.

Outre celle de la filature, Raphaël assumait de nombreuses autres responsabilités. Dès la fondation de la paroisse de Douarnenez il fit partie du Conseil de Fabrique au nombre des membres désignés par l'évêque, les autres l'étant par le préfet, il y joua un rôle très actif. Il fut membre des commissions chargées de la construction de

l'église et de l'organisation des fêtes de sa consécration. Pour garnir la tour du nouvel édifice il offrit une cloche, Caroline-Suzanne, dont son épouse fut la marraine. Au plan paroissial encore il fut longtemps président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul.

Vers 1880 il fit le voyage de Rome, accompagné de son frère Eugène et de quelques autres messieurs. Pour ce voyage il revêtit le costume que portaient alors les paysans de Poullan : bragou braz, gilets richement brodés, chapeau à rubans... sa haute stature ainsi parée, son beau visage entouré de favoris grisonnants, tout contribuait à lui donner fière allure, aussi ne s'étonnera-t-on pas que dans la ville éternelle on le prit bientôt pour un prince russe et que partout les portes des églises, des musées, des palais s'ouvrirent devant lui et ses compagnons sans la moindre difficulté.

Il fut encore le dernier président et surtout défenseur de la Chambre de lecture de Douarnenez, purgée depuis longtemps du virus philosophique et révolutionnaire. Il ne put toutefois en empêcher la disparition car elle perdait sa raison d'être du fait des nouvelles techniques de diffusion des informations.

Par devoir, plus que par goût, cédant aux instances de son ami Charles Chancerelle et du chanoine Rossi, qui le fit représenter sur l'un des vitraux de la collégiale du Folgoat, Raphaël fit aussi un peu de politique. Il fut maire de Poullan de 1888 à 1896 et candidat malheureux aux élections législatives de 1893 contre le docteur Cosmao-Dumenez, de Pont-l'Abbé, député sortant, qui le battit par 9.714 voix contre 7.984. Il s'était présenté sous l'étiquette « Républicain-Catholique », en fait il s'agissait beaucoup plus de faire élire un député catholique que de défendre un quelconque idéal républicain.

La vie à Port-Rhu était des plus agréables, grâce à l'excellente administration de Caroline on y vivait tout à fait à l'aise, sans gaspillage ni dépenses inutiles. On

avait un bateau de plaisance, « Le Courlis », une maison de campagne, Ker-Dunic, en Poullan, où l'on se rendait très souvent, deux voitures pour les sorties, une victoria et une voiture anglaise, on y recevait très bien et les talents culinaires de Maria, la cuisinière, sont restés célèbres dans la famille.

Maria Gloaguen, née à Douarnenez, près de Port-Rhu, du même âge que Caroline et sa condisciple à l'école primaire, était entrée au service de la famille Béléguic vers l'âge de 12 ans et y est restée jusqu'à la fin de sa longue vie. D'un dévouement à toute épreuve, mais aussi d'un caractère despotique, il lui arrivait souvent de se disputer avec sa patronne et celle-ci n'avait pas toujours le dessus. Caroline pourtant, pour ses cinquante ans de service, lui fit obtenir la médaille des vieux travailleurs. Maria un jour apprit la nouvelle et quelques heures plus tard s'étonna que seule Madame ne la félicitât pas, et Madame de répondre : « J'étais occupée à penser qu'il est bon d'avoir institué une médaille pour les vieux travailleurs, mais il eut été bien meilleur d'en instituer une pour les vieux maîtres qui ont parfois beaucoup plus de mérite! »

L'albumine pourtant minait le grand corps de Raphaël et ses nombreuses activités ne contribuèrent nullement au maintien de sa santé qui déclina visiblement au cours des années 1897 et 1898; il ne put surmonter une congestion pulmonaire contractée un jour d'hiver à Kerdunic. Il est décédé à Port-Rhu le 12 décembre 1899, âgé de 57 ans.

Caroline survécut de nombreuses années à son époux, elle est décédée à Port-Rhu, le 28 mars 1933, âgée de 93 ans.

Raphaël et Caroline élevèrent six enfants :

— Charles, 1869-1895.

— Jeanne, 1871-1958.

- Joseph 1872-1911.
- Louis, 1875-1962.
- Jules, 1876-1948
- Et Raphaël, né en 1880.

Hubert BOUCHÉ.

A propos de deux éloges en latin de la Bretagne

En annexe de l'étude qu'il a consacrée, dans la dernière livraison des *Annales de Bretagne*, au *Catholicon*, de Jehan Lagadeuc, M. P. Trépos a eu l'heureuse idée de publier l'éloge en latin de la Bretagne rédigé sous le titre de « *Léonigeus in Laudes Britannie* », par Yvo (c'est-à-dire Yves ou Yvon) Quillévére, en préface à son édition du *Catholicon*, qui date de 1521.

Même si notre imprimeur n'avait pris soin de se qualifier de « *Léonigeus* », son ascendance eût été facile à déceler. Car outre que le nom de Quillévére est spécifiquement léonard, il est significatif que le frontispice dont s'orne la première page de son dictionnaire représente, de part et d'autre d'une sorte d'arbre de la Science, à droite Sanctus Yvo, patron de Quillévére, et à gauche Sanctus Paulus qu'on ne peut confondre avec l'apôtre des Gentils puisque, de la main gauche, il s'appuie sur une crosse d'évêque cependant que la droite tient en laisse un dragon exorcisé. Il s'agit donc bien du premier évêque de Léon et il n'est pas interdit de penser que c'est à l'ombre de la cathédrale saint-polaire que Quillévére avait vu le jour.

Le hasard a voulu qu'au moment où il prenait connaissance de ce numéro des *Annales de Bretagne*, l'auteur des présentes lignes, en feuilletant de vieux bulletins de la Société Archéologique, tombe sur celui de 1888, dans lequel le chanoine Peyron publiait et commentait un autre éloge de la Bretagne, également en

latin, retrouvé par lui aux Archives Départementales, au milieu d'une grosse procédure et parmi les papiers concernant l'ancien diocèse de Léon. Il s'agit d'un feuillet double in-4°, manifestement ancien, faisant d'ailleurs suite à un ou plusieurs autres feuillets malheureusement disparus.

La partie de ce document anonyme et sans date conservée aux Archives débute par un paragraphe où, suivant la traduction du chanoine Peyron qui prend parfois les libertés d'une paraphrase, l'on peut lire qu'il est « inutile de chercher ailleurs une terre dont les sites soient plus riants et plus recherchés », cependant que l'écrit se termine par cette conclusion : « Voilà ce que je m'étais proposé de dire, touchant les bienfaits les « plus considérables dont la nature s'est plu à combler « les Armoricains ». En bref, pour notre panégyriste inconnu, la Bretagne était le plus beau pays du monde. Sous une forme plus ramassée, n'est-ce pas la même idée qui inspire la préface de Quillévére, dans laquelle nous relevons cette triple interrogation plutôt exclamative : « Quis Britanniam non laudet ? quis non predicet ? « quis plurimum non admiretur ? » Qui ne louerait la Bretagne ? qui ne la célébrerait ? qui ne l'admirerait au plus haut point

Puisque, dès l'abord, ce panégyrique paraît avoir une certaine ressemblance avec la préface de Quillévére, voulez-vous que nous nous livrions à une étude comparée des deux textes et voyions ensemble ce qu'on en peut déduire ?

Celui de Quillévére nous offre en quelque sorte son état civil à peu près complet puisque nous savons que son auteur est Quillévére, que Quillévére était Léonard, peut-être même Saint-Polite, et qu'il l'a écrit en 1521 à Paris où il tenait atelier d'imprimeur rue de la Bucherie.

Le manuscrit des Archives lui, ne comporte ni date ni nom d'auteur.

Mais prenant prétexte de ce qu'il y est écrit que : « C'est ici l'immense océan, père et principe de toutes les autres mers, des fleuves, des fontaines et, pour se faire une idée de son immensité, il suffira de dire que, si du promontoire Gobbée, voisin de l'abbaye de Saint-Mathieu, on « s'avance en ligne droite vers le soleil couchant, on ne rencontre nulle part ni terre ni aucune île », le chanoine Peyron a cru pouvoir en conclure que « le nouveau monde n'était pas encore connu de l'orateur, ce qui reculerait la date de ce discours jusqu'à la découverte de Christophe Colomb en 1492. » Ne semble-t-il pas que la déduction de l'érudit chanoine soit ici quelque peu hâtive ? La découverte de l'Amérique n'a pas empêché notre péninsule armoricaine de continuer pendant longtemps et aux yeux de la plupart, à faire figure de bout du monde, à telle enseigne qu'en 1789, lorsque nos Constituants eurent à donner un nom au département qu'ils venaient de créer par la fusion des anciens diocèses de Léon et de Cornouaille, c'est à la vieille désignation de « Finis terræ » qu'ils l'empruntèrent.

Plus intéressant, pour la datation de notre document, est le fait qu'il soit rédigé en latin, non en français, d'une écriture soignée, correspondant bien à celle des manuscrits du xvi^e siècle, voir de la fin du xv^e, ne serait-ce que par l'emploi systématique de toute une série d'abréviations.

A défaut de son nom que nous ne connaissons sans doute jamais, pouvons-nous, par une lecture attentive du texte, présumer de l'origine de l'auteur ? Ici nous sommes enclin à nous rallier sans réserve à l'opinion du chanoine Peyron, pour qui notre panégyriste inconnu ne peut être qu'un Breton du Léon. C'est qu'en effet cet éloge de la Bretagne est surtout, comme l'écrit le cha-

noine, un « éloge pompeux du Léon », auquel est consacré un très long passage, dont voici la traduction :

Tout d'abord en guide d'introduction, ce paragraphe :

« Le Tréguier possède une cité des mieux fortifiées, qui est le marché le plus renommé de toute la terre; une route ouverte au milieu de belles forêts y conduit. Elle se trouve dans une anse resserrée, à l'abri des tempêtes, mais dont l'entrée et la sortie sont rendues difficiles par les mille détours et méandres de la mer. »
Quelle est cette ville ? « Nostri Montroullès vocant quod latine montem relaxum innuit » : « Les nôtres l'appellent Montroulez ce qui en latin signifie « Mons relaxus. »

C'est donc par Morlaix, qu'il devait bien connaître, que notre auteur nous fait entrer dans le Léon, dont voici maintenant ce qu'il dit : « Un peu plus vers l'Occident
« est le pays de Léon, produisant avec abondance
« incroyable de tout ce qui peut être utile aux mortels.
« Nous y trouvons de vastes champs de la plus grande
« fertilité. Des bois, remplis de fauves, procurent aux
« troupeaux de bœufs et de brebis une pâture excellen-
« te et produisent des fleurs de toute espèce pour les
« abeilles qui, de toute part, y accourent, en sorte que
« nous possédions des miels qui ne le cèdent en rien
« par leur douceur et leur goût délicat aux miels de
« l'Hymète et de l'Attique. Les prairies, toujours vertes
« aux pieds des montagnes aériennes, dans un site déli-
« cieux, voient courir les ruisseaux les plus limpides qui,
« par leur léger murmure, invitent à un doux sommeil.

« Cette région du Léon est un peu plus vaste que le
« pays de Tréguier, et renferme les plus beaux ports,
« les plus grandes cités, parmi lesquelles la plus fameu-
« se a été la ville d'Ys, cité autrefois considérable et
« que la mer, dans sa fureur, jalouse et insatiable, a
« complètement engloutie, et l'on ne sait jusqu'où cette
« mer, d'ordinaire pourtant paisible, eût porté ses enva-

« hissements si le promontoire Gobbée n'avait résisté à
« tous ses assauts. »

« Ce pays de Léon possède aussi un prodige surhu-
« main de construction, un château inexpugnable et
« inviolé, le Château de Brest, qui n'a pas été moins
« néfaste aux armées anglo-saxonnes que le lac Trasy-
« mène aux Romains.

« Dans cette région se trouve aussi la ville de Saint-
« Pol, *Paulo-Polis*, bien supérieure à Sparte, cité des
« Lacédémoniens. Jusqu'à ce jour en effet, sans fortifi-
« cations, sans fossés, sans remparts, elle a su défen-
« dre sa liberté et garder en respect les régions voisines
« par la seule valeur de ses jeunes gens, si estimés de
« tous, que c'est sur eux que tombe le choix des habi-
« tants du Léon lorsqu'il s'agit de trouver des chefs
« pour une grande entreprise et, suivant moi, ils sont
« appelés *léonnenses*, Léonnais, parce que, comme le
« lion, ils sont pleins de générosité pour l'ennemi vain-
« cu, mais implacables pour les puissants qui leur cher-
« chent querelle. »

Il est assez fréquent d'entendre dire que le Léonard est orgueilleux. Nous nous garderons bien de prendre parti sur ce point des plus délicats, car, étant un peu Cornouaillais, nous n'avons aucun compétence pour le faire. Mais s'il est vrai que le Léonard est orgueilleux, alors, pas de doute, notre auteur est certainement un pur Léonard et même vraisemblablement un Saint-Politeain encore jeune.

Ce qui, s'il en était besoin, nous renforcerait dans cette conviction, c'est que, dans la description assez détaillée qu'il nous fait de la Bretagne armoricaine, s'il nous parle avec éloge de Vannes, du Croisic, de Morlaix, de Brest, de Saint-Pol et même d'Orléans, d'Angers et de Nantes qu'il appelle « les trois florissantes Universités » de la Loire, il ne cite ni un port ni une ville de Cornouaille, si ce n'est, on l'a vu, pour annexer sans

vergogne la fabuleuse cité d'Ys au Léon. Il n'est pas question de dire que cet esprit d'accaparement soit aussi typiquement léonard, mais avouons tout de même que seul un Léonard pouvait aussi superbement ignorer le versant Sud du Menez Arre.

La préface de Quillévééré se termine par un éloge on ne peut plus dithyrambique des hommes qui alors dirigeaient la Bretagne, éloge d'ailleurs très général, sans allusion particulière à tel ou tel.

Le Léonard anonyme lui, achève son discours, qui a toutes les apparences d'un exercice littéraire, par un éloge tout aussi emphatique. non des princes de son temps mais des personnages qui, dans le passé, avaient illustré la Bretagne. C'est ainsi que, par un choix qui peut surprendre, nous voyons défiler Constantin, le vainqueur de Maxence, sacré Roi des Bretons, Maximien, qualifié d'Empereur de Bretagne, Brennus « frère du roi de Bretagne », le roi Arthur et enfin, Yvo, saint Yves, dont un long panégyrique clôt notre document. Cette place d'honneur réservée à saint Yves ne s'expliquerait-elle point par le fait que le patron de la Bretagne était aussi celui de notre auteur — comme il l'était de Quillévééré ?

Mais serrons les deux textes d'encore plus près.

« Clémence du ciel, pureté de l'air, richesse du sol,
« fertilité des champs, avantage de la situation, rende-
« ment des récoltes, variété des fruits, magnifique abon-
« dance des grains de toute sorte, grande quantité de
« froment, possession du meilleur bétail, troupeaux nom-
« breux, richesses des pâturages, les meilleurs fourrages
« dans les grasses prairies, sur les collines et dans les
« vertes vallées », tels sont quelques-uns des avantages
de la Bretagne que Quillévééré, par un classique artifice
de style, déclare passer sous silence pour mieux les met-
tre en relief. Il ajoute plus loin que « les côtes y sont
très fertiles et toute la région est entourée par les riva-

ges de l'Océan... elle est en quelque sorte le grenier à blé de tous ses voisins ».

Pour notre Léonard, qui n'est peut-être plus tout à fait anonyme, la Bretagne est « la plus fertile productrice de céréales et de légumes »; il nous vante « la fécondité de ses verts pâturages, la rare variété de ses arbres et de ses forêts », « L'air, selon lui, y est tempéré et pur, elle ne connaît pas les grands froids ni l'excès de chaleur. » « La nature ainsi fait « cette région une sorte de juste milieu ». « Pas un pays n'est plus abondant en animaux aquatiques, en oiseaux et en quadrupèdes; nul ne convient mieux à l'art de la pêche, nul n'est plus propice à la chasse; nul pays n'est plus agréable ni plus riche pour toute sorte de chasse aux oiseaux. » Et notre auteur de souligner aussitôt après l'infinie variété des poissons qui peuplent l'océan et servent de nourriture aux populations maritimes. « Les cités maritimes, poursuit-il, un peu plus loin, sont vastes, populeuses, et dotées de ports fort beaux. »

La compétence nous manque pour nous lancer dans un examen philologique des deux textes. Ne voulant pas dépasser les limites de notre science très réduite, nous nous permettrons seulement de dire que, tout comme le fond en est souvent très semblable sinon identique, le vocabulaire qui les compose est souvent commun.

Pour en terminer, veut-on que nous fassions le point de nos remarques ?

Nous nous sommes trouvés en face de deux textes dont nous savons :

— que l'un est de 1521; et que l'autre peut être du début du xvr^e;

— que l'un est dû à Yvo Quillévére, Léonard, vraisemblablement Saint-Politaïn; et que l'autre a pour auteur certainement aussi un Léonard, vraisemblablement aussi Saint-Politaïn, et peut-être aussi prénommé Yvo.

Nous avons constaté que l'un et l'autre textes partaient d'une même inspiration, d'un même sentiment d'amour et d'admiration pour la Bretagne, de fierté, voire d'orgueil patriotique.

Nous avons relevé entre les deux, nombre de notations, d'énumérations identiques, comme une même pompe dans le style, bâti à partir d'un vocabulaire souvent commun.

Alors ? Alors, notre Léonard anonyme ne se confondrait-il pas tout simplement avec Yvo Quillévére qui, au cours de sa carrière, aurait très bien pu avoir plusieurs occasions d'écrire des éloges latins de son pays natal ?

S'il est tout à fait légitime de se poser la question, nous n'avons pas le droit de succomber à la tentation d'y répondre par l'affirmative, car tout ce qu'on peut avancer en faveur de cette thèse ne repose, reconnaissons-le, que sur des présomptions plus ou moins solides. Or, si ayant l'obligation de trancher sans retard des conflits qui peuvent être graves et urgents, le magistrat est parfois autorisé à se contenter de présomptions dès l'instant qu'elles entraînent ce qu'on nomme son intime conviction, le paléographe, qui échappe à tout impératif social, doit au contraire savoir s'abstenir de trancher et attendre, — attendre que la chance vienne peut-être un jour lui apporter la certitude qui lui fait défaut. En la circonstance, la seule certitude, pour le moment, c'est qu'il existe entre les deux éloges une très étroite parenté.

R. LE BRUN.

Le droit de bris au Cap-Caval

vu par le Baron du Pont en 1710

La question du droit de bris ou d'épaves a donné naissance à toute une littérature fantaisiste. On a peint nos barbares ancêtres attirant perfidement à la côte, au moyen de signaux, les navires en difficulté. Heureusement pour l'honneur de nos pères et malheureusement pour les romanciers, poètes et chansonniers, aucun texte ne vient étayer cette légende. Il y a dans nos dépôts d'archives des centaines de dossiers de naufrages. Les juges étaient curieux, les capitaines peu bienveillants pour des riverains qui s'étaient montrés beaucoup plus pressés de les dépouiller que de les secourir : pas une seule fois un capitaine ne répond qu'il a été trompé par de faux signaux. Mais, hélas ! les pillages abondent. Depuis des siècles, les populations de maints rivages ont cela dans le sang. Et toute une législation s'efforce de régler la question.

Cette législation a fait l'objet de savantes études juridiques ; n'y revenons point. Toutefois, il est une réforme de Louis XIV qui a pu paraître excellente et ne l'était peut-être pas. C'est ce que tend à démontrer la correspondance d'un seigneur de Pont-l'Abbé au début du XVIII^e siècle.

*
**

Une ordonnance de la Marine de 1681 traite « des naufrages, bris et échouements ». Ceux qui pillaient des navires échoués étaient passibles de la peine de mort. Ceux qui portaient des débris dans leurs maisons devaient

rendre le quadruple de ce qu'ils avaient détourné et étaient passibles d'une peine corporelle. Dès qu'un sinistre se produisait, les riverains devaient secourir les naufragés et mettre les objets en lieu sûr, jamais dans les maisons particulières, en attendant l'arrivée des magistrats qu'il fallait aviser au plus tôt. Les propriétaires disposaient du délai d'un an et un jour pour réclamer leurs biens. S'ils ne se faisaient pas connaître, les biens étaient partagés entre le roi, l'amiral et le seigneur riverain.

Mais qui devait poursuivre en cas de violation de ces prescriptions? Les juridictions seigneuriales. Or, on ne trouve pas trace de la moindre poursuite de pillleurs d'épaves devant les juges seigneuriaux. Pour remédier à cette carence, une nouvelle ordonnance de la Marine, en 1684, confia les affaires de naufrages aux cours royales. Elles se montrèrent aussi négligentes que les cours des seigneurs. Il fallait des juges spéciaux. Louis XIV crut bien faire en créant des sièges d'amirauté dont les magistrats avaient une double attribution : diriger les opérations de sauvetage et juger ensuite les procès civils ou criminels s'y rapportant. Ce fut l'œuvre des édits d'avril et de juin 1691 (1).

Puisque les juges seigneuriaux et les cours royales n'agissaient pas, il sembla sage de confier ces affaires à l'amirauté. Mais les officiers de l'amirauté ne pouvaient être partout, ils demeuraient pratiquement loin des côtes, arrivaient tard et sans se presser. Les seigneurs intéressés affirmèrent que le remède était pire que le mal.

En 1710, un conflit s'éleva entre le duc de Penthièvre et le baron du Pont (Pont-l'Abbé) au sujet d'un droit

(1) Tout ceci d'après la magistrale « Introduction » de M. Bourde de La Rogerie au tome III de l'« Inventaire sommaire des Archives départementales du Finistère », Quimper, 1902.

de pêcheurie et de sêcherie, c'est-à-dire d'un impôt à percevoir sur les pêcheurs de la côte bigoudenne. Cela conduisit à un échange de correspondance entre le baron du Pont et le sénéchal de Penthievre. Le baron du Pont était alors « François-Joseph d'Hernothon, chevalier, seigneur baron du Pont, conseiller du Roy dans ses conseils et maître ordinaire des Requêtes de son hôtel à Paris ».

Cet important personnage avait 71 ans. Il fit un séjour prolongé à Pont-l'Abbé (1) d'où sont datées ses lettres. Encore qu'en désaccord, les deux parties discutent avec la plus grande courtoisie et M. d'Hernothon écrit au sénéchal de Lamballe, M. Plancher, qu'il ne manquera pas d'aller le saluer quand il se rendra à Paris. M. Plancher répond avec la plus grande amabilité. Le baron du Pont pense sans doute que cet excellent commis exerce quelque influence sur son maître, « Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, duc de Penthievre et de Châteauvillain, pair et amiral de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Bretagne », et il croit bon de le mettre au courant de l'affaire des droits de bris dont le comte de Toulouse peut avoir à connaître (2).

Dans une lettre écrite « au Pont, ce 29 octobre 1710 », il instruit le sieur Plancher de la question.

« J'ai une affaire, Monsieur, de conséquence à vous communiquer concernant le droit de bris que j'ai dans mes terres dont les officiers de l'admirauté jouissent en vertu d'un article de l'ordonnance de la Marine au préjudice de mes officiers ce qui cause un grand désordre et une grande perte lorsque les débris des vaisseaux

(1) Nous écrivons « à Pont-l'Abbé », comme tout le monde, mais c'est une faute, évidemment. D'Hernothon dit comme il faut, comme on disait au XVIII^e siècle, « au Pont-l'Abbé ».

(2) Comme amiral de France. Le comte de Toulouse ne vint jamais dans la province dont il était gouverneur.

arrivent dans mes costes. Les officiers de l'admirauté qui sont à 6 ou 7 lieues des costes ne pouvant y arriver assez tôt pour y remédier alors que mes officiers qui sont sur les lieux seroient plus en estat de faire les choses nécessaires pour sauver le monde, les marchandises et les vaisseaux. Il ne seroit pas difficile et j'ose vous dire qu'il seroit très juste de donner atteinte à cet article de l'ordonnance. Le zèle de M. de Valincourt (1) pour les intérêts de S.A.S. fait qu'il s'y opposera toujours et qu'il excitera le crédit de S.A.S pour cela bien qu'il soit dans ces costes cy très préjudiciable aux intérêts de l'Estat à celui du public et des particuliers. Je feray un mémoire à ce sujet que je vous communiqueray. »

Plancher répondit à d'Hernothon en citant la loi, comme le prouve un passage de la lettre qui suit. Nous n'avons malheureusement pas pu retrouver cette réponse. Elle ne convainquit nullement le baron qui annonça dans une missive rédigée « au Pont, ce 10 novembre 1710 », qu'un placet allait demander au roi « la réformation de cet article » qui rendait l'amirauté seule compétente.

« Cela est d'autant plus nécessaire dans les costes de cette terre qu'il est certain et de ma connaissance que la plus part des bris qui arrivent dans ces costes qui sont très fréquens à cause des différens courants et des rochers, tout s'y perd, les hommes s'y noient, leurs marchandises et leurs bâtimens; ce qui se pourrait sauver se pille pour la plus grande partie par les riverains qui sont des paysans et des gueux sur les quels il n'y a rien à apprendre et qui ne craignent ny les galères ny les condamnations.

Les articles de l'ordonnance que vous me citez sont

(1) Jean-Henry du Troussel de Valincourt (1653-1730), de l'Académie française; il était secrétaire des commandements du comte de Toulouse.

inutiles, ne s'exécuttent et ne peuvent s'exécutter. Comment veut-on qu'un gentilhomme qui est à la guerre ou dans l'exercice de ses emplois ailleurs que dans sa terre puisse donner ses ordres pour travailler au sauvetage des bris. Les paysans ne veulent pas lui obéir sur ce chapitre à moins qu'on ne les paye et la plus part des gentilshommes ne sont pas dans la volonté ny mesme dans le pouvoir de faire ces avances. Ainsi tout périt au préjudice du bien de l'Estat, de la vie et des facultés des particuliers ce qui est causé par le seul éloignement des officiers de l'admirauté qui sont à sept ou huit lieues de la coste et qui n'estant avertis que très tard des bris et n'en ayant souvent avis qu'au commencement de la nuit et pendant icelle ne se pressent pas de se lever et attendent au lendemain pour se rendre sur les lieux. Pendant tout cet espace et perte de temps, la plus grande partie des hommes, des marchandises et du bastiment périt. Le remède seroit prompt et le tout se sauveroit si par cet article de l'ordonnance on n'ostoit pas la connaissance aux juges des lieux et que l'on la leur conservât. »

Et d'Hernothon conclut :

« Il faut mesme observer que les juges du Pont ont toujours connu des droits de seicherie et pescherie qui sont bien plus considérables et plus nobles que ceux des droits de bris et qu'on ne s'est jamais avisé jusques à présent de s'adresser aux juges de l'admirauté pour raison de ce. Je voudrois bien que vous fussiez seul juge de cette affaire et que sur les mémoires respectifs de ceux de l'admirauté et ceux des Seigneurs que vous seriez prié de dresser comme en ayant plus de connaissance qu'un autre, ledit article de l'ordonnance fut expliqué ou pour le conserver tel ou pour le changer.

On ne peut pas Monsieur être plus content de vous que je le suis. Tous vos mémoires sont fondés sur les raisons qui les peuvent appuyer et vous ne paroissez pas

aucunement éloigné d'écouter et d'approfondir les raisons qu'on vous propose. » (1).

M. d'Hernothon mourut le 13 décembre 1723, âgé de 84 ans, en son hôtel, sis à Paris, rue Saint-Guillaume, au faubourg Saint-Germain, sans que le roi ait réformé son article, les officiers de l'amirauté secoué leur nonchalance et les Bigoudens perdu l'habitude de ramasser les biens que la divine Providence dépose sur la côte.

R. DANIEL.

(1) Archives des Côtes-du-Nord, E. 1481.

Contribution à l'histoire des Travaux Publics en Bretagne aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles

Une œuvre difficile et patiente :

LA CONSTRUCTION DU PORT DE LANDERNEAU

SOURCES

ARCHIVES MUNICIPALES DE LANDERNEAU:

- Registre des délibérations de 1648 à nos jours.
- Dossiers cotés 10⁴², 43, 44, 3²³.

ARCHIVES D'ILLE-ET-VILAINE:

- C. 630, 637, 638, 640, 840.

ETUDES FONDAMENTALES:

- Rapport du 16 février 1844 inséré au registre des délibérations à la même date.
- Notice sur le port de Landerneau. — Florent, conducteur principal des Ponts et Chaussées, 1879.

PLANS:

- de Saccardy, 1742.
- Frézier, 1745.
- Chocat de Grandmaison, 1752.
- Le Roy - Plan de la ville, 1766.
- Besnard, 1752, 1766, 1780.
- Florent - Plan de la ville, 1879.

OUVRAGES DIVERS:

- Ogée - Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, 1788 et révision 1843.
- Cambry - Voyage dans le Finistère, 1794.
- G. Villeneuve - Itinéraire descriptif du département du Finistère, 1828.
- P. de Courcy - Notice historique de Landerneau, 1842.
- H. See - Notes sur les travaux dans les ports bretons au XVIII^e siècle - Annales de Bretagne, 1933.
- J. Bazin - Landerneau, ancienne capitale de la Principauté de Léon, 1962.

I. — TECHNIQUE ET ADMINISTRATION

La technique a été dominée par la lutte contre l'envasement au moyen d'un véritable calibrage du cours portuaire de l'Elorn. Les anciens quais ont été reportés vers le milieu de la rivière et prolongés. On escomptait de ces aménagements un effet de chasse sur les vases qui s'accumulaient rapidement dans le port. Le travail eut, en tout cas, pour conséquence un élargissement considérable des terre-pleins.

« Les dits nouveaux quais, écrivaient nos édiles en 1723, en resserrant le port forceront le cours de l'eau qui descend de la rivière d'Elorn à transporter la vase qu'il encombre et qui le ruine et qui rend la ville infectée de son odeur. Ces travaux procureront une plus grande profondeur à la rivière et faciliteront par ce moyen aux bâtiments de plus grande portée d'aborder les quais ce qu'ils ne faisaient pas facilement ci-devant. Il arrivera de là d'autres biens pour le commerce que les quais seront plus larges et plus longs et, par conséquent, plus commodes pour décharger les marchandises. »

Ces travaux exigèrent de difficiles et longs comblements en arrière des nouveaux quais. Il fallait, en effet, empêcher la mer, qui les prenait à revers, de les empor-

ter et remédier aux affaissements fréquents des nouveaux terre-pleins fraîchement établis.

Autre problème, celui du redressement des sinuosités de l'Elorn en aval du port; le creusement d'un chenal artificiel s'imposait.

La méthode d'appareillage des murs des quais était basée sur l'alternance de pierres « deboutisses » et de « caros ».

Le matériau était choisi avec soin; pierres de Trébéron, pour la façade, de Plouarzel, pour le couronnement, de l'Île Longue, pour les pavés, toutes transportées par gabarres. Quant aux cales, elles étaient littéralement maillées dans un réseau de solides madriers.

A ce travail considérable, la Marine apporta le concours de ses ingénieurs, architectes, dessinateurs, et de ses engins de transport: chalands et chaloupes.

Ces ouvrages étaient fort onéreux et les moyens financiers si restreints qu'ils conduisaient souvent, soit à l'abandon des projets, soit à l'arrêt des travaux entrepris.

A l'origine, le Seigneur local, Léon, puis Rohan, supportait la charge de la construction et de l'exécution des ouvrages portuaires dont il tirait, au demeurant, de substantiels revenus: les droits « de port et havres », disputés, à partir de 1407, avec le Duc de Bretagne. Pour la main-d'œuvre, il leur en coûtait fort peu, puisqu'il s'agissait simplement de mettre en œuvre la corvée féodale des vassaux.

Dans les Archives, quelques traces de ces interventions. En 1652, la duchesse de Rohan se préoccupe de l'état du port et des quais. Son fermier local en était chargé (1659). Un quai neuf avait été construit (je pense plutôt à une importante réparation) en 1674 par ce moyen seigneurial.

Même quand la municipalité commença à s'en charger,

elle demandait néanmoins l'autorisation au Suzerain (1661). En 1699 le Duc de Rohan consent encore à faire travailler sa corvée aux réparations et au curage du port, à la condition que les travaux soient payés sur les octrois de la Ville (1723), mais les corvées escomptées se font souvent attendre fort longtemps et l'incertitude de leur concours conduit à insérer dans les marchés une variante dans les prix « au cas où Rohan ne fournirait pas sa corvée » (1727).

La communauté ne manque pas de souligner à l'occasion, tout l'intérêt que le suzerain devrait porter aux travaux portuaires « ce qui intéresse les droits de port et havres du Prince de Léon ».

Les interventions seigneuriales se raréfient peu à peu. Les octrois deviennent le support financier normal. Impôt perçu sur les boissons, il profitait en partie à la ville. Tarif : 1 sol par pot de vin « qui se débite dans la ville ». Il s'appliquait au cidre (6 deniers par pot), à l'eau-de-vie (2 sols par pinte) et à la consommation extérieure du vin vendu par les marchands pour sortir de la ville (10 sols par barrique).

C'était la principale ressource du budget communal. Elle était affermée à un particulier qui se chargeait de la perception tout en conservant pour lui-même une ristourne appréciable.

On ne connaît pas exactement la date de la création de cet impôt, probablement contemporaine de la formation de la communauté de ville. Les octrois existent cependant dès 1670 puisqu'un Arrêt du Conseil du Roi de cette même année autorise la Ville de Landerneau à prélever, chaque année, sur leur produit, une somme de 300 livres pour l'entretien des quais, fontaines, abreuvoirs, pavés, etc... Un nouvel Arrêt confirme en 1681 cette autorisation avec un supplément non renouvelable de 2.000 livres. Mais il arrive aussi que la Communauté soit

autorisée à employer des fonds libres restant dans la caisse de son miseur, 2.000 livres, par exemple, en 1754.

C'est donc à l'aide de ces parcimonieuses ressources et des corvées du Prince de Léon que Landerneau a dû pendant de longues années réparer et entretenir son port et, exceptionnellement, entreprendre de nouveaux ouvrages.

Mais, paradoxalement, la Ville néglige parfois d'employer sa dotation qui s'accumule pendant plusieurs années consécutives malgré les pressantes recommandations du Sénéchal (1691).

Incité par l'état pitoyable du port et par les exigences du trafic qui se développe, le maire demande en 1728 et 1733, le doublement des octrois ainsi que l'augmentation de la dotation (600 livres au lieu de 300 (1724-1729-1736). Si cette dernière requête n'aboutit pas, celle des octrois fut consacrée par un Arrêt du Conseil du 24 mai 1735 qui en doubla les tarifs, 2 sols au lieu de 1 par pot de vin.

Jusqu'en 1740, Landerneau ne put compter que sur ses octrois pour exécuter ses travaux portuaires et c'est avec leur seul produit qu'elle construisit une grande partie du nouveau quai de Cornouaille. Saisissant tout l'intérêt du développement du commerce maritime landerneen, les Etats de Bretagne accordèrent, pour la première fois, dans leur séance du 4 novembre 1740, une subvention de 10.000 livres « pour le nettoisement du port et la prolongation des quais ». Il s'agissait à l'époque du quai de Léon.

Une requête, aussi persuasive que déferente du Maire, de la Fosse-Hérrou, inclinèrent les Etats à renouveler leur geste en 1750 (10.000 livres à nouveau) pour activer le chantier du quai de Léon. Mais les fonds s'épuisèrent rapidement et les travaux ne pouvaient, sans risque de détériorations, rester inachevés, le remblayage étant

continuellement emporté par la mer. En 1754, nouvelle subvention de 10.000 livres dont on est encore à réclamer le paiement en 1757, 10.000 livres en 1768 pour acheter les matériaux nécessaires au travail en régie du même quai. Le Maire, Lavéant, réussit à obtenir en 1762 à grand peine 2.000 livres pour pousser les travaux du remblai qui se dégradait rapidement. Enfin, les efforts conjugués des Maires Fauvel et Legris-Duval aboutirent à une aide de 3.000 livres en 1766 pour relever le mur du quai de Léon et l'appuyer d'un solide remblai. Au total 45.000 livres de subvention en 26 années.

Les autorités de tutelle, les marchés

La municipalité ne peut rien sans l'autorisation de l'Intendant de la Province. On traite généralement par « bail à qui pour le moins » sur le prix limite fixé par l'autorité de tutelle. Exceptionnellement, les travaux sont exécutés en régie, « par économie ». Le régisseur désigné (généralement un ancien maire), on achète les matériaux et on embauche un chef de chantier et des ouvriers. C'est cette dernière modalité qui a été utilisée pour la construction de la dernière partie du quai de Léon.

L'Intendant prend sa décision, préalablement éclairé par des plans et des devis estimatifs étudiés par les ingénieurs, et sur l'avis conforme du subdélégué local, œil et oreille de l'Intendance de Rennes. Pour la définition et la surveillance des ouvrages, des commissaires sont désignés par l'assemblée communale et dans son sein.

Une fois le principe de l'ouvrage arrêté et la dépense autorisée, on passe à l'adjudication précédée de « bannies », publicité orale destinée à provoquer les offres et la concurrence. Les bannies sont publiées « après avoir fait battre la caisse à la manière accoutumée à haute et intelligible voix tant en vulgaire langage breton que français » par le crieur public, généralement le diman-

che au moment où la population se presse au sortir de la grand'messe. Le tambour se place au pied de la croix du Cimetière de Saint-Houardon. Les bannies contiennent un cahier des charges sommaire. Elles sont doublées d'un affichage « au poteau des Halles ». Une publicité analogue est faite à Brest, Lesneven, Saint-Pol et Morlaix.

Vient le jour de l'adjudication à l'Hôtel de Ville en présence du Subdélégué et des membres de la Communité. Les enchères se font au feu des chandelles.

Le Marché est approuvé par l'Intendant qui fait souvent recommencer la procédure pour insuffisance de rabais. L'ordonnance des fonds arrive fréquemment avec des grands retards paralysant le démarrage des chantiers.

A l'époque où les Etats de Bretagne accordent des subventions, on voit intervenir une nouvelle autorité de tutelle, la Commission intermédiaire, sorte d'exécutif permanent des Etats, et plus particulièrement, son émanation, le bureau diocésain, composé « de Messieurs les Commissaires de Léon » qui examinent sur place l'opportunité et la nature des travaux, en surveillent l'exécution et autorisent le paiement.

Une lettre du 2 février 1770 de l'Intendant d'Agay au maire Villart, un procès-verbal des Commissaires de Léon du 22 mars 1776 et du 6 septembre 1770, intervenant pour le parachèvement du quai de Léon et de son remblai fournissent un exemple typique de ces interventions.

En 1770, figurent parmi les membres de la commission diocésaine, l'archidiacre de Léon, François-Joseph de Kersauzon et Hervé de Chef du Bois. Ils descendent à Landerneau pour visiter les chantiers.

Les travaux achevés, intervient le paiement après

examen du toisé par un ingénieur, au vu du « renable » présenté par l'entreprise.

Le règlement se fait par tiers, un tiers dès le commencement des travaux, à titre d'avance, un tiers lorsque l'ouvrage est à la moitié de son exécution, le troisième tiers lorsque le « renable » (sorte de mémoire-facture) a été établi et rendu.

On ne pense pas toujours à fixer des délais de garantie et il en résulte souvent d'amers déboires.

Au cours de l'exécution, de nombreuses réclamations se manifestent. L'entrepreneur se déclare « en avance », il n'a pas touché son dû. Les fonds ne sont pas ordonnancés, il faut relancer Rennes et les retards aboutissent à l'arrêt de la construction.

Le contentieux technique n'est pas moins fourni, contestations sans fin entre l'Intendance, les ingénieurs, les commissaires, les experts et les adjudicataires.

Les plus graves naissent, comme nous le verrons, dans l'exécution des marchés Guixho et Julien.

II. — PHYSIONOMIE GENERALE DU PORT DE LANDERNEAU DANS LA PREMIERE MOITIE DU XVII^e SIECLE (avant les grands travaux)

Les réparations et reconstructions exécutées vers cette époque se greffent sur des fondements de quai préexistants et beaucoup plus anciens.

Des délibérations municipales font état de « racines de vieux quais ». Telles celles du 16 octobre 1683 où il s'agissait de « relever le quai qui tombe et de le conduire jusqu'aux vieux fondements qui ont été anciennement faits ». Il s'agissait, en l'espèce, du quai de Cornouaille.

Quelle ancienneté faut-il assigner à ces vieux quais ?

Il est très vraisemblable que le pont, construit antérieurement à 1336, avait été assorti d'un quai sur chaque rive, quais assez courts et bas. Ils ne devaient pas dépasser de beaucoup, vers l'aval, le niveau des deux grandes cales doubles.

Le droit seigneurial de « port et havres » aux XIV^e et XV^e siècles, est à mon avis, assez révélateur. Lors de son institution il y avait donc à Landerneau un port (opposé aux havres, nombreux sur l'Elorn). Or un port comporte normalement des quais où viennent accoster les navires, tandis qu'ils s'échouaient dans les havres.

Au-delà de ces deux tronçons de quais, équipés de petites cales, perpendiculaires à la rivière, l'Elorn traversait l'agglomération par un cours sinueux, abandonnant, en son milieu, d'énormes bancs de sable et de vase ainsi que de roches.

Sur les bords, des « graives » sont souvent mentionnées dans les actes notariés.

Bordant les « graives », en ville, les belles demeures des gros négociants, des fonctionnaires importants ou des nobles, ceux-ci désirant échapper de temps à autre à l'austérité de leurs manoirs. La mer venait baigner le pied des terrasses construites devant les maisons et souvent plantées de beaux arbres. Puis, apparaissent pour les besoins du négoce maritime, quelques petits quais privés. Il y en eut un du côté de Cornouaille, celui de M. Lissac. Du côté de Léon, une « digue » plantée avait été construite par un Sieur Bigeaud. Elle se situait à peu près au niveau de notre actuel champ de bataille, mais plus en retrait vers le Nord. Terminée par une terrasse en forme d'arc de cercle (on l'appelle couramment la demi-lune) d'un bel effet architectural, elle comportait des escaliers descendant sur la « graive ».

De cet endroit, à marée haute, on embrassait, vers l'Ouest, un vaste plan d'eau qui ne connaissait de limi-

tes, au Sud, que l'allée des Révérends Pères Récollets (actuellement Chemin du Calvaire) et, au Nord, le manoir de la Petite-Palue qui semblait, avec ses beaux arbres, émerger de la mer.

Point question à l'époque de vastes terre-pleins pour le chargement et le déchargement des marchandises, ni, a fortiori, de voeries longitudinales pour la circulation qui empruntait alors la rue de Plougastel et la rue de la Rive.

C'est sur cette ancienne configuration que nous allons voir se développer le port de Landerneau.

Un plan anonyme de 1724 (1) le présente à peu près sous cet aspect primitif : on y remarque les vieux quais, la digue, le petit quai privé du quai de Cornouaille, ainsi que les limites de l'épanouissement de la marée presqu'au ras des maisons, là où les quais font défaut.

Comme nous l'avons déjà constaté, les riverains avaient construits immeubles, terrasses, jardins, presque à même les rives, qu'ils considéraient comme une dépendance de leur propriété. Il fallut l'énergique intervention de la Municipalité pour leur rappeler, au moment du démarrage des travaux, le caractère domanial de ces rives.

Une délibération de 1684 nous le prouve, « on pourra faire réparer le quai de Cornouaille, précise-t-elle jusqu'à la digue vis-à-vis des piliers du Sieur Lissac, lequel Lissac ne peut s'arroger le droit de propriétaire, sur le quai de Cornouaille. Le quai Lissac n'a été fait que par tolérance de la communauté ». Du côté de Léon, en mentionne les piliers du Sieur Kerneizur-Tanguy, en 1690 la muraille faite par le Sieur Bigeaud. Vis-à-vis de sa maison côté de la rue, en 1723, la terrasse de M. Duthoya, etc..., toutes marques d'appropriations,

(1) Voir *in fine* plan n° 1.

III. — LE QUAI DE CORNOUAILLE

Première étape : 1661-1723

Réparation et reconstruction de l'ancien quai s'étendant de l'arche de Saint-Julien jusqu'au niveau de l'actuelle rue aux Fruits.

En 1678 ce quai doit être rebâti sur 26 mètres, depuis le fondement jusqu'au couronnement, soit à une hauteur de 3 mètres. Dans la paroi on remet en état les « trous » par où s'écoulent les eaux du Toul-Coq et du Canal de Saint-Julien et du Vieil Hôpital.

Un premier marché, passé avec Le Bescond, maître architecte, ne paraît pas avoir eu de suite. Du Pesron devient adjudicataire, mais le précédent Le Bescond se substitue à lui. Travail achevé en 1679. La communauté désigne des experts pour examiner l'exécution et recevoir le renable.

1683. Ce quai, particulièrement fragile, se détériore encore. Il faut le refaire cette fois sur une longueur de 60 mètres, jusqu'à la digue de M. Lissac. Pour l'amarrage des navires on va disposer, de place en place, des piliers de pierre et des organeaux en fer. L'ouvrage est fini en 1684, mais il doit être repris en 1685 car « la rapidité des eaux de la rivière qui s'écoule par la Grande écluse a tellement vidé les attrails à l'endroit des fondements que lesdits fondements pourraient être ruinés à moins que l'on fasse un pavé le long d'iceux pour servir de glacis pour couler les eaux sans endommager le fond ». Ce marché prévoyait la mise en place de pavés au-dessous du pont et du « trou aux saumons » ainsi que l'obturation d'un trou fait sous le quai vis-à-vis du Vieil Hôpital. Travaux exécutés par Déniel et Texier dit « la Pensée ». Nouvel éboulement en novembre de la même année, mais tout est réparé au début de 1687.

Voici qu'une nouvelle cavité se creuse une fois de plus, « on s'est opposé à la ruine que le torrent des eaux eut causé, par une gabarre de pierres qu'on a fait décharger le long du fondement du quai nouveau pour renvoyer la force de l'eau du côté de la rivière ». L'affouillement du courant cause encore des dégâts à la fin de 1687, un trou s'est formé dans le lit de la rivière, il gêne « les marchands qui veulent faire amarrer au quai qui menace encore de tomber », Réparation confiée à Y. Le Muzellec et Le Guirriec.

Le Goarant, sieur de Tromelin, nettoie le port qui devient impraticable, et doit « oster les islettes formées au milieu du chenal et relever (encore une fois !) le quai de Cornouaille sur 29 mètres (1691). Prétextant ne pouvoir obtenir de gabarres (réquisitionnées par le port de Brest) pour le transport des pierres, il arrête les travaux; mais le motif est mal fondé, car il y a des ouvrages de son contrat qu'il peut exécuter sans les gabarres. On le somme de continuer sous peine d'adjudication à ses frais et risques. Le Goarant doit également construire une cale au bout du quai.

Avaries nouvelles en 1695 au quai face au Vieil Hôpital, le courant de l'écluse ou bardeau ayant emporté des pierres. La réception des travaux de Tromelin se fait le 8 mai 1676, et Kermarrec fait le pavage sur 63 mètres (1696-98).

De 1698 à 1708, nouvelle réparation au quai Saint-Julien qui « fait ventre » et va « bouller » (voilà vraiment un point névralgique!). Il faut défaire le quai sur 23 mètres et exécuter le glacis, le garde-corps, la cale. Une nouvelle cale du même type que celle du côté de Léon est en projet. Elle fut bâtie en 1715.

Malgré ces multiples travaux et réparations, continuellement repris, on se plaint en 1715 et en 1720 du mauvais état général des quais et cales « malgré que depuis les dernières années on a dû les avoir entièrement

réparés ». On doit conclure que les travaux étaient très mal faits.

Deuxième étape : 1723-1733

Premier prolongement du quai. Un vaste projet est élaboré : 95 mètres de nouveaux quais. Dumaine, Ingénieur du Roi à Brest, est sollicité pour le plan et le devis, mais voilà qu'un terrible ouragan au cours de la nuit du 30 au 31 janvier 1724, cause au port des dégâts considérables; tout est à revoir, on reprend plans et devis. La dépense s'élèvera à 6.294 livres. Elle est approuvée par l'Intendant Feydeau qui autorise l'adjudication. Une nouvelle cause de retard survient, une crise municipale. Le Gouverneur de Landerneau, de Kerguelen, Seigneur de Penhoat, nommé par Rohan, revendique la présidence de l'Assemblée. Longues et vives discussions; on s'en réfère au Gouverneur de Bretagne, le Comte de Toulouse. Pour en finir et pour être agréable au suzerain, le maire décide d'accorder la présidence au gouverneur, mais seulement pour la séance où il sera procédé à l'adjudication des quais de la ville. Un adjudicataire, Marguerin-Guillery, est défaillant. On n'y perd pas grand'chose car aux dires de de Brou « il est très âgé et n'a pas un sol de bien » — 12 mars 1727, nouvelle adjudication. Des entrepreneurs brestois, les frères Etienne et Antoine Guixho, dits « La Vallée », de la paroisse de Quilbignon, demeurant respectivement rue Saint-Malo et rue de la Porte, et Armel Le Touzé, dit « la Touche », rue Traverse de Siam, en Saint-Louis, l'emportent, mais que d'incidents au cours de l'exécution de ce marché !

Guixho et Le Touzé ont à faire 133 toises cubes de maçonnerie, un remblai derrière le mur du nouveau quai, le pavage, etc...

En juin 1727 on a déjà fait 30 toises (60 mètres environ), mais Guixho se prétend en avance et il n'est pas

payé, si bien qu'il stoppe le travail. Sommations réitérées, contrainte par corps envisagée. L'Intendant accorde 1.200 livres, il en faudrait 1.753. Avance de 300 livres sur la caisse du miseur. 1728 nouvel arrêt. « Versez-moi deux ou trois cents livres et je continue. » Véritable chantage ! En février 1730 menace d'adjudication aux frais et risques. Dumaine est appelé en consultation. Il faut, dit-il, absolument continuer sous peine de voir se détériorer ce qui a déjà été fait, qu'on paie à Guixho ce qui lui est dû. En juillet 1730 l'entreprise a terminé le mur. Le toisé fait par Dumaine (49 toises, 2 petites cales et une grande) révèle un trop payé de 329 livres. Guixho n'est pas d'accord. Il prétend avoir fait un mur plus élevé que prévu par le marché, et il entend en être dédommagé. L'ingénieur s'est sans doute trompé, car le trop payé est réduit à 156 livres. Guixho s'entête et il devient urgent de pousser le remblai qu'il ne veut plus exécuter prétextant l'existence sur le quai de Cornouaille, d'une fontaine que le gêne. De guerre lasse, le maire donne, le 7 juillet 1731, l'ordre à Moreau, exempt de la maréchaussée, « d'appréhender au corps et emprisonnement de leur personne (les deux frères) faute par eux d'avoir rempli les obligations découlant de leur marché ». On ne sait pas si les intéressés ont été effectivement mis sous les verrous, toujours est-il que le travail repart le 26 juillet et malgré un nouvel arrêt en 1732, le toisé définitif du remblai est établi le 13 décembre 1733, il s'élève à 1.555 livres.

Troisième étape : 1735-1745

Deuxième prolongement du quai (qui lui donne sa longueur actuelle).

Le doublement des deniers d'octroi intervenu en 1735 amène la municipalité à demander la continuation du quai. Perrot, architecte, et de Robelin, dessinateur du roi, établirent un devis qui est arrêté par Dumaine

(1736). Deux Landernéens vont se mettre à l'œuvre, Martin Le Siche et Salomon Kermarrec (adjudication du 28 mai 1736).

C'est à ce moment que l'on détermine la direction de l'élément du nouveau quai. Sera-t-il prolongé en ligne droite pour rattraper le lit naturel de l'Elorn à l'entrée de l'allée des Récollets ou bien fera-t-il un coude pour respecter le parallélisme du quai de Léon qui en présentait un lui-même. Un projet de cale, au bout du nouvel ouvrage, dite des Récollets, élaboré à cette époque ne fut jamais réalisé.

La dernière partie du quai de Cornouaille s'achève au cours des années 1744-1745.

Une réparation importante en 1759-61

Le remblai s'est affaissé sous le poids des lourds et fréquents charrois de vivres que la Marine stocke aux Récollets. L'Ingénieur de la Province, Moreau, fait le devis de la remise en état, et Julien est adjudicataire.

Il exécute mal son marché; au lieu d'employer « un bon caillou et des gravois » on le surprend à mettre de la terre mêlée à de mauvaises pierres. Prié de refaire le complément, celui-ci n'est terminé qu'en 1761.

Autre réparation (1767-70)

Dans une requête aux Etats de Bretagne, le Maire, Fauvel, signale que le quai est trop bas d'une assise de pierre. A chaque grande marée, il se trouve inondé. C'est sans doute la conséquence du lourd trafic des bois destinés au port de Brest. La dépense est autorisée et le rehaussement du quai est exécuté en 1770.

Malgré ce travail, les quais sont encore continuellement inondés et les habitants s'en plaignent en 1846. De plus, le quai est envahi par les dépôts de sables apportés par les barques de Plougastel. Plus de 10.000 charrettes le

sillonnet chaque année. Or, bientôt va être ouverte à la circulation la nouvelle route de Quimper dont le nouveau tracé empruntera le quai. Il est donc nécessaire de le dégager. Deux solutions : ou on le prolonge vers la demi-lune au-delà des chantiers de Construction de Queffurus (à l'entrée du chemin du Calvaire), ou on fera débarquer le sable sur le quai de Léon, déjà bien occupé ne serait-ce que par une large place exclusivement réservée au service du bateau à vapeur qui fait le service de Brest.

D'une façon générale, le port devient trop petit, les navires sont obligés d'accoster bord à bord. On y remédiera plus tard par le prolongement vers l'Ouest du quai de Léon. Le comblement récent de la double cale et le parapet continu tout le long du quai, constituent les derniers ouvrages sur la rive gauche du port.

IV. — QUAÏ DE LEON

Un amoncellement de pierres et d'attraits au pied du quai et de la digue (construite à grand frais par des particuliers) empêchaient les navires d'accoster; l'auraient-ils pu, que l'encombrement, par toutes sortes de matériaux, des terre-pleins déjà exigus, aurait gêné le débarquement et l'embarquement des marchandises. Ces dépôts étaient pourtant prohibés par de nombreuses ordonnances de police. Les propriétaires persistaient à ne pas les enlever. Le registre des délibérations de 1651 et 1661 se font l'écho de ces désordres et de cette incurie.

La Duchesse de Rohan s'en inquiète en 1674 et y fait mettre bon ordre, remettant en état les ouvrages portuaires tout « carants de réparation ».

Un grand projet est mis sur pied en 1678; il faut remettre en droit plomb le quai de Léon depuis l'arche du pont jusqu'à la digue. En 1683, on est plus audacieux,

on envisage de démolir le quai entier entre la première voûte du pont jusqu'à la digue précitée et d'en construire un nouveau de 125 mètres en droite ligne. Le premier quai de Léon était très en retrait par rapport à celui qui existe actuellement. Il rejoignait la digue suivant une diagonale. Entre les maisons et l'arête du quai il n'y avait seulement qu'un espace variant de 3,80 mètres à 11 mètres. Le projet comprenait aussi l'édification d'une grande cale, le long de la partie Est de la digue, suivant le modèle des cales de Recouvrance.

Faute d'argent, tout fut abandonné jusqu'en 1723. **Entre temps, on se borna à des réparations et remaniements** aux cours des années 1685, 1691 à 1693, 1696, 1699, 1700-1703, 1715-1716, 1722 (Marché Duprée-Fily).

Corentin Le Moigne embellit l'extrémité occidentale de la digue par la construction d'une belle terrasse en demi-lune avec escaliers pour descendre sur la « graine ».

En 1723, reprise du grand projet. Il s'agit de « faire soixante toises de longueur à prendre depuis l'arche du pont jusqu'à la cale donnant vis-à-vis la terrasse de M. Duthoya et le transfert de l'ancienne muraille du quai au niveau » et de remblayer le vide créé à l'arrière du nouvel ouvrage. Sitôt formulé, sitôt abandonné. La pénurie de ressources ne permet pas encore une fois de passer à l'exécution, et ce n'est qu'en 1736 que, grâce à l'augmentation des octrois, le quai nouveau va s'édifier. Les quais sont trop étroits, écrit-on à l'époque, c'est à peine si en certains endroits une charrette peut passer. Il y a eu de nombreux accidents. « Il faut donc porter la façade du quai jusqu'au niveau de la première arche et le construire en alignement droit et parallèle jusqu'à l'endroit où sont les canons de la ville (ces canons étaient placés sur la digue à l'extrémité Ouest), de façon à donner au port une largeur de 200 pieds (64,80 mètres). Ce travail procurera un quai plus large et plus commode. Les quais étant plus resserrés le port se tien-

dra plus net. » Des ingénieurs et dessinateurs du port de Brest font des plans (Frézier, Perrot, de Saccardy). C'est le plan de Saccardy qui prévaut (1742) (1).

Le travail se fera en deux temps. Pour le moment on ne fera que 60 toises. Le Bars est adjudicataire, le 16 octobre 1742. La première partie terminée, il faut prolonger le quai. Chocat de Grand Maison, Ingénieur des Ponts et Chaussées, établit les plans, mais, cette fois, point de marché. Il est décidé de faire le travail en régie; le régisseur est nommé. Un chef de chantier, Zerbinot, surveille et conduit les travaux pour 35 sols par journée.

La maçonnerie est à peu près achevée en 1762, mais la grosse affaire c'est le comblement du vide en arrière du nouveau mur de quai ! Comme nous l'avons déjà vu au commencement de cette étude, la mer emportait les remblais qu'il fallut protéger, d'abord par un barrage en pierres sèches qui se révéla trop bas et fragile. On le releva en 1776, et on le doubla en avant par un clayonnage (1776).

En 1770, il restait encore 1.300 toises cubes à combler.

Vœu de la communauté en 1767 et 1774 : la construction d'une cale de construction et de carénage.

L'entrée orientale du quai de Léon étant très étroite on l'élargit en rescindant trois immeubles, dont la vieille auberge du « Treillis Vert ».

Toutefois le quai achevé on le pave sur 90 mètres. Buzaré et Briand exécutent l'ouvrage sur les plans de l'Ingénieur Besnard, tandis que Bodros construit la cale de carénage (60 mètres de long) entre 1786 et 1784 et termine le 1^{er} janvier 1789 le remblai sur lequel on va planter, 176 ormeaux achetés à Plougastel. Un mur de 150 toises l'enclôt (marché Bodros).

(1) Voir *in fine* plan n° 3.

Dernier figuolage, aplanir le nouveau terre-plein qui surplombe le pavé de 0,18 mètre. Pichot de la Mabilais, Ingénieur des Ponts et Chaussées, le successeur de Besnard au Département de Landerneau, surveille les travaux (1788).

On ne parle plus du quai de Léon jusqu'en 1846 où des inondations provoquent les plaintes des riverains et compromettent le passage de la Route Royale N° 12 récemment ouverte à la circulation.

La croissance rapide de l'industrie rend le port trop petit. Voici le charbon qui arrive d'Angleterre ! Il faut allonger le quai. En 1858 un projet est établi. Il ne sera réalisé qu'en 1863, et 150 mètres de quai nouveaux seront construits en aval de la cale de carénage, sous réserve de satisfaire une exigence des Ponts et Chaussées, le comblement de la partie arrière de ce quai, la « crique vaseuse » qui a fait couler beaucoup d'encre.

Ce quai, qui s'affaissait en 1921, sera reconstruit dans les années 1927-28, et c'est aussi à cette époque que l'on creuse en face une gare d'évitage.

V. — LE CHENAL ET LE CHEMIN DE HALAGE

L'idée d'un chenal est fort ancienne. Le plan anonyme de 1724 donne une préfiguration de cet ouvrage doublé d'un projet de bassin à flot (1). Il y est mentionnée, en aval du pont, « une isle où l'on percera un nouveau chenal ».

Dans sa requête aux Etats, Fauvel souligne en 1767 la nécessité de supprimer les méandres de la rivière au-dessous du port « obligeant les bateaux depuis Saint-Conogan (Beuzit) jusqu'à Saint-François (Calvaire) à faire le Sud, ensuite tourner au Nord pour gagner du

(1) Voir *in fine* plan n° 2.

côté de la Petite-Palue. Ce détour expose les navires à s'échouer de côté et d'autre pour peu qu'ils aient de longueur et qu'il vente ». Ogée note que « le port aurait été rendu si important par l'adoption des travaux de l'Ingénieur Le Roux », travaux décrits par Cambry en 1774. « Il faudrait dégager le chenal des vases qui l'encombrent sur 1.500 toises (3.000 mètres environ). Le chenal (naturel) très sinueux et les angles saillants de ces sinuosités forment des noyaux d'atterrissage pour tous les corps étrangers que le flot délaie et apporte à toutes les marées. Il faudrait redresser le lit de la rivière et faire un quai de halage pour faciliter la remontée des bateaux par vents contraires. Actuellement les bateaux de trois cents tonneaux remontent, et il en remonterait, après les travaux, de quatre cents tonneaux. » Il en coûterait 900.000 francs et les forçats pourraient y être employés.

Les travaux du chenal débutèrent en 1822-23 sous la conduite de l'Ingénieur Becquey. En 1828 ils sont en cours et Gilbert Villeneuve écrit à leur propos : « On vient d'entreprendre de dégager le chenal des vases qui l'obstruent et la confection d'un canal latéral qui permettra de faire monter les bâtiments à la cordelle au moyen d'un joli chemin de halage, tandis qu'actuellement un bateau chargé est obligé de louvoyé bord sur bord pour remonter le chenal (naturel) très étroit, courant le risque de s'envaser et d'être retenu dans les mortes-eaux en face même du port sans pouvoir remonter, en attendant la grande marée. »

En 1829, il n'en reste plus à faire que 500 mètres sur les 1.300 mètres, mais les travaux ne vont pas vite et, en 1833, on s'impatiente. « Voilà bientôt neuf ans, écrit Emile Souvestre, que le travail est commencé, les vases qui sont apportées par le courant de flot, annulent presque en partie le travail d'une dizaine d'ouvriers... Avant les travaux, on pouvait recevoir à quai des bateaux

de 200 tonneaux, maintenant, on ne peut recevoir que des navires de 120 tonneaux. » « Sans doute, la première section, dite de Saint-Thomas, a été déjà livrée à la navigation; mais elle n'a ni la longueur, ni la profondeur nécessaire; le bateau à vapeur s'y est même échoué, deux bateaux ne peuvent s'y croiser. Les fouilles de la deuxième section, dite de la Palue, sont ébauchées, le sol y est à peine effleuré. Depuis trois mois on n'y voit pas un navire. » Les crédits sont d'ailleurs insuffisants. Il faudrait 35 à 40.000 francs par campagne, le Gouvernement n'en donne que 15.000. Ne pourrait-on demander le concours financier des négociants? On envisage la création d'une taxe de 0,25 par tonneau entrant dans le port. La Ville offre 10.000 francs pour chacune des deux rives. Des difficultés avec l'entreprise viennent encore ralentir les travaux, et Souvestre se fait, en 1836, encore l'écho de récriminations : « On demande que le chenal du port de Landerneau qui aurait dû être ouvert depuis plusieurs années ne soit plus obstrué par les travaux commencés pour l'améliorer. »

Il est vraisemblable qu'on s'est fourvoyé dans les méthodes employées, car le Directeur Général des Ponts et Chaussées décide en 1830 une nouvelle technique. La Cunette (largeur au fond) est portée à 20 mètres, le mur de soutènement en pierres sèches sera arrasé à 1,10 mètre au-dessous des plus hautes mers. Au-dessus, on fera un talus gazonné pour protéger le chemin de halage. A l'époque, on estime la dépense totale à 211.189 francs.

Après les difficultés techniques voici maintenant des difficultés administratives qui conduisent à transformer le marché en « régie aux frais de l'entreprise ».

Puis, changement de technique. On abandonne le mur de la rive gauche; celui de la rive droite sera élevé à 0,30 mètre au-dessus du niveau des plus hautes mers. En 1841, la ville verse 10.000 francs.

Des éboulements se produisent en 1843. La raison ? La vase, en lubrifiant les surfaces de contact des moellons, a produit un plan de glissement qui a entraîné le perré dans le lit du chenal.

Reprise des travaux en liant les moellons avec du mortier. C'est très onéreux et on se borne à en faire 150 mètres seulement. En aval, le reste du perré sera maintenu en pierres sèches. Pour drainer les eaux de la crique vaseuse de la rive droite (qui s'étendait jusqu'à la limite Ouest actuelle du Champ de bataille) on a ménagé un pertuis franchi par une passerelle. On constate que ce pertuis gêne le halage (courants).

De 1845 à 1848, les travaux traînent lamentablement. On se pose encore la question du perré de la rive gauche, mais le projet est définitivement abandonné.

Le chenal s'achève enfin le 8 novembre 1849.

On pense maintenant à planter le chemin de halage. Les Ponts et Chaussées voient d'un bon œil cette plantation car les racines retiendront les terres de la digue qui sont de nature vaseuse. 666 arbres sont mis en terre en 1852 par le pépiniériste Hautin. Il en coûte 587 francs. Pose de bornes d'amarrage en 1854-56. Puis relèvement du radier du pertuis car les vases pestilentiels de la crique ne sont plus suffisamment recouvertes par la mer.

Un projet d'amélioration des accès du port fut établi en 1861-62. Il s'agissait de continuer le chenal jusqu'à la « cale Radiguet » en supprimant le coude accentué de la rivière à l'embouchure du chenal. Malgré une démarche personnelle du maire auprès du Ministre des Travaux Publics qui passait à Landerneau lors de l'inauguration du chemin de fer, le patronage de l'Amiral Romain-Desfossés, la promesse d'une subvention municipale de 10.000 francs, le projet devait rester lettre morte.

On constata bientôt que la rive gauche se détériorait.

Le clapot créé par le passage des navires et surtout celui du bateau à vapeur arrachait peu à peu des blocs de terre qui tombaient dans le lit du chenal et l'encombraient.

Mais puisque le projet de prolongement du chenal n'a pas abouti ne serait-il pas possible de réduire la courbe gênante dont on vient de parler au moyen de fascines plantées sur la rive concave de la rive droite? En 1874, on fait un essai (16.500 francs). Le résultat est excellent. En peu de temps, la flèche de la courbe a été réduite de 80 mètres et 9.000 mètres cubes de vase de la rive convexe ont été déblayés. Fouilloy, Conseiller Général, appuie très fortement la continuation du travail qui s'avère très rentable.

Aux dires de l'Ingénieur Florent la construction du chenal aurait coûté 426.000 francs.

L'ouvrage reste fragile; c'est ainsi que lors du ras de marée du 22 mars 1913 le perré s'éboula en plusieurs endroits. Enfin, dernier incident, le cargo anglais *Cornish-Trader* s'échoua en travers du chenal le 7 avril 1927 et embouteilla le port pendant six jours.

*
**

Telle est l'histoire de la construction, de l'aménagement et de l'entretien du port de Landerneau. Puisse-t-elle éclairer, par ses quelques données techniques et administratives, le développement de cette œuvre toute empreinte d'une vigoureuse ténacité qui fait honneur à nos édiles, à nos ingénieurs, à nos entreprises et à nos ouvriers de jadis.

Pierre par pierre, toise par toise, il leur fallut se battre contre les éléments, les obstacles techniques, la pénurie des moyens financiers. Ils réussirent malgré tout à faire de ce port le cadre approprié d'un commerce maritime prospère qui constitue un brillant aspect du passé de la Ville de Landerneau.

J. BAZIN.

ANNEXE N° 1

INGÉNIEURS, ARCHITECTES, DESSINATEURS
AYANT CONCOURU AUX PLANS DE CONSTRUCTION ET DE RÉPARATION
DU PORT DE LANDERNEAU

NOM	FONCTIONS	DATES d'intervention	OBJET de l'intervention
DUMAINE	Successivement Brigadier des Ingénieurs du Roi du Port de Brest 1723) - Directeur des Fortifications de Bretagne (1731) - Ingénieur en chef de la Province (1736)	1723, 1731, 1736	Quai de Cornouaille
FRÉZIER	Directeur des Fortifications à Brest	1742-45	Quai de Léon
DE GAVAUDIE	Ingénieur de la Marine	1742	Quai de Léon
DE SACCADY	Ingénieur du port de Brest	1742	Quai de Léon (1 ^{re} partie)
LOIZELLEUR	Ingénieur	1747	Cloaque du quai de Léon
CHOCAT DE GRAND- MAISON	Ingénieur des Ponts et Chaussées de la Province	1753	Quai de Léon (2 ^e partie)
MAGRIN	—	1757	Quai de Léon

MOREAU	Ingénieur des Ponts et Chaussées de la Province	1759-60	Recharge du quai de Cornouaille
BESNARD.. . . .	Ingénieur des Ponts et Chaussées du Département de Landerneau	1766, 1776, 1780, 1781, 1786	Barrière de clôture du quai de Léon - Remblai et pavé du quai de Léon - Planta- tion de la promenade
LE ROY	Ingénieur	1765	Plan de la Ville
PICHOT DE LA MABI- LAIS.. . . .	Ingénieur des Ponts et Chaussées du Département de Landerneau	1780	Mur de clôture de la planta- tion - Aplanissement du terre-plein du quai de Léon
LE ROUX.. . . .	Ingénieur des Ponts et Chaussées	1778	Projet de redressement du lit de l'Elorn
DE ROBELIN	Architecte	1737-42	Quai de Cornouaille - Plan d'une fontaine sur le quai - Projet de cale vers l'allée des Récollets
PERROT	Architecte	1736-42	Quais de Cornouaille et de Léon - Cales
ZERBINOT.. . . .	Architecte et appareilleur	1753	Chef des travaux de la régie du quai de Léon (2 ^e partie)
Julien GILBERT.. .	Architecte à Brest	1747	Cloaque quai de Léon
BECQUEY.. . . .	Ingénieur des Ponts et Chaussées	1823	Chenal et chemin de halage

MARCHÉS DE TRAVAUX AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

ENTREPRENEUR ADJUDICATAIRE	DATE	OBJET	DETAIL DES TRAVAUX - PRIX
Jean LE BESCOND... ..	1 ^{er} sept. 1678	Quai de Cornouaille - Réparation	Le quai fait ventre, le remettre en droit plomb sur 26 m. et 2,75 m. de hauteur. Réparer la cale et les orifices des égouts du Toul- Coq, du Vieil Hôpital et de Saint- Julien. — Coût : 320 livres. Ne paraît pas avoir eu de suite.
DU PESRON... ..	15 juin 1679	— d° —	Mêmes travaux pour 540 livres.
Jean LE BESCOND	8 mars 1680	— d° —	Subrogé à Du Pesron défaillant - mêmes travaux.
LE GUIRRIEC et DÉNIEL	17 octobre 1683	Quais de Cornouaille et de Léon	Relever les deux quais - Travail exécuté pour le quai de Cor- nouaille seulement (60 m.). — 3.900 livres pour l'ensemble.
DÉNIEL	3 mai 1685	Quai de Cornouaille	Réparations : 300 livres.
TEXIER dit LA PENSÉE.	23 juillet 1685	Quai de Cornouaille	2.950 livres.
FILLOUZE.	21 avril 1688	Quais	Remise dans le mur des quais des pierres tombées dans la rivière. — 1.050 livres.

Yves LE MUZELLEC et LE GUIRRIEC... ..	11 sept. 1691	Quais de Cornouaille et de Léon	740 livres.
LE GOARANT, Sieur DE TROMELIN... ..	novembre 1691 avril 1642	Quais de Cornouaille et de Léon	Nettoiemement du port - Réparation aux quais et cales de Léon - Construction de 29 mètres du quai de Cornouaille.
TANGUYON	16 mars 1692	Pavage des quais	58 sols la toise : 466 livres
MUZELLEC.	23 avril 1693	Quai de Léon (répara- tions)	60 livres.
LE GOARANT et MUZEL- LEC	23 juillet 1693	Quais de Cornouaille et de Léon	Cale côté Cornouaille à construire (250 livres) - Pousser la cons- truction du côté de Saint-Houar- don : 36 livres la toise.
LE LUGUERN et KER- MARREC.	12 janvier 1696	Quai de Cornouaille	Faire le pavé du quai vis-à-vis du Vieil Hôpital : 48 sols la toise.
— d° —	29 août 1696	Quai de Cornouaille	Pavé du quai neuf (construit par Le Goarant) allant de la Venelle du Toul-Coq à la cale au bout du nouveau quai, soit 64 mètres. Travail achevé le 23 juin 1698 - Démolition d'une vieille cale près du Vieil Hôpital - Faire une cale au milieu du quai.

ENTREPRENEUR ADJUDICATAIRE	DATE	OBJET	DETAIL DES TRAVAUX - PRIX
Corentin LE MOIGN. ..	29 décembre 1696	Quai de Léon	Finir le quai de Léon - Construire à l'Ouest une terrasse en forme de demi-lune, comportant, à l'endroit le plus éminent, une grande pierre avec les armes royales. — 5.546 livres.
TEXIER dit LA PENSÉE.	15 avril 1699	Quai de Léon	Réparations.
Jean EGAREC	20 janvier 1700	Quai de Cornouaille	Réparation au quai vis-à-vis du Vieil Hôpital.
BERTHELÉ.	7 mars 1703	Quais de Léon et de Cornouaille.	Réparer une cale de 56 pieds, du côté du Léon - Réparer le quai de Cornouaille et faire le glacis de ce quai.
KERMAREC	Mars-avril 1703	— d° —	Canal de Toul-Coq à déboucher - Garde-corps sur le quai de Cornouaille - Réparation d'une cale du côté de Léon.
DESPRÉE-FILY	8 novembre 1715	Quais de Cornouaille et de Léon	Réparer quais et cales du côté de Léon - Garde-corps à faire - Rétablir la cale du côté de Cornouaille comme celle qui a été faite du côté de Léon.
MARGUERIN-GUILLERY ..	8 mars 1726	Quai de Cornouaille	Prolongation de 96 mètres - Plan de Dumaine - L'adjudicataire résilie.

GUIXHO Frères et Armel LE TOUZE..	12 mars 1727	— d° —	Guixho remplace Marguerin-Guil- lery - Travail important. 1°) 133 toises cubes de maçonnerie (façade en pierre de Trébéron, couronnement en pierres de Plouarzel). 2°) Une grande et deux petites cales. 3°) Remblayage derrière le nouveau mur du quai. 4°) Pavage du quai. Prix : 6.294 livres. Les travaux paraissent être terminés en 1733. Travaux d'entretien, 290 livres.
TEXIER	18 avril 1728	Quais	
Martin et Pierre LE SICHE, Salomon KER- MARREC.	23 mai 1736	Quai de Cornouaille	Continuation du nouveau quai : 9.976 livres. — Plans de Perrot et Robelin.
Jean LE MOAL, Fran- çois LE BARS.	28 mai 1735	Quai	Réparations diverses : 235 livres..
BARS	16 octobre 1842	Quai de Léon	Continuation première partie : 106 mètres. Dépense prévue pour le quai : 24.000 livres. — Plans Frézier et de Saccardy.
En Régie.	1753	Quai de Léon	Continuation deuxième partie, sur plans Chocat de Grandmaison. Zerbinot, chef de chantier. Les travaux débutent en 1755.

ENTREPRENEUR ADJUDICATAIRE	DATE	OBJET	DETAIL DES TRAVAUX - PRIX
JULIEN	27 mai 1759	Quai de Cornouaille	Le quai s'est affaissé, il faut le recharger : 1.390 livres.
LEYER.	10 octobre 1763	Enlèvement de deux grosses roches du port	24 livres.
LEYER.	20 novembre 1770	Quai de Cornouaille	Rehaussement du quai qui est trop bas d'une assise de pierre.
BODROS	8 avril 1780	Quai de Léon	Remblai : 655 livres.
Joseph BUZARÉ et BRIAND	10 avril 1781	Quai de Léon	Pavage 110 mètres: 3.437 livres - sur plan de l'Ingénieur Besnard.
BODROS	2 mars 1786	Quai de Léon	Remblai d'un tassement du terre-plein nouveau à l'arrière de l'ancienne demi-lune: 580 livres.
BODROS	3 juin 1786	Quai de Léon	Construction et pavage de la dernière cale du côté de Léon (19 mètres de longueur) - Enlèvement d'un banc de sable le long de cette cale et de 40 roches dans le port: 500 livres.
BODROS	11 mars 1787	Promenade	Mur de clôture: 150 toises, sur plans de Pichot de la Mabilais.
BODROS	20 juillet 1788	Quai de Léon	Aplanissement du nouveau terre-plein trop haut par rapport au pavé neuf du quai de Léon - Déblais à transporter dans le trou à remblayage au bout du quai - Surveillance de Pichot de la Mabilais.
BODROS	13 septembre 1789	Quai de Léon	Travaux sur la cale : 538 livres.

ANNEXE N° 3

*Relevé de quelques noms d'habitants riverains
des quais aux XII^e et XIII^e siècles*

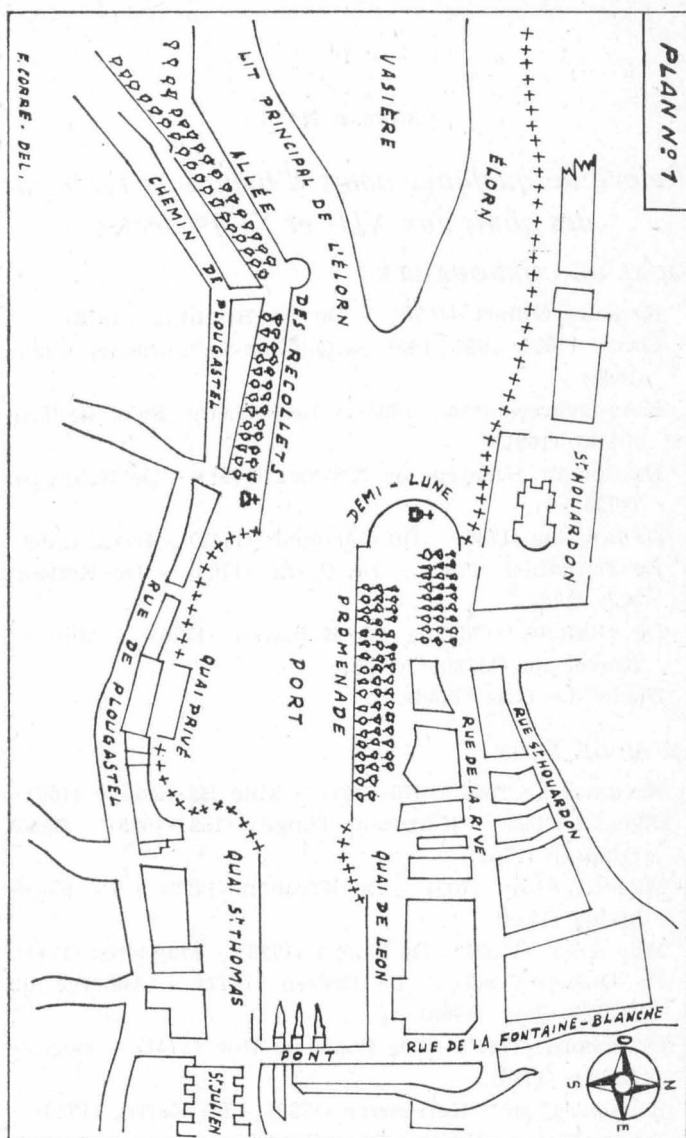
QUAI DE CORNOUAILLE :

Kersulec-Gillart (1678) - De La Briantais (1678).
Lissac (1684, 1687, 1691) - Quillien-Le Forestier (1691-1692).
Kerguavarec-Lissac (1691) - Le Goarant, Sieur de Tromelin (1691).
De Corran, Seigneur de Kergoat (1691) - De Belingant (1724).
De Boisriou (1738) - Du Guelmeur (1741) - Bazin (1762).
De Kerdaniel (1764) - De Carné (1764) - De Kersauzon (1764).
De Gonidec (1769) - De Kerosven (1770) - Mlle de Kerret de Coatlus (1770).
Duclos-Le Gris (1766).

QUAI DE LEON :

Kerdinez-Le Dall (1678-1703) - Mlle Bastifolloye (1691).
Bigeaud (1693) - Kerneizur-Tanguy (1683-1685) - Denis Guibert (1703).
Mlle La Roze (1703) - De Kerohan (1722) - De Kero-bézan (1722).
Mlle Alliot (1722) - Du Thoya (1723) - Maguérès (1741).
De Quélen (1747) - Le Drézen (1777) - Auberge du Treillis-Vert (1780).
Chambord (1747) - Les Poids du Roy (1747) - Duclos-Legrès (1766).
Poisson (1780) - Kermarrec (1780) - De Kerros (1780) - Mlle Pichot (1780) - Fauvel (1780).

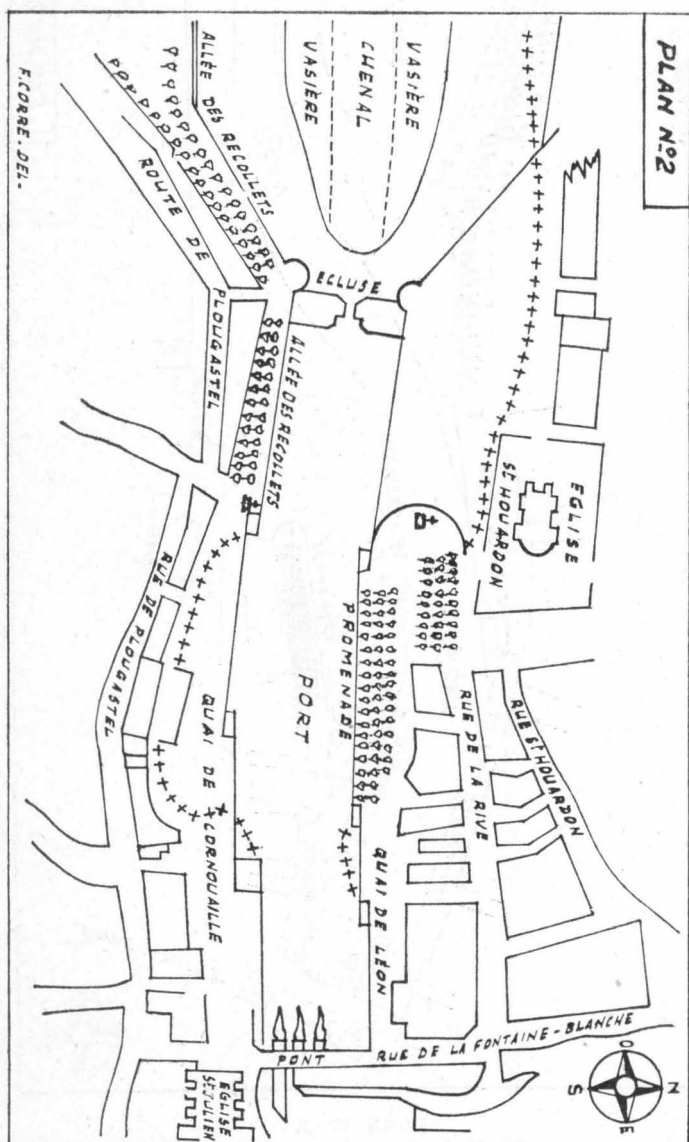
NOTA. — Les dates entre parenthèses sont celles des délibérations municipales et des actes administratifs où ces personnes sont citées.



PLAN N° 1

Le port aux XVII^e et XVIII^e siècles avant la construction des nouveaux quais de Léon et de Cornouaille.

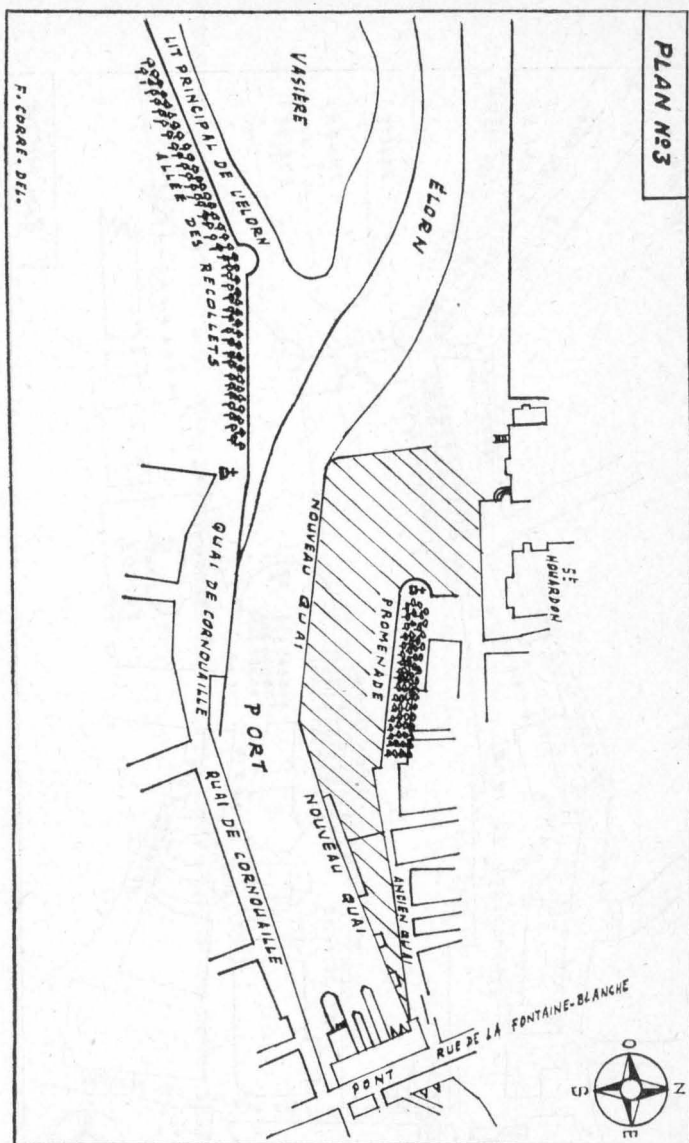
++++ (limite des hautes mers).



PLAN N° 2

Le projet de bassin à flot de 1724.

+++++ (limite des hautes mers).



PLAN N° 3

Le port en 1789.

La partie hachurée représente, du côté de Léon (rive droite de l'Elorn), les surfaces gagnées sur la rivière et remblayées de 1736 à 1789.

A noter, sur ces trois plans, l'emplacement de l'ancienne église Saint-Houardon et de l'église Saint-Julien démolie en 1825.

Ces plans ont été exécutés d'après les originaux par M. F. Corre, artiste peintre.

LE TOMBEAU DE SALAÛN

GUICQUELLEAU

NOTE EXPLICATIVE. — *Ces notes ont besoin d'être replacées dans le contexte de l'excursion qui suivit la séance tenue par la Société à Brest, en novembre 1965. Venant du site gallo-romain de Kerilien, on passe Lesneven et, un peu plus à l'ouest, on rencontre au bord d'un chemin ce « tombeau de Salaün » qui est d'abord présenté. Un peu plus loin, c'est Guicquelleau, église et château.*

I. — VICISSITUDES D'UN CHEF-LIEU PAROISSIAL

Pour bien comprendre ce que représentent les quatre pierres qui encadrent le pied de cette croix que vous voyez ici, il faut connaître un peu la géographie historique de cette région.

Nous sommes ici sur le territoire du Folgoat, paroisse qui a plusieurs fois changé de nom au cours des siècles, et qui en changera peut-être encore — sinon la paroisse, du moins la commune, si elle fusionne un jour avec Lesneven.

Jusqu'en 1829, elle s'est appelé Guicquelleau, le Guic de Saint-Quéleau, Quellé ou Vellé, et c'est probablement à Guicquelleau même, où nous irons tout à l'heure, que le centre paroissial primitif fut fixé (bien que la tradition locale parle aussi quelquefois de Lanvrein). Mais à une époque indéterminée, il fut transféré à Elestrec (le lieu planté de glaïeuls) qui est cité comme paroisse dans un aveu du Chastel en 1505. Non loin d'ici, son

nom survit dans le lieu-dit Kergolestroc. Son église, dédiée à saint Jégu, était située au village de Lannuzien ou Lannuchen, où nous nous trouvons en ce moment, à l'emplacement dit Cozilis.

Cette église fut frappée par la foudre et le centre paroissial transféré, vers le début du xvii^e siècle, dans une chapelle domestique du sieur de Guicquelleau, qui la céda avec la clause qu'elle serait rendue en pareil état lorsqu'on en retirerait la paroisse. Depuis lors, le territoire paroissial porta indifféremment le nom d'Elestrec ou de Guicquelleau, les recteurs étant appelés tantôt sous un titre, tantôt sous l'autre. Celui de Guicquelleau finit pourtant par prévaloir, et il était le seul employé au début du xix^e siècle.

En 1826, le service paroissial, selon un vœu déjà ancien, quitta Guicquelleau en mauvais état pour la chapelle du Folgoat. Celle-ci avait été restaurée, après avoir été rachetée par douze habitants de la paroisse à un certain Anquetil qui menaçait de la transformer en une carrière de pierres. Le 23 août 1829, une ordonnance royale érigea cette chapelle en paroisse, et le titre fut lui-même changé : la commune de Guicquelleau s'appela Le Folgoat.

II. — LA SEPULTURE DE SALAUN

Mais c'est vers 1350 que c'était passé le grand événement qui devait amener la fondation de la chapelle, et faire connaître le nom du Folgoat.

Vous savez qu'il y a depuis le siècle dernier une querelle, qui fut déclanchée par Prosper Levot, l'historien de Brest, pour savoir si les faits miraculeux du Folgoat se sont passés sur le territoire d'Elestrec ou dans les bois de Landévennec. De nombreux auteurs ont écrit pour ou contre. Il serait trop long de discuter les arguments des uns et des autres, et je ne prendrai pas parti,

sauf pour dire qu'entre une magnifique église bâtie peu après les événements et une petite chapelle, il me paraissait étonnant que la plus belle n'ait pas été construite au lieu même où se sont passés ces événements.

Ceci dit, Salaün ar Foll serait né au village de Kerbriant, sur le territoire d'Elestrec. Mais sur le lieu de sa sépulture, la tradition diverge. Certes textes, d'ailleurs assez tardifs, affirment qu'il fut enterré auprès de la fontaine où il aimait se baigner, c'est-à-dire à l'emplacement où fut érigée la basilique.

Mais la tradition locale dit non moins fermement qu'il fut inhumé en terre bénite, dans le cimetière de sa paroisse, c'est-à-dire auprès de l'église d'Elestrec, et que les quatre pierres que vous voyez ici étaient celles qui marquaient sa tombe.

A ma connaissance, le premier auteur qui en ait parlé est le chevalier de Fréminville, dans le deuxième tome de ses Antiquités du Finistère, paru en 1835 :

« Ce pauvre homme, dont la naïve dévotion à la Vierge fut la cause d'une célébrité confirmée depuis par un de nos plus beaux édifices gothiques, avait été enterré à une lieue au moins du Folgoat, dans le cimetière de l'église de Guicquelleau, mais non pas de l'église qu'on voit aujourd'hui, et qui est moderne. L'ancienne église de cette paroisse, aujourd'hui totalement détruite, était placée à une certaine distance du bourg, près d'une vieille métairie appelée Lanuchen. On peut en remarquer encore l'emplacement, occupé à présent par un petit champ nommé Parc-ar-Goz-Ilis (le champ de la vieille église). Elle était sous l'invocation de saint Jacut.

« Tout contre ce champ, et derrière le four de la métairie, est le lieu de la sépulture de Salaün. Une grosse pierre arrondie, demi-enfoncée en terre, marque chacun des angles de la fosse. L'une des quatre pierres paraît avoir été dérangée. Ce tombeau est en grande vénéra-

tion dans la contrée; on y vient de très loin faire des pèlerinages, des vœux, des prières et surtout demander l'intercession du bienheureux Salaün pour obtenir la guérison de différentes maladies. »

Je précise tout de suite que les pierres que vous voyez ne sont pas à leur emplacement primitif : il y a quelques années, le propriétaire du champ de Kozilis, ou Kerilis, voulant le remettre en culture, fut prévenu par le chanoine Guéguen, recteur du Folgoat, que les quatre pierres s'y trouvaient enfouies. Effectivement il en trouva trois sous terre, et la quatrième fut remplacée par une autre venant d'une ferme voisine; elles furent alors disposées toutes les quatre autour de la croix qui se trouvait déjà ici.

Le champ est situé derrière la ferme qui se trouve à cent mètres d'ici, à main droite en prenant le sentier que vous voyez. Les labours y montrent de nombreux ossements. La ferme possède aussi une cuve octogonale de quarante centimètres de diamètre, sans doute les anciens fonts baptismaux.

La maison à toit rouge de gauche est l'ancien presbytère.

Que faut-il penser de cette tradition ? Est-ce bien ici que fut enterré Salaün ? Quand les documents manquent, toutes les hypothèses peuvent être soutenues. L'autre version prétend que Salaün, trouvé plusieurs jours après sa mort auprès de la fontaine, fut enfoui sur place sans cérémonie hors de la terre chrétienne. La chose est possible. On peut cependant répondre que, pour innocent qu'il fut, Salaün était né dans le pays, et connu comme un bon chrétien. Pourquoi l'aurait-on tenu hors du cimetière de sa paroisse ?

Une troisième hypothèse pourrait d'ailleurs satisfaire tout le monde : le corps a pu être déplacé après le miracle, soit pour aller de Lannuchen au lieu qu'il avait

tant aimé pendant sa vie et où l'on pensait déjà à construire un sanctuaire (le miracle du lys aurait donc eu lieu ici). Ou bien il aurait été transporté du Folgoat à Lannuchen, quand, regrettant de l'avoir enfoui comme une bête morte, on voulut enfin l'enterrer en terre bénite, dans le cimetière de sa paroisse, au milieu des siens.

III. — L'EGLISE DE GUICQUELLEAU

Après avoir suivi l'ancienne voie romaine — la campagne est ici parsemée de débris gallo-romains — nous voici auprès de l'ancienne église paroissiale de Guicquelleau, elle-même autrefois chapelle privative des seigneurs de Guicquelleau.

Ce n'est certainement pas un édifice grandiose, mais elle a conservé beaucoup de charme dans sa modestie. Elle a aussi un mérite, qui est d'être restée absolument semblable à elle-même, et de nous montrer dans toute sa pureté ce qu'était une église paroissiale d'autrefois; nos chapelles, dont le but était autre, ne permettent pas de le reconstituer aussi bien.

Vous remarquerez le cimetière, malheureusement écorné pour l'ouverture d'un large chemin. Il a conservé une partie de ses pierres tombales anciennes. C'est encore ce champ que le fossoyeur labourait lentement d'une extrémité à l'autre, à un rythme que la durée de la destruction progressive des cadavres lui avait enseigné. Si le creusement d'une fosse nouvelle mettait quelques ossements à jour, il y avait généralement un ossuaire pour les recevoir.

A l'intérieur, vous trouverez la terre battue, avec seulement quelques pierres tombales aux écussons effacés, ayant recouvert les dépouilles des notabilités du lieu. Il y a entre autres celle de l'abbé Jean Blonce, recteur de 1670 à 1685, qui répara l'église et dont le nom est gravé sur la chaire.

Le petit nombre de bancs et de chaises permet de se rendre compte de l'aspect qu'avaient nos églises au temps où il n'y en avait pas du tout, et où l'on s'asseyait sur les genoux. Au grand scandale de l'abbé Gillard de Kerampoul : « Les campagnardes au lieu de détroisser leur jupe en entrant à l'église, la troussent immodestement pour se mettre à genoux », écrivait-il en 1744 dans son dictionnaire breton.

Vous verrez aussi la statue de saint Vellé, habillé en évêque et bénissant un petit enfant qui se tient la tête, ce qui faisait dire au chanoine Guéguen qu'il avait la spécialité de guérir les maux de tête. Remarquez le costume de l'enfant : il montre qu'on peut trouver dans les églises nombre de représentations de costumes anciens, contrairement à ce que certains auteurs ont écrit, et comme nous en avons des exemples à Goulven, à Saint-Tugen, à Saint-Nicodème, en Ploeven, et en bien d'autres lieux, sans parler des statues de saint Isidore.

On sait très peu de chose sur saint Vellé. D'après Kerdanet, il aurait été un ermite qui habitait le vallon de Toulran, près du ruisseau de Landiffern, et il aurait construit la fontaine qui porte son nom, dans un pré non loin du colombier du manoir. Sa statue existait autrefois auprès de la fontaine, mais y aurait été entermée au début de la Révolution. On n'a pu la retrouver depuis.

Garaby fixe sa fête au 1^{er} novembre. Mais le pardon a toujours été célébré le 24 juin, actuellement remis au dimanche avant ou après. Il y a procession, et le soir un feu de joie en l'honneur de saint Vellé.

IV. — LE MANOIR DE JEHAN MARHEC

Le manoir de Guicquelleau appartient d'abord à une famille du même nom qui, bien entendu, prétendait avoir saint Queleau ou Vellé au nombre de ses membres.

Vers le ^{xiii}^e siècle, l'héritière épousa un Marc'hec, seigneur de Roudouhir, ou Chateauhîr, en Kernouës.

Au ^{xiv}^e siècle, Guicquelleau échut à un cadet de cette famille, dont la postérité s'y maintint pendant huit générations, jusqu'au début du ^{xvi}^e siècle. Elle fournit de vaillants chevaliers. Je citerai parmi eux Yvon Marc'hec, qui fut lieutenant du duc en l'évêché de Léon pendant la guerre de cent ans. Il chassa les Français qui occupaient Lesneven. Un capitaine français du nom de Baiard, qui courait alors la campagne, voulut venger cette défaite et vint jusqu'à Guicquelleau. Mais le seigneur était alors absent, et il put y entrer sans difficulté; ses soldats voulaient brûler et raser la maison. Il s'y opposa, et pour sauvegarde écrivit sur la fenêtre de la salle basse l'inscription « I H S Maria » qui s'y voyait encore plus d'un siècle après. Je l'ai cherchée l'autre jour, mais les fenêtres ont été modifiées, et je ne l'ai pas trouvée.

Yvon Marc'hec revint chez lui peu de temps après, et averti de la présence du capitaine Baiard, le prit en chasse et le rejoignit à deux lieues de là dans un petit cimetière où il se fortifiait. Le combat fut long. Marc'hec put enfin faire franchir le mur du cimetière à son cheval, et suivi de deux soldats, réussit à mettre l'ennemi en fuite.

On l'appelait le chevalier rouge. Malheureusement son arrière-petit-fils, Jehan Marc'hec, que l'on appelait le chevalier blanc, se fit connaître par des exploits moins glorieux.

Il était d'une force prodigieuse et aurait pu, dit-on, couper le cou d'un cheval d'un seul coup d'épée. Il avait un cheval nommé Mourmouz, le plus belliqueux et furieux, qu'on admirait dans tout le duché, et la force et l'agilité d'Yvon Marc'hec était telle, que tout armé il y montait sans mettre le pied à l'étrier. Ainsi monté,

il mit un jour en fuite, tout seul, le seigneur de Carman et trente gentilshommes qui le cherchaient pour le tuer.

Car, violent et bagarreur, il était au plus mal avec tout le pays. Entouré de ses deux frères et d'une bande de chenapans de son acabit, il courait toute la région qu'il terrorisa pendant une quinzaine d'années, n'épargnant personne. La liste de ses victimes se trouve dans le réquisitoire du procès conservé aux archives de Kerdanet. Tout y figure, nobles et roturiers, prêtres et gens de justice. Il eut même l'audace de s'attaquer aux gardes du roi François I^{er} quand celui-ci passa par Lesneven, et en blessa plusieurs.

Sa famille même n'était pas épargnée : il tua un de ses frères, blessa gravement l'autre, menaça de mort son oncle, frappa la petite Amice de Brézal, demoiselle de compagnie de sa femme, et voulut la mettre dehors. Mais sa femme se rebiffa, menaçant de quitter elle aussi le château.

L'un de ses adversaires favoris, et vraisemblablement compagnon de beuverie, était son proche voisin, Henry de Penmarc'h. Ils se battent à Guissény. Ils se battent à Guicquelleau, où le pauvre baron de Penmarc'h perd quatre doigts de la main gauche, et reçoit sur la tête un coup d'épée qui le laisse hébété jusqu'à la fin de ses jours, au point que pour cela, et peut-être aussi pour ses excès de boisson, il doit être mis sous la curatelle de sa femme.

L'année suivante, étant tous les deux en procès, ils se défient en duel. Les assistants réussissent à les apaiser, mais Marc'hec doit s'engager à verser à Penmarc'h 300 écus d'argent et une rente viagère de 35 livres.

Deux ans après, le 15 janvier 1527, vers 10 ou 11 heures du soir, Marc'hec va faire visite au château de Penmarc'h dont il trouve le propriétaire en train de dire sa prière du soir. Il l'invite à venir à Guicquelleau où il reçoit des amis; l'autre hésite, puis accepte.

A Guicquelleau, la compagnie est nombreuse et les boissons abondantes. On mange des salades d'oranges sucrées et des poires cuites, et on boit jusqu'à plus soif, allant même — scandale qui est noté dans le réquisitoire — jusqu'à le faire dans des écuelles de bois.

Au bout de trois heures, les esprits sont si échauffés que les disputes commencent. Sur un mot aigre de Marc'hec, Penmarc'h veut partir, mais au moment où il monte à cheval, Marc'hec de sa fenêtre lui lance un trait d'arbalète qui le renverse. De plus en plus furieux, Marc'hec sort et l'achève à coup d'épée. On compta 65 blessures.

Puis il retourne boire. Au matin, dégrisé, il comprend la situation, et court demander asile au couvent des Cordeliers de Landerneau, qui refusèrent de le recevoir. Bientôt arrêté, il fut conduit à Lesneven, jugé et condamné à mort le 17 février suivant.

Il fut exécuté à Lesneven, sa tête mise sur un poteau, sur le grand chemin auprès de Guicquelleau, son corps pendu au gibet ainsi que son bras droit également coupé, et le bras gauche attaché à un pal près de la douve du château de la ville.

Son effigie en pierre de taille fut placée entre les quatre poteaux de la haute justice de Penmarc'h, alors située à Goulven. L'y retrouvera-t-on un jour, enfouie sous terre ?

Quant au cheval Mourmouz, qui bondissait de joie à la vue de son maître, il mourut de langueur deux mois après.

Telle est l'histoire. Mais il y a la légende. Une version rapportée par Emile Souvestre s'est greffée là-dessus. Le bandit s'est transformé en un beau jeune gentilhomme qui, aimé de la fille du baron de Penmarc'h, l'enleva. Pourchassé, il fut rejoint devant son château, et, malgré les supplications de la jeune fille, pendu à

un chêne devant la porte d'entrée. Ses descendants furent condamnés à renouveler l'arbre quand il mourait de vieillesse, ce qui se fit jusqu'en 1789.

Si cette légende n'a pas été inventée par Souvestre, il s'est passé le même curieux phénomène d'absolution des criminels que pour La Fontenelle, la postérité ne se souvenant que des beaux côtés du bandit. Il s'agit bien pourtant des mêmes personnages, affirme M. Farcy, historien de la famille de Penmarc'h.

Je dois ajouter que les aimables habitants de Guicquelleau m'ont fourni la semaine dernière une autre version: il s'agirait d'un seigneur de Penmarc'h qui, amoureux de la fille de Guicquelleau et n'ayant pu l'obtenir, se pendit à un grand arbre disparu il y a assez peu de temps: « Ar vezenn vraz, eno en oa en em grouget. »

La branche léonarde des Marc'hec s'éteignit avec Jehan Marc'hec. Un branche cadette, celle des Marc'hec de Montbarrot, devait subsister quelque temps encore en Tréguier et dans l'évêché de Rennes, où elle se fit connaître pendant les guerres de la Ligue.

La terre de Guicquelleau, malgré la confiscation des biens de Jehan, put rester entre les mains de sa fille, épouse de Charles de la Forest, Sr de Keranroux. Elle passa ensuite aux seigneurs de Carman, en Kernilis.

Ch. LAURENT.

Introduction au dépouillement et à la confection de la Table alphabétique des registres paroissiaux de Quimper antérieurs à 1792

On sait que j'ai dressé la Table alphabétique des registres paroissiaux des sept paroisses de Quimper antérieurs à 1792 (1). Le dépouillement a été effectué sur les originaux conservés à la mairie de Quimper; il a donné lieu à l'établissement d'environ *cent mille* fiches, dont les relevés ont été condensés en 17 volumes de format 21×27 (1 volume pour la paroisse de Saint-Ronan; 2 volumes pour chacune des paroisses de Saint-Sauveur, La Chandeleur, Saint-Julien et Locmaria; 3 volumes pour la paroisse du Saint-Esprit et 5 volumes pour Saint-Mathieu).

La plupart des registres remontent au début du ^{xvii}e siècle. Les plus anciens sont écrits en latin, mais dans un latin facile à traduire (2).

(1) On n'a pas jugé nécessaire de pousser plus loin le relevé, car les registres postérieurs comportent généralement des tables particulières. De plus, des tables décennales ont été dressées par les secrétaires de mairie. Ces registres et ces tables décennales sont conservés aux Archives Départementales jusqu'à une date assez récente.

(2) Je n'oserais cependant affirmer que je ne me suis pas trompé pour certaines dates.

Il a dû pourtant exister des registres antérieurs à cette époque, car il subsiste, pour la paroisse de Locmaria, un cahier de baptêmes sur parchemin de la fin du xvi^e siècle que je n'ai pu déchiffrer, l'écriture en étant à peu près effacée. De plus, les Archives départementales possèdent un autre registre de baptêmes commun aux sept paroisses de la ville, également du xvi^e siècle, que M. Waquet avait commencé à dépouiller. Nous espérons que M. Charpy reprendra le travail.

D'autre part, le 26 octobre 1581, Guillaume Du Buy, grand vicaire de Cornouaille, avait « ordonné aux prêtres et recteurs de prendre note des noms et surnoms des enfans par eux baptisés et de tenir un registre d'iceux dedans quelque armoire ou quelque couffre » (1).

Les registres paroissiaux de Quimper sont, pour la plupart, assez mal tenus, surtout ceux de la paroisse du Saint-Esprit ou de la rue Neuve: j'ai eu beaucoup plus de mal à relever ces derniers que pour ceux de toutes les autres paroisses.

Les prêtres qui ont desservi ce quartier, dont la grande majorité des habitants ne savait ni lire ni écrire, rédigèrent leurs actes avec une hâte, une brièveté inadmissibles, où percent leur indifférence et leur dédain pour ces pauvres gens qui ne pouvaient pas rétribuer largement les officiants.

Dans toutes les paroisses, les actes concernant les nobles, les gros bourgeois, les hommes de loi et les mem-

(1) Reg. de délibérations du Chapitre de Quimper, cité par L.-A. Bergougnieux dans son ouvrage: *De Quercy en Cornouaille. Guillaume du Buy* (1520(?) - 1594), poète satirique du xvi^e siècle, p. 90.

Il ne s'agissait certes pas d'une innovation, mais d'un simple rappel, car nous l'avons déjà dit il existait des registres de baptêmes avant cette date.

On remarquera que le grand vicaire ne parle pas de registres de mariages et de sépultures .

bres du clergé sont rédigés d'une façon convenable, avec toutes les mentions exigées par les ordonnances. Par contre, ceux du menu peuple, sauf quelques exceptions, ne sont pas mieux établis que pour la rue Neuve.

Quelles sont donc les omissions les plus fréquentes? Pour les baptêmes: la date de naissance de l'enfant; le domicile et la profession du père; le domicile et la profession des parrains et marraines. Pour les mariages: l'âge et profession des contractants, avec leurs demeures, les qualités et domiciles des témoins. Pour les sépultures: de la qualité et du domicile des défunts, du jour du décès... (1).

Il serait trop long de détailler toutes les irrégularités constatées au cours du dépouillement. Cependant, il me paraît utile et nécessaire d'en relater quelques-unes, pour montrer avec quelle négligence les recteurs s'acquittaient de cette partie de leur fonction.

D'autres omissions sont signalées par le sénéchal Jean-Hervé de Silguy, dans son réquisitoire de 1760 que nous reproduisons plus loin.

J'ai noté deux actes de mariage dans lesquels les noms des contractants ne sont pas donnés!; un grand nombre d'actes de décès dont les noms des décédés sont laissés en blanc.

Entre 1642 et 1721, 47 Irlandais (dits parfois Islandrois, Hibernois ou Irois) sont morts en la paroisse de Saint-Mathieu, la plupart en la rue Bily ou Vily et sont inhumés sans noms ni prénoms (1).

(1) Les indications de la profession et du domicile sont surtout intéressantes pour l'histoire économique et sociale.

(1) On est vraiment étonné et surpris de voir le grand nombre d'actes de décès enregistrés sans noms et prénoms: 397 pour Saint-Mathieu, dont 13 écoliers et une grande quantité d'enfants; 43 pour Locmaria, 40 pour Saint-Ronan, dont 2 Mme la Présidente et un Conseiller au présidial; 49 pour

Parfois, des recteurs comprennent dans un seul acte plusieurs personnes décédées, et enterrées le même jour. C'était évidemment beaucoup plus expéditif!

Dans leurs actes de baptême, certains recteurs écrivent le nom de l'enfant, celui du père et celui du parrain, quoique de la même famille, de trois façons différentes. Ces prêtres étaient vraiment dénués de sens commun.

Beaucoup de noms propres sont déformés ou estropiés, particulièrement les noms bretons par les non-bretonnants. J'ai rétabli la forme exacte, autant qu'il m'a été possible, grâce à l'examen des signatures, que les recteurs ne regardent jamais, pas plus qu'ils ne relisent leurs gribouillages.

Le dernier recteur de Saint-Mathieu, Coroller, s'est obstiné, durant tout son rectorat, à écrire *Queiré* pour *Quéré*.

Le recteur de la rue Neuve, Alain Le Moal, en rapportant fort mal ses actes, ne se donnant pas la peine de former ses lettres, paraît n'avoir eu qu'un souci: orner sa signature d'un paraphe fantaisiste et prétentieux formé d'un entrelac de lignes verticales de cinq centimètres de haut et de lignes horizontales d'un centimètre de large, le tout surmonté d'une pointe représentant approximativement une tour avec sa flèche.

Certains recteurs, soit par ignorance du breton, soit par inattention, écrivent les noms tels qu'on les prononçait, avec les mutations initiales, par exemple: Marie Varaou pour Baraou, Anne Voulin pour Moulin, Marie

Saint-Julien. Seules les paroisses de La Chandeleur et de Saint-Sauveur n'en présentent aucun.

Il me semble difficile d'admettre que parmi les parents et amis des défunts, l'officiant — s'il avait daigné s'en donner la peine — n'eût pas trouvé quelqu'un pour lui faire connaître la personnalité des disparus.

Vonnier pour Monnier... D'autres rattachent l'article breton *an* au nom: Antandé pour Le Tandé, Andouérin pour Le Douérin, Arguen pour Le Guen..

Parfois, les actes ne sont pas rédigés par l'officiant lui-même; ainsi, à Saint-Ronan, un certain Le Mercier, procureur au présidial, écrit les actes de naissance de ses enfants avec une hâte, une précipitation fébriles, accolant les mots les uns aux autres, ne prenant pas la peine de former les lettres. Il devait sans doute être bien pressé d'aller régaler ses amis à l'auberge voisine.

Jean Cofflan (un nom bien ridicule: Cofflan = *ventre d'ajonc*), recteur de la rue Neuve, ne connaît aucun de ses paroissiens; il écrit régulièrement à la fin des actes de décès: « Ont assisté au convoi et enterrement plusieurs personnes à moy inconnues ».

J'ai gardé l'impression que certains recteurs n'enregistraient pas tous les décès des petits enfants. Il faudrait établir de nombreuses statistiques pour en être certain. Cependant, je puis certifier que Charles Gourmelon, qui fut recteur de la rue Neuve de 1700 à 1707, n'a porté sur ses registres qu'une moyenne annuelle de deux décès d'enfants de moins de 10 ans, tandis qu'avant lui et après lui, la moyenne annuelle atteignait le chiffre de 20.

Lorsque j'aurai dit qu'un grand nombre d'actes sont établis sans orthographe, sans ponctuation et sans accentuation, après ce qui précède, il m'est permis de conclure que la plupart des recteurs considéraient comme une *corvée* ce fait d'être obligés de tenir les registres paroissiaux.

Le titre 20 de l'ordonnance royale de 1667 avait exposé, en particulier, de quelle façon devaient être rédigés les actes de baptêmes, de mariages et de décès; ces dispositions avaient été développées et précisées par une autre déclaration du 9 octobre 1736. Un arrêt du Par-

lement de Bretagne du 11 janvier 1746 avaient enjoint au recteur de se conformer impérativement à l'ordonnance de 1736 « selon sa forme et teneur ». Cet arrêt devait être envoyé à toutes les paroisses pour y être lu à l'issue de la grand'messe. Le substitut du procureur général devait adresser à la Cour, un état certifié par les greffiers donnant la liste des recteurs qui dérogeaient aux règlements, avant le mois de mars de chaque année.

Les ordonnances visées ci-dessus étaient même rappelées dans le préambule inscrit au début de chaque cahier annuel, signé par le sénéchal ou l'alloué qui avait paraphé et millésimé tous les feuillets. Elles sont encore détaillées dans l'ouvrage de Potier de La Germondaye : *Introduction au gouvernement des paroisses*, qui était le manuel classique de tout desservant.

Antérieurement aux ordonnances citées plus haut, l'autorité royale avait déjà édicté des règlements pour la tenue des registres paroissiaux, par les ordonnances de Villers-Cotteret, en août 1539, et de Blois, en avril 1579. Mais ces règlements n'étaient ni assez explicites ni assez précis pour assurer l'uniformité et la régularité de la rédaction des actes de baptêmes, de mariages et de décès.

Comme en beaucoup d'autres matières, les autorités civiles d'ancien régime ont élaboré et promulgué d'excellentes lois; mais leur application était loin d'être assurée, ce qui leur ôtait une réelle efficacité

En Bretagne — comme en d'autres provinces d'ailleurs — nous disent M. Jacques Levron et d'autres auteurs, « c'est à l'initiative des évêques qu'est due la tenue des plus anciens registres d'état civil... ».

Les évêques de Nantes en 1406, de Saint-Brieuc en 1421, de Dol en 1446, de Rennes en 1464, prescrivirent aux recteurs de leurs diocèses d'établir des registres pour

constater la naissance de tous les enfants qu'ils baptiseraient.

Pour la Cornouaille et les autres diocèses de Basse-Bretagne, on ne connaît jusqu'ici aucune ordonnance de ce genre (1), en dehors de l'ordonnance de Guillaume du Buys du 26 octobre 1581, que nous avons citée plus haut.

En principe, les évêques ou leurs vicaires généraux et les archidiacres devaient vérifier les registres paroissiaux au cours de leur visite, y apposer leurs signatures avec mention de la date de leur passage. En réalité, pour Quimper, les visites furent très espacées. Je n'ai noté, pour l'ensemble des registres des sept paroisses, depuis le début jusqu'en 1790, qu'une douzaine de *Vidi*, dont une seule pour la paroisse du Saint-Esprit ou de la rue Neuve.

Les évêques ou leurs délégués devaient en outre consigner les observations que pouvaient comporter leurs

(1) Sur cette question de l'ancien état civil de Bretagne, voir :
— Bourde La Rogerie: *Registre des baptêmes de Roz-Landrieux de 1451 à 1529* (*Bull. Société Arch. d'I.-et-V.*, t. XLVIII, p. 79).

— F. Merlet: *Note sur les plus anciens registres paroissiaux des Côtes-du-Nord* (*Mém. Société Emulation des Côtes-du-Nord*, 1928, p. 111).

— Jacques Levron: *Les registres paroissiaux et d'état civil en France* (*Archivum*, vol. IX, 1959, p. 56 à 100).

— H.-F. Buffet: *Préface au répertoire des registres paroissiaux d'ancien régime (Ille-et-Vilaine)*, dressé par Guy Evrard, Rennes, 1955, in-4°, X - 50 p.

— H. de Berranger: *Préface au répertoire numérique des registres paroissiaux antérieurs à 1793 (Loire-Atlantique)*, Nantes, 1958, in-4°, VI - 39 p.

— Rosenzweig et Etienne: *Inventaire sommaire de la série E, supplément, Vannes, 1881-1888*, 2 vol. in-4°. Avec des tables séparées.

Pour le Finistère, nous n'avons pas encore de répertoire, mais il existe des inventaires manuscrits.

Je dois remercier M. Charpy de m'avoir procuré la possibilité de consulter les publications ci-dessus.

vérifications à la suite de leur visa. Je n'ai trouvé qu'une seule annotation de ce genre: à la fin du registre de 1724, de Saint-Mathieu, l'évêque a écrit: « Vidi et ordonne que le Sr Recteur signera incessamment les actes qui ne sont pas signés de luy et qu'à l'avenir il ne différera pas de les signer ».

Il m'est donc possible de dire que les évêques n'ont rien fait pour redresser les irrégularités, les négligences des recteurs dans la rédaction de leurs actes, et qu'ils ne les ont pas obligés à se conformer aux ordonnances royales.

D'ailleurs, sous l'ancien régime, les évêques et les hauts dignitaires étaient de trop grands seigneurs pour condescendre à s'occuper de si petites choses!

Les sénéchaux du présidial, de leur côté, avaient également un droit de regard et même de surveillance en la matière, comme devant assurer l'exécution des décisions émanant du pouvoir suprême. Mais ils ne se montrèrent guère plus diligents ni plus vigilants. Il faut arriver à l'année 1752 avant de découvrir une trace de l'inspection de ce magistrat. A la fin du registre de cette année, de la paroisse de Saint-Julien, le sénéchal de Cornouaille inscrit une note signalant des omissions de signatures et enjoint de les faire ajouter avant le dépôt de la copie au greffe. Il n'aperçut pas d'autres lacunes, pourtant assez nombreuses (1).

(1) Ce sénéchal s'appelait Jean-Gabriel de Silguy. Il avait acheté son office, le 13 décembre 1725, d'écuyer Pierre-Frigent Goueznou, sieur de Keraval, moyennant 55.000 livres. Il céda sa charge en 1757 à son fils Jean-Hervé et mourut en la paroisse de La Chandeleur le 15 avril 1768, âgé de 66 ans et veuf de Marguerite-Jeanne Marin.

Jean-Hervé de Silguy, né à Quimper-La Chandeleur, le 10 mai 1728, épousa en la même paroisse, le 24 juillet 1757, Françoise-Thérèse Moulin de Boissulan, fille mineure et unique d'un ancien receveur des fouages de l'évêché de Cornouaille. Il céda sa charge en 1768 à Jean-Alain-Léon de Tréverret, sénéchal de Rennes.

Par suite d'une circonstance fortuite, la copie des registres de la paroisse du Saint-Esprit des années 1758, 1759 et 1760 parvint entre les mains du sénéchal Jean-Hervé de Silguy. Ayant découvert de nombreuses irrégularités, il se fit remettre les originaux par le recteur, et de concert avec le procureur du Roi, il se mit à collationner les deux séries. Leur examen donna lieu à l'établissement du réquisitoire ci-après, que nous reproduisons in-extenso:

« L'an mil sept cent soixante un, le vingt huit décembre après midy, nous messire Jean Hervé de Silguy, sénéchal et premier magistrat de Cornouaille au siège présidial de Quimper, scavoir faisons que, sur ce que maître François Raoul ancien régisseur des greffes de ce siège nous a représenté le vingt quatriesme de ce mois les doubles sur commun des registres de batesmes, mariages et sépultures de la paroisse du Saint-Esprit et de Laniron en cette ville tenus par le sieur Spec prêtre recteur de la ditte paroisse pendant les années mil sept cent cinquante huit, mil sept cent cinquante neuf, et mil sept cent soixante desquels le dit Raoul a reçu le dépôt le saize de ce mois quoy qu'il soit hors d'exercice depuis le commencement d'avril dernier, pourquoy nous avons retenu les dits registres pour les remettre à maître Jean Louis Mercier faisant la régie actuelle des dits greffes qui s'en chargera; sur le présent, l'ayant avec nous pour adjoint, de luy le serment pris et requis aiant levée la main, et aiant remarqué plusieurs d'effectuosités sur les registres

Jean-Hervé de Silguy demeura à Quimper et, au debut de la Révolution, s'adapta au nouveau régime. Il fut membre de plusieurs administrations auxquelles il apporta son expérience et sa connaissance des affaires.

Quoique noble et père d'un chanoine émigré en Espagne, Jean-Hervé de Silguy ne fut jamais inquiété même pendant les mauvais jours de la Terreur. Il mourut à Quimper le 28 pluviôse an 12 (18 février 1804). Sa femme, Françoise-Thérèse Moulin de Boissulan, était décédée à Quimper le 26 février 1779, âgée d'environ 38 ans.

des deux dernières années et sur tout dans ceux de mariages et batesmes nous avons par une lettre du vingt cinq de ce mois fait avertir le dit sieur Spec de nous représenter les originaux en timbre par luy retenus pour être collationnés aux dites registres sur commun avant d'y mettre notre vidy qui devait être préalablement pris avant le dépôt des registres des dits deux dernières années, ceux de l'année mil sept cent cinquante huit aiant été visés par monsieur de Silguy notre père aussi sénéchal du dit siège, et le dit sieur Spec aiant remis à notre hotel les dits registres timbrés en notre absence et à autre heure que celle par nous indiqués à trois heures de relevée, et l'aiant attendu jusque après de quatre sans qu'il ait parû nous avons en présence de M^r René Rannou substitut de monsieur le procureur général du roy procédé a la vérification et collationné les dits registres timbrés avec ceux en commun, scavoir ceux de batesme et mariages de l'année mil sept cent cinquante neuf, et sur les réquisitions du dit substitut nous luy avons donné pour apuré qu'au folio premier recto, à l'acte de batesme de Joseph Le Roy en datte du saize janvier mil sept cent cinquante neuf, le parein qui dans le registre en commun de l'écriture du sieur Spec est nommé Louis Le Spar, est nommé dans le registre en timbre Louis Corentin Le Spar, et dans ces deux est référé signer quoyqu'il n'y ait aucune signature que celle du sieur Spec sur les deux registres à cet acte de batesme y ayant seulement un grand vide blanc sur le registre timbré au dessous de la signature du dit sieur Spec lequel vide blanc nous avons batonné.

« Qu'au folio 2 verso, à l'acte de mariage de Jean Crote du douze février mil sept cent cinquante neuf et de Marie Biger, les père et mère de la dite Biger, que Nédélec et Allain Le Du témoins sont marqué ne signer sur le registre en timbre et ne sont point marqués ne signer sur le registre en commun, y aiant encore du blanc

dans les deux actes nous lavons batonnés. Qu'au folio 4 verso, à l'acte de batesme de Janne Louise Tired du onze juillet mil sept cent cinquante neuf, Louis Corentin Leyar parein qui est référé signant dans les deux registres n'a signé dans l'un n'y dans l'autre mais se trouve dans les deux du blanc que nous avons batonné.

« Qu'au folio 6, à l'acte de batesme de Guillaume La Porte du 30^e juillet mil sept cent cinquante neuf, il est relaté que le parein et la mareine signent sans qu'il y ait aucune signature de demoiselle Marie Louise le Vilain mareine mais il y a du blanc que nous avons batonné.

« Qu'au folio 7^e recto, à l'acte de mariage de Silvestre Perrot et Catherine Le Roux du 14^e novembre mil sept cent cinquante neuf, le sieur Spec n'a point signé l'acte sur le registre timbré quoyqu'il l'ait signé sur le registre commun.

« Qu'au deux actes de batesmes de Marie Laurence Rosleur du quinze novembre 1759 et à celui de Julien Le Pape du 27 du même mois, les deux au folio 7 recto, il n'y a aucune signature de pere, parein et mareine ny la relation qu'ils ne scavent signer.

« Qu'au folio 3^e recto du registre en commun, à l'acte d'enterrement de François dit sans rémission du 13^e avril 1759, n'est point rapportée la présence de Luc Nédélec et autres qui ne signent, quoy que dans le registre timbré ces mots Luc Nédélec et autres qui ne signent s'y trouvent ajoutés après la signature de Martin Janneau Sergent. Donnons pareillement pour apuré qu'au dit acte d'enterrement sur le registre sur commun le défunt est nommé seulement François dit sans rémission et dans le registre timbré il est marqué François Ploto dit sans rémission.

« Qu'au folio 5 recto, à l'acte d'enterrement de Françoise Guillemette Félix Neret épouse du sieur Jean Le

Cœur du 25 may 1759, le dit sieur Le Cœur referé présent et signant n'a signé sur aucun des deux registres.

« Qu'au folio 6 verso, à l'acte d'inhumation Yves Marie Raimond Frolo agé de sept jours du 6^e septembre 1759, le sieur Le Spec n'a point signé dans aucun des registres et qu'on y a referé pour second témoin Ely Ouvry dont la signature n'est aussi sur aucun des deux registres mais qu'il y a du blanc que nous avons batonné.

« Qu'au folio 7^e du registre commun à l'acte de sépulture de la demoiselle Basseville Buisson les sieurs Cautant et de la Rüe, prestres referés pour témoins, n'ont signés ny sur le registre ny sur celui timbré, qu'ils sont tous deux signés P. Laboux prestre non dénommé pour témoin et que le sieur Spec qui a signé cet acte sur le registre timbré ne l'a pas signé sur le registre commun.

« Qu'au même feuillet à l'acte d'inhumation de Corentin Pellen du mois de septembre 1759, la datte du jour en chiffre sur le commun et marqué « 9 », le dit sieur Spec n'a point signé, quoy qu'il ait signé sur le registre timbré.

« Qu'au folio 3^e recto des deux registres de batesmes et mariages de l'année 1760, à l'acte de batesme de Marie Anne Kerroch n'y le parein qui est referé signer n'y le recteur n'ont signés sur aucun des deux registres.

« Qu'au même feuillet à l'acte de batesme de François Marie Rosleur du 30 mars 1760, François Michel parein qui est referé signer ne l'a fait n'y sur l'un n'y sur l'autre registre.

« Qu'au même folio verso à l'acte de batesme de Perine Yvonne Le Guenno du trois avril 1760, Jan Le Guenno son père commis juré au Greffe des Regaires n'a signé n'y sur l'un n'y sur l'autre registre.

« Qu'au folio 4 verso à l'acte de batesme de Marie Jacqueline Le Roy du 6^e may 1760, la mareine nommé Marie

Joseph Le Blanc n'a point signée sur aucun des registres, quoy que référé signer comme le parein.

« Qu'au haut du folio 5^e verso des deux registres, se trouve en chiffre sous la datte du 22^e juillet 1760 d'une écriture très pressée l'acte de batesme de Michel René Touronce quoy que dans tous le reste des mêmes registres il y ait près d'un doigt de blanc à chaque page.

« Qu'au même folio 3 verso à l'acte de batesme de François Corentin Mao raporté par le sieur Labous prestre qui l'a signé, ne se trouve point sur aucun des deux registres la signature de Marie Corentine Garnier mareine quoy quil ait référé qu'elle signait le dit batesme du 29 septembre 1760.

« Qu'au folio 6 verso acte de batesme de Jacques Le Bris du 11 octobre 1760, le parein et la mareine n'ont signés sur aucun des deux registres quoy que le sieur Labous qui a signé l'acte comme aiant fait le batesme y ait référé qu'ils signaient.

« Qu'au folio 7 verso à l'acte de batesme de Yves Gabriel Risoul du 11 octobre 1760 Yves David parein qui est référé signer n'a signé ny sur l'un ny sur l'autre registre.

« Qu'au folio 8^e verso à l'acte de batesme de Michele Perine Jeanne Paul le parein et la mareine n'ont signés ny l'un ny l'autre registre, et ny sont point référé ne le scavoir faire le dit batesme du 23^e novembre 1760.

« Que dans presque aucun des actes de batesmes, le sieur Spec n'a raporté la présence des pères ny qu'ils sachent signer, où qu'ils ne le sachent pas ne les faisant point aussi signer.

« Que dans quelques actes aussi de batesme, il ne qualifie point les enfants de légitimes ny qu'ils proviennent du mariage de leurs père et mère ou il ne marque ny

l'age, l'état, ny la qualité dans presque tous les actes de nocés.

« Que toutes les omissions en dessus sont preuve que les actes de mariages, batesmes et sépultures ne se raportent point aussitot qu'ils ont été fait ce que démontre également la fraicheurs de différentes écritures d'emprunt que l'on voit sur les registres depuis plusieurs mois.

« Que plusieurs de ces apurements proviennent que les deux registres ne sont point conformes quoy que le sieur Le Spec ait attesté les registres sur commun conformes aux originaux.

« Pourquoy et faisant droit sur les conclusions dudit substitut nous ordonnons au dit sieur Spec de la paroisse du Saint-Esprit et de Laniron et au dit sieur Labous prêtre qui la remplacé souvent dans les fonctions curiales de se conformer aux ordonnances, édits, et déclarations du roy dans la rédaction des actes de batesmes, mariages et sépultures; en conséquence qu'ils les rapporteront aussitôt qu'ils auront esté fait de suite, et sans aucun blanc, sur les deux registres, que dans les actes de mariages ils inscriront l'age, qualité, et demeure des contractans, ainsi que leurs noms et surnoms, et s'ils sont enfans de famille, qu'ils y feront assister quatre témoins dignes de foy sachant signer comme il s'en peut trouver aisément en cette ville, qu'ils marqueront aussi les quallités et domiciles des dits témoins comme leurs noms et s'ils sont parents ou alliés des constructans, qu'ils signeront eux mêmes tous les dits actes et feront signer les constructans et les tesmoins ou feront mention de leurs déclarations de ne pourvoir ou ne scavoir signer, que dans les actes de batesmes ils rapporteront outre le jour de la naissance le nom qui sera donné à l'enfant et ceux de ses pères et mères, si le père est présent, et qu'ils le feront signer comme les pareins et mareines ou rapporteront leurs déclarations comme dessus; enfin, que dans

les actes de sépultures outre le nom des déffunts ils rapporteront aussi les qualités des décédés, signeront eux mêmes, et feront signer par deux proches parents ou amis quy y auront assistés, ou en rapporteront leurs déclarations comme ci devant et dates, feront déposer aux greffe dans six semaines au plus tard après la commencement de chaque année les doubles des registres qui y doivent être déposés après les avoir faits viser et vérifier; et pour les contreventions par eux commises condonnons les dits sieurs Spec et Labous chacun en dix livres d'aumône au profit de l'hôpital général de cette ville payables entre les mains de l'administrateur actuel et en tel dépens, damages et intérêts quil apartiendra, avec déffenses a eux de tomber en pareille faute sous plus grande peine; ordonnons que par notre adjoint il sera donné décharge au dit Raoul des six registres en commun que nous luy avons remis, avec déffences au dit Raoul de recevoir d'aucune espèce, et qu'aussy par le même adjoint le dit sieur Spec sera ressaisi des six registres timbrés après que le dit Spec aura rempli les signatures par luy personnellement omises; desquels rétablissement de signatures le dit adjoint rapportera procès verbal sur chaque registre en exécution de notre présente sentence et même de ceux de tous les tesmoins que le dit sieur Spec pourrait faire comparaitre pour retablir aussy les omissions de leurs signatures; au payement desquelles aumônes cy dessus les dits sieurs Spec et Labous seront contraints par provision par saisie de leurs temporels et toutes autres voies non obstant oppositions ou appellations, et sans préjudices. Fait et arrêté à Quimper les dits jour et an que devant ainsy signé Rannou substitut, J.H. de Silguy sénéchal et Mercier adjoint; en interlignes les mots l'année, timbre Louis Corentin, dans, approuvés; raturés les mots, timbre, de l'écriture, folio; greffier approuvés, le 9 en interligne aussi approuvé.

« Le présent enregistrement fait par le soussigné aux fins du procès verbal cidessus inscrit au long.

MERCIER

P. le greffe (1)

Voilà la seule et unique vérification sérieuse, longuement développée et motivée, que nous ayons découverte le long des siècles, faite par un magistrat civil et consignée sur l'un des registres d'une paroisse de Quimper.

On comprend aisément la sévérité des injonctions du sénéchal en présence de tous les manquements qu'il avait relevés.

Ce réquisitoire, qui corrobore bien les griefs que j'ai articulés à l'encontre de plusieurs recteurs, eut-il au moins quelque résultat? Il ne le paraît guère. Les actes enregistrés par les successeurs du recteur incriminé sont tout aussi hâtivement rapportés et comportent tout autant de lacunes et d'omissions que par le passé. Ce qui vérifie et fortifie l'opinion maintes fois déjà émise: le clergé d'ancien régime professait que les ordonnances *civiles* ne le concernaient pas et qu'il n'était pas tenu de les appliquer (1).

Tout ce que je puis dire, c'est que le recteur Le Spec disparut bientôt (2) et que son remplaçant Labous ne vint plus jamais assurer les fonctions curiales dans la paroisse du Saint-Esprit. Versèrent-ils le montant de l'amende à laquelle ils avaient été condamnés? On ne

(1) Ce réquisitoire est inscrit sur les premières pages blanches faisant suite au registre de B. M. de l'année 1760 de la paroisse du Saint-Esprit.

(1) Dans la sénéchaussée de Brest et de Saint-Renan, il fallut que le procureur du Roi enjoignît à plusieurs reprises aux recteurs de tenir un double du registre paroissial et de le déposer au greffe dans la quinzaine (en 1695 et en 1736). (*Arch. du Finistère*, B. 1351 et B. 1454.)

(2) Il fut désigné comme sous-chantre à la cathédrale et mourut dans ces fonctions en la paroisse de Saint-Ronan, le 19 mars 1779, âgé d'environ 52 ans.

peut le dire, les comptes de l'hôpital général ne remontant qu'à l'année 1768.

Par leur négligence et leur mépris des règlements, un certain nombre de membres du clergé paroissial ont privé la postérité de renseignements fort intéressants qu'on ne peut trouver ailleurs que sur les registres paroissiaux: pour la biographie, en omettant les dates de naissance et de décès, se contentant d'indiquer les dates de baptême et d'inhumation; pour la sociologie, en ne mentionnant pas les professions et la résidence des comparants ou des décédés. Et bien d'autres sans doute que les spécialistes de l'histoire, de l'ethnographie, de la démographie, etc..., ne pourront que déplorer l'absence.

Malgré l'ampleur de sa soixantaine de gros volumes reliés, la collection de la mairie de Quimpër n'est pas complète. Un coup d'œil jeté sur la suscription des divers volumes précisant les dates extrêmes de chaque catégorie d'actes fera voir immédiatement les lacunes.

J'ai noté quelques déficits:

— La Chandeleur: du 10 avril 1674 à la fin de 1675, plus les années 1678 et 1679; les actes postérieurs au 11 novembre 1724.

— Locmaria: un grand nombre d'actes de 1655, 1656 et 1657 sont maculés et illisibles.

— Saint-Esprit: les feuillets contenant les actes du 24 juillet au 18 septembre 1700.

— Saint-Julien: les feuillets du 20 mars 1723 au 15 février 1724; toute l'année 1675 et les B.M.S. du 20 février 1678 au 27 août 1679.

— Saint-Mathieu: du 1^{er} au 19 janvier 1693; du 5 au 24 février 1726; du 13 janvier au 7 février 1728.

— Saint-Ronan: du 12 décembre 1650 au 10 avril 1651; du 6 avril au 4 août 1681.

— Saint-Sauveur: les années 1731 à 1734 inclus et 1725 à 1729, sans compter les feuillets lacérés ou maculés.

On remarquera que l'année 1675 (époque de la Révolte du Papier timbré) ne manque que dans les paroisses du centre de la ville. D'autres registres ont pu disparaître en ce moment.

Depuis la Ligue, Quimper n'a pas subi les horreurs de la guerre, et la Chouannerie ne s'y est pas étendue. Ce n'est donc pas à ces causes que l'on doit attribuer la disparition des documents. Les pertes doivent provenir pour la plupart de la médiocre conservation des cahiers dans les sacristies (1), et aussi, probablement, au manque de soin et de précaution apportés lors de leur récolement et de leur versement dans les mairies en 1792, conformément à la loi du 20 septembre 1792. On peut encore présumer que les employés chargés de ce travail, trouvant certains registres en trop mauvais état, ont pu les détruire.

Je sais également par une note inscrite sur le cahier de décès de 1648 de la paroisse de Saint-Julien que des recteurs conservaient indûment les registres à leur domicile. A leur mort, des héritiers bornés ou peu scrupuleux ont pu omettre de les déposer dans les sacristies.

D'autres motifs ou des accidents demeurés inconnus jusqu'ici ont sans doute contribué à la destruction ou au détournement de ces documents précieux.

A la suite de cet article, d'un caractère plutôt archivistique qu'historique, j'espère, dans quelque temps, si mes possibilités se maintiennent, tracer un tableau de certains aspects de la vie quimpéroise aux *xvii^e* et *xviii^e* siècles, en utilisant les nombreuses notes prises au cours du dépouillement.

Daniel BERNARD.

(1) Quelque temps après avoir pris ses fonctions en 1749, le recteur de Saint-Mathieu écrivait sur son registre: « En arrivant j'ai trouvé les registres tous déliés, mal en ordre et les feuilles dispersées de côté et d'autre, et ai eu beaucoup de peine à les ramasser. »

TABLE DES MATIERES

DU TOME XCI

(1965)



PAGES

Liste des membres de la Société	III
--	-----



PREMIERE PARTIE



Table des procès-verbaux des séances



SÉANCE DU 28 JANVIER 1965	LXIX
Admission de nouveaux membres. — Etude de M. Darsel sur l'Assistance publique à Mor- laix sous l'Ancien Régime (1 ^{re} partie). — Bibliographie et documents.	
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1965	LXXII
Nouveaux membres. — Décès. — L'assistance publique à Morlaix sous l'ancien régime (2 ^e partie). — Actualités : Locronan, Con-	

carneau. — Bibliographie : ouvrages de M. Fleuriot sur le vieux breton; Trédern de Lézerec; cathédrale romane de Saint-Brieuc; orgues des Côtes-du-Nord; presqu'île de Crozon.

SÉANCE DU 25 MARS 1965 LXXVI

Nouveaux membres. — Décès. — Blason de Concarneau. — Réforme liturgique et aménagement des églises; vœu émis par la Société. — Langue bretonne et liturgie.

Annexe au procès-verbal : texte du vœu sur l'aménagement des églises et la conservation des objets d'art rendus disponibles. LXXX

SÉANCE DU 29 AVRIL 1965 LXXXIV

Nouveaux membres. — Découverte de briques antiques en baie de Douarnenez. — Accueil fait au vœu de la séance précédente. — Association *Mein Breiz*. — Ouvrages sur *L'Art gaulois* et sur *L'Art irlandais*.

SÉANCE DU 30 MAI 1965, A MORLAIX . . LXXXVIII

Nouveaux membres. — Etude sur deux éloges de la Bretagne en latin. — Les noms de famille d'origine toponymique. — Des monnaies frappées, notamment à Brest, sous les ducs Jean IV et Jean V. — Excursion : Pleyber-Christ, Le Relec, Commana, Brennilis. — Vœu pour la préservation de l'église abbatiale du Relec.

	PAGES
SÉANCE DU 24 JUIN 1965	XCIII
Nouveaux membres — Décès. — Trouvailles : menhir à Quéménéven; stèle à Lesquivit, en Dirinon. — Chantiers de fouilles à Kerilien et à Corseul. — Bornes routières. — Sculptures provenant de Notre-Dame de Lesneven. — Congrès.	
<i>Annexe au procès-verbal</i> : Catalogue des bornes routières « de corvée » du Finistère.	XCVII
SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1965, A PONT-L'ABBÉ	XCIX
Nouveaux membres. — Décès. — Ques- tion sur la chapelle de la Madeleine. — Le droit de bris et le baron du Pont en 1710. — Excursion : Lambourg, le Musée Bigou- den, Tréminou, Tréguennec, Saint-Vio, Peu- merit, le manoir de Lesmadec, Saint-Ger- main.	
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 1965	CIII
Nouveaux membres. — André Copal, un Bre- ton peintre du roi de Madagascar. — La « maison du Corsaire », à Plozévet. — Chronique du vandalisme. — Bibliographie. — Visite au château de Moëlien. — Confé- rence sur un voyage d'art en Espagne et au Maroc.	
SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1965	CVIII
Nouveaux membres. — Décès. — Une famille notable du Cap-Sizun et de Douarnenez :	

les Béléguic. — Document de 1598 sur Pont-l'Abbé. — Vente de la baronnie du Pont en 1685, de celle du Juch en 1638. — L'Inventaire des richesses artistiques de la France : le canton de Carhaix.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1965, A BREST ..

CXIII

Nouveaux membres. — La construction du port de Landerneau. — Le Journal du docteur Armand Corre. — Le point sur les fouilles gallo-romaines dans le Finistère; importance du site de Kerilien : vœu de la Société Archéologique. — Dégâts à la motte de Lamber. — Excursion : Kerilien, tombeau de Salaün ar Foll, église et manoir de Guicquelleau.

Annexe au procès-verbal : Notes biographiques sur le docteur Armand Corre... ..

CXVII

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1965... ..

CXIX

Nouveaux membres. — Décès. — Les « Amis de Louis Le Guennec et de Jean Savina ». — Notes critiques sur la tenue des anciens registres paroissiaux de Quimper. — Un mystificateur d'envergure : le Quimpérois de Reymond de Vars. — Bibliographie. — M. Le Bihan chevalier de l'Ordre National du Mérite. — Réélection du bureau. — Modification dans la tenue des séances.

DEUXIEME PARTIE

Table des mémoires

	PAGES
I. P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1965	3 à 14
II. Hubert BOUCHÉ. — Petite étude sur la famille Béléguic.. . . .	15 à 34
III. Roger LE BRUN. — A propos de deux élo- ges de la Bretagne en latin .. .	35 à 42
IV. René DANIEL. — Le droit de bris au Cap- Caval vu par le baron du Pont en 1710	43 à 48
V. Jehan BAZIN. — Contribution à l'histoire des travaux publics en Bretagne aux XVII ^e , XVIII ^e et XIX ^e siècles	49 à 82
VI. Médecin général LAURENT. — Le tombeau de Salaün ar Foll. — Guicquelleau, église et manoir	83 à 92
VII. Daniel BERNARD. — Introduction au dépouillement et à la confection des tables alphabétiques des registres paroissiaux de Quimper antérieurs à 1792.. . . .	93 à 110

Imprimerie
du Télégramme de Brest
et de l'Ouest
Rue Jean-Macé
Brest
